

Université du Québec

Mémoire
présenté à
l'Université du Québec à Chicoutimi
comme exigence partielle
de la Maîtrise en gestion des PMO

Par
Micheline Dubé

**ELABORATION D'UN MODELE CONCEPTUEL D'ORGANISATION
DE SERVICES UNIVERSITAIRES EN REGIONS ELOIGNEES**

MAI 1988



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RESUME

Cette recherche-action est une recherche de type exploratoire dont le but est de dégager un modèle conceptuel et de générer des hypothèses de recherche. Les étapes suivies lors de l'étude de cas réalisée conduisent au choix d'un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées.

L'approche utilisée dans cette recherche-action s'est orientée vers l'organisation de services universitaires en régions éloignées. Ce sujet est traité à partir d'un cas, soit celui de la Côte-Nord. La problématique des services universitaires, chapitre I, a été élaborée à partir des facteurs ayant une incidence sur l'organisation de services. Préalablement, il a fallu réaliser une revue de littérature assez exhaustive pour répertorier les modèles existants susceptibles de guider le choix d'un modèle d'organisation approprié à la région.

Ainsi, nous avons exploré les modèles hors campus au Québec et hors Québec. La littérature nous a aussi permis d'explorer les types d'établissements selon la prépondérance accordée à l'une ou l'autre des missions ainsi que les moyens utilisés pour concrétiser ces missions. Cette revue de littérature a également été l'occasion de décrire le mode de fonctionnement des universités en réseaux tout en faisant ressortir ses avantages. Elle n'aurait pu être complète sans observer l'évolution de quelques établissements universitaires appartenant au réseau de l'Université du Québec. Ainsi, il a été possible de fixer certaines balises aux possibilités qui s'offraient.

Le troisième chapitre présente cinq modèles différents d'organisation de services universitaires offrant de nombreux aménagements susceptibles de répondre aux besoins de la Côte-Nord. Ces modèles ont ensuite été soumis à une grille d'évaluation construite à partir de critères validés auprès de 10 pour 100 (65 personnes) des membres du Regroupement pour le développement des services universitaires en régions. Ce processus a guidé le choix d'un modèle à privilégier pour la Côte-Nord, soit un centre d'études universitaires.

La deuxième étape a consisté à dégager un cadre théorique soutenant le processus du choix d'un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées. Ce cadre théorique, présenté dans le quatrième chapitre, met en évidence certains facteurs régionaux,

extra-régionaux ainsi que ceux inhérents aux modèles eux-mêmes qui, une fois confrontés à des critères déterminés, permettront d'en arriver au choix final d'un modèle.

Enfin, certaines hypothèses de recherche sont dégagées, hypothèses touchant principalement les critères de sélection ainsi que la pondération des facteurs découlant de la problématique et de la revue de littérature.

En bref, et selon nos intentions, nous avons colligé suffisamment de données pour suggérer un cadre conceptuel et identifier les hypothèses à vérifier pour guider le choix d'un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées.

REMERCIEMENTS

Ce travail est le fruit de la consultation de plusieurs personnes dont je tiens à mentionner la collaboration.

Cette liste ne prétend pas être exhaustive, mais elle vise surtout à reconnaître l'apport des principaux collaborateurs.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les co-directeurs de mon mémoire, messieurs Ghislain Tremblay, qui m'a guidée tout au long de ma démarche, et Pierre H. Simard de l'Université du Québec à Chicoutimi pour leur encadrement compétent et leur disponibilité. Soulignons aussi la collaboration de monsieur Gérard Arguin, vice-président à la planification de l'Université du Québec, pour sa disponibilité à fournir information et suggestions. A ces collaborateurs s'ajoutent mesdames Yolande Couturier et Linda Dastous pour leur souci de perfection dans la présentation de ce mémoire ainsi que madame Marguerite Fournier pour la révision complète du document.

J'aimerais également remercier les personnes suivantes qui se sont rendues disponibles pour répondre aux demandes d'information ou de consultation que je leur ai adressées :

- Monsieur Charles Lemieux, agent de recherche au CRSSS de la Côte-Nord ;
- Monsieur Gilles Lachance, directeur du Centre d'études universitaires en Beauce-Apalaches ;
- Monsieur Pierre Nadeau, secrétaire général de l'Université du Québec ;
- Monsieur Clément Marquis, professeur à Télé-université ;
- Monsieur Guy Laberge, service de bibliothèque, Université du Québec à Chicoutimi ;
- Messieurs Roger Boudreau, Gaston Lessard, Marc Tittley et Roger Montigny de la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Education ;
- Messieurs Gaétan Gauthier, Carol Lavoie et Claude Boisjoli, officiers du Regroupement régional pour l'organisation de services universitaires ;
- Monsieur Marc Chouinard de la Corporation centrale de l'Université du Québec ;
- Monsieur Elie-Marie Gaudreault, responsable des centres de l'Université du Québec à Chicoutimi ;
- Monsieur Rénald Cloutier, responsable des centres de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;
- Madame Jeannine Dufour, attachée à l'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ;
- Monsieur Pierre Boucher de l'Université du Québec à Hull ;
- Madame Carmen Murray du Centre de Sept-Îles, Université du Québec à Chicoutimi ;

- Monsieur Yvon Cacouette, secrétaire général du Cégep de Baie-Comeau ;
- Monsieur Clément Lavoie, répondant du Centre de Baie-Comeau, Université du Québec à Rimouski ;
- Monsieur Jean-Claude Laurent, direction des permis et brevets d'enseignement, ministère de l'Education du Québec ;

ainsi que les 57 personnes qui ont répondu au sondage effectué au cours de cette recherche.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire, dont le sujet est l'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord, s'appuie sur une approche de type exploratoire. Conséquemment, le but visé est d'élaborer un cadre théorique pour l'organisation de services universitaires en régions éloignées.

Avant d'entreprendre la lecture de ce travail, le lecteur doit être informé que plusieurs données de la partie problématique contenues dans ce document apparaissent également, sous une forme ou sous une autre, dans le rapport publié par le Comité d'étude ministère-université-milieu créé par monsieur Claude Ryan pour étudier le problème des services universitaires sur la Côte-Nord (1988).

La raison est que l'auteure faisait partie de ce Comité. Dans l'exercice de son mandat, nombre d'informations ont été échangées lors de l'élaboration de la problématique. Il était en effet inutile de garder secrètes des données qui pouvaient être si utiles pour la rédaction du rapport du Comité.

Le lecteur pourra évaluer la participation de l'auteure à ce Comité en se référant à la lettre de son président apparaissant en

annexe I ainsi qu'à celle du ministre Ryan insérée en annexe II. Les nombreux volumes, documents et articles consultés et énumérés dans la bibliographie ainsi que dans la liste de références supplémentaires reflètent d'ailleurs l'ampleur du sujet. L'élaboration de ce mémoire, qui avait tout d'abord un but académique mais aussi l'objectif de faire avancer la cause du développement des services universitaires sur la Côte-Nord, a exigé une étude souvent approfondie de l'ensemble de cette littérature.

Afin de mieux comprendre la structure de ce travail, il est important de revoir le mandat.

MANDAT

Le sujet de la présente recherche-action vise à élaborer un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées applicable dans la région Côte-Nord. Il s'agit donc de dégager un modèle conceptuel général à partir d'un cas spécifique, la réalité de la Côte-Nord. Le processus sous-tendant la recherche-action devra permettre au Regroupement régional, mandataire de cette recherche, d'être mieux informé et alimenté dans la poursuite de sa démarche.

Les éléments constituants de la recherche-action se définissent comme suit :

- Elaboration d'un modèle : élaborer un modèle conceptuel adéquat qui convienne à la réalité de la Côte-Nord à partir :
 - . du vécu de l'intervention et de l'implication de l'auteure dans le milieu ;
 - . d'une revue de littérature sur les modèles de services universitaires hors campus effectuée à l'intérieur d'un séminaire de spécialisation ;

- d'une revue de littérature sur le sujet en général ;
 - de rencontres avec des personnes-ressources du réseau universitaire ;
 - d'un stage d'observation et de consultation d'une semaine au siège social de l'Université du Québec (pour le mandat, voir la correspondance en annexe III) ;
 - du portrait des ressources humaines et matérielles des établissements de niveau collégial disponibles en région ;
 - d'études et de données reliées aux besoins et aux caractéristiques des clientèles potentielles ;
 - de la participation au Comité ministère-université-milieu (Comité Ryan).
- Validation du modèle du point de vue scientifique : le modèle devra être validé selon des critères de cohérence interne et externe. Ces critères sont :
- Critères de cohérence interne :
 - logique ;

- appuyé par les modèles répertoriés dans la littérature ; . réalisable, c'est-à-dire n'entrant pas en contradiction avec les règles régissant les établissements universitaires ;
 - pouvant constituer une étape dans un processus de développement ;
 - tenant compte des ressources déjà disponibles ;
 - tenant compte du contexte (politique, démographique, économique).
- Critères de cohérence externe :
- supporté par le milieu ou objet d'un sondage.
- D'organisation :
- Schématisation et explication du processus ;
 - Schématisation et explication de la structure.
- Services universitaires :
- Description des missions de l'université ;
 - Limites des services universitaires possibles à l'intérieur du modèle retenu.

- Région Côte-Nord

- . Limites géographiques ;
- . Centre de rayonnement des services.

La dualité des rôles de l'auteure explique ses choix. A titre de chercheure, elle s'est fixé comme objectif de modéliser l'organisation des services universitaires ; à titre d'intervenante, elle a su profiter de l'étonnante richesse de l'information colligée dans son action pour structurer le cas qui donne à son modèle, la validité qui le rend légitime.

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
 CHAPITRE I PROBLEMATIQUE	
1. Historique	4
2. Description de la région Côte-Nord	9
2.1 Le territoire et son peuplement	9
2.2 La Côte-Nord et ses voies d'accès	15
2.3 La Côte-Nord et ses sous-régions	17
2.4 Synthèse des facteurs géographiques et démographiques reliés à l'organisation de services universitaires	19
3. L'aspect socio-économique	20
3.1 Caractéristiques générales	20
3.2 Les activités économiques des sous-régions	22
3.3 Les industries majeures	25
. L'industrie minière	25
. La forêt	26
. La pêche	27
. Les autres activités	29
3.4 Scolarisation de la population	30
3.5 Taux de chômage	32

3.6	Eléments majeurs et opportunités de développement reliés aux caractéristiques socio-économiques	35
	- Eléments majeurs	35
	- Opportunités de développement	36
4.	L'aspect politique	36
4.1	Les principaux acteurs	36
4.2	La conjoncture politique	39
4.3	Points majeurs et conséquences des caractéristiques politiques sur l'organisation de services universitaires	41
	- Points majeurs	41
	- Conséquences des caractéristiques politiques sur l'organisation de services universitaires	42
5.	L'aspect juridique	42
5.1	La Loi sur le ministère de l'Education	42
5.2	La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	43
5.3	La Loi sur le Conseil des universités	44
5.4	La Loi sur les investissements universitaires	46
5.5	La Loi sur les bourses pour le personnel enseignant	46
5.6	La Loi sur l'Université du Québec	46
6.	L'éducation sur la Côte-Nord	48
6.1	Les secteurs primaire et secondaire	49
	. Les effectifs	49
	. Nombre de finissants du secondaire	54
	. Taux de passage secondaire - collégial	55
	. Inscription des finissants du secondaire au collégial ..	57
	. Destination des finissants du secondaire	57
	. Les adultes	67
	. Ressources humaines	69
6.2	Le niveau collégial	74
	. Les effectifs	74
	. Répartition des effectifs	77
	. Provenance des étudiants	79
	. Nombre de finissants	81

. Nombre de diplômes émis	83
. Ressources humaines	84
. Ressources matérielles	88
. Axes de développement des collèges	89
. Prévision de la clientèle	89
. Choix des universités pour les nord-côtiers	93
. Collaboration avec les établissements universitaires ...	94
. Collaboration avec la communauté régionale	94
. Les adultes	95
6.3 L'enseignement universitaire	97
- Financement du réseau universitaire québécois	98
- Historique du partage du territoire nord-côtier	103
- Université du Québec à Rimouski	104
. Territoire	104
. Population étudiante	104
. Programmation	106
. Permanence en régions	108
. Processus de dispensation de services	108
- Université du Québec à Chicoutimi	109
. Territoire	109
. Population étudiante	109
. Permanence en régions	110
. Programmation	111
. Processus de dispensation de services	112
- Télé-université	112
. Présentation générale	112
. Profil des intervenants	114
. Permanence en régions	116
- Autres universités	116
. Université Laval	117
. Université de Montréal	117
. Université de Sherbrooke	118
. Université McGill	118
- Commentaires	119
6.4 Recherche	119
- Présentation générale	119
- La recherche et les ressources naturelles	121
- La recherche et les établissements post-secondaires	123
- La recherche et l'industrie	123
- La recherche et les ministères québécois	124
- Résumé	124
. Les points forts	125
. Les points faibles	125
6.5 Services à la collectivité et le développement régional ..	126

6.6	Synthèse des points majeurs et conséquences de la situation de l'éducation sur l'organisation de services universitaires	127
	- Points majeurs	127
	- Conséquences de la situation de l'éducation sur l'organisation de services universitaires	129
7.	Besoins et attentes de la Côte-Nord en égard aux services universitaires	131
7.1	Enseignement	132
	- Cégepiens	132
	- Adultes	134
	- Les besoins de programmes	135
	. Programmes offerts par au moins deux universités sur trois au Québec	136
	- Les besoins des étudiants	138
7.2	Recherche	140
7.3	Les activités de services à la collectivité	141
7.4	Résumé des besoins	143
8.	Aperçu de la clientèle universitaire potentielle	144

CHAPITRE II REPERTOIRE DE MODELES D'ORGANISATION DE SERVICES UNIVERSITAIRES

1.	Introduction	148
----	--------------------	-----

Première partie

2.	Le rôle de l'université	152
3.	Missions de l'université	153
3.1	L'enseignement supérieur	154
3.2	La recherche	155
3.3	Action sociocommunautaire et culturelle - Service à la collectivité	159

Deuxième partie

4. Répertoire de modèles étrangers pour l'organisation de services universitaires hors campus	164
Les Territoires du Nord-Ouest	165
Commentaires	165
Alberta	166
Commentaires	168
Royaume-Uni	168
A) The Open University	168
B) Université de Londres	170
Commentaires	170
Etats-Unis	171
A) Empire State College	171
B) Université de Mid-America	172
C) Université sans mur	172
Commentaires	173
D) Université de Californie	173
E) Two-Year Colleges	174
Commentaires	175
F) T.V. Colleges	176
G) Instituts à but lucratif	176
Afrique du Sud	177
Australie	177
A) Université de Queensland	177
B) Université de Deakin	178
URSS	178
Commentaires	179
République fédérale d'Allemagne	179
Commentaires	182
Chine	183
Costa Rica	183
Commentaires	184
Israël	185
Espagne	185
Commentaires	187

Pakistan	188
Vénézuela	189
Résumé	189
Catégories d'institutions pour étudiants hors campus ...	189
Modèles organisationnels	190
Caractéristiques fondamentales de la formation à distance	193
Moyens d'enseignement et standards	194
Critères de sélection de l'enseignement à distance	196
Avantages et désavantages de l'enseignement à distance	197

Troisième partie

5. Répertoire des modèles américains de services universitaires fonctionnant en réseau	200
University of Alaska	203
University of North Carolina	204
State University of New-York	205
Conclusion	205

Quatrième partie

6. Les modèles québécois	207
L'Université du Québec à Chicoutimi	208
L'Université du Québec à Rimouski	211
L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	212
L'Université du Québec à Hull	214
L'Université du Québec à Trois-Rivières	216
La Télé-université	218
Le Centre d'études universitaires en Beauce-Apalaches	220
Historique	220
Situation actuelle : 1987	224
Implication du milieu	225
Mode de financement	225
Situation projetée	226
Conclusion du chapitre	227

CHAPITRE III MODELES D'ORGANISATION DE SERVICES UNIVERSITAIRES

1.	Introduction	231
2.	Modèles d'organisation pertinents	236
2.1	Modèle 1: Deux centres de dispensation de cours universitaires hors campus relevant d'une seule constituante	238
2.2	Modèle 2: Bureau de courtage de services universitaires	239
2.3	Modèle 3: Deux collèges universitaires	240
2.4	Modèle 4: Centre de services universitaires	243
2.5	Modèle 5: Centre d'études universitaires	247
3.	Critères de sélection d'un modèle	252
3.1	Choix des critères	252
3.1.1	Critères par ordre de priorité	254
3.1.2	Définitions	254
3.1.3	Validation	256
3.2	Sondage	256
3.2.1	Méthodologie	256
3.2.2	Echantillonnage	257
3.2.3	Objet du sondage	260
3.2.4	Résultats du sondage	261
	Taux de réponses	261
	Accord sur le choix des critères	261
	Accord sur l'ordre des priorités	261
	Désaccord sur l'ordre des priorités	262
3.2.5	Commentaires sur les résultats	264
4.	Analyse des modèles	265
4.1	Méthodologie	265
4.2	Analyse	267
	L'implication provinciale	269
	Permanence des ressources en régions	270
	Diversité des services	271
	Adaptabilité	273
	Autonomie régionale	275

4.3 Résultats de l'analyse	276
4.4 Commentaires sur les résultats	277
4.5 Recommandation d'un modèle	277

CHAPITRE IV CADRE THÉORIQUE

1. Introduction	280
2. Rappel du contexte	281
3. Cadre théorique	285
3.1 Liste des variables	286
- Variables géographiques	286
- Variables démographiques	286
- Variables socio-économiques	287
- Variables politiques	288
- Variables historiques	288
- Variables juridiques	288
- Variables comparatives	289
- Variables financières	289
- Variables matérielles	289
- Variables humaines	290
- Variables scolaires	290
- Variables : Enseignement collégial	291
- Variables : Accessibilité à l'université	291
- Variables : La clientèle actuelle des adultes	292
- Variables : La clientèle actuelle de la formation initiale	292
- Variables : Rétention des diplômés en régions	292
- Variables : Activités de recherche	292
- Variables : Services à la collectivité et développement régional	293
- Variables : Besoins et attentes de la région	293
- Variables : Masse critique des candidats potentiels	293
- Variables : Missions de l'université	293
- Variables : Modèles organisationnels	294
- Modèles d'enseignement hors campus	294
- Modèles offrant des alternatives à l'université traditionnelle	296
- Formules s'intégrant tant aux modèles traditionnels qu'alternatifs	296
- Modèles québécois de services universitaires hors campus	296

3.2 Les facteurs	297
3.2.1 Les facteurs régionaux	300
3.2.2 Les facteurs extra-régionaux	300
3.2.3 Les facteurs inhérents aux modèles	301
3.3 Conclusion sur le cadre théorique	305
4. Hypothèses de recherche	306
 CONCLUSION	309
 BIBLIOGRAPHIE	312
 LISTE DES REFERENCES	317

Liste des tableaux

	Pages
1. Evolution de la population de la Côte-Nord, 1976-1985	12
2. Exemples de charté de quelques tarifs aériens	16
3. Tarifs aériens aller-retour vers les grands centres	17
4. Parallèle entre la région Côte-Nord et l'ensemble du Québec pour la population active	30
5. Proportions (%) de la population de 15 ans et plus ayant atteint certaines étapes du cheminement scolaire, selon l'âge	31
6. Investissements privés et publics en immobilisations et en réparations par secteur d'activités économiques, régions 09-10, 1980-1984	34
7. Effectifs scolaires des réseaux public et privé, selon le niveau d'enseignement, région 09 et Québec, 1981-1982 à 1986-1987	51
8. Prévisions des clientèles dans les commissions scolaires de la région Côte-Nord pour l'année 1987-1988	53
9. Evolution du nombre de finissants du secondaire de la région Côte-Nord, de 1982 à 1986	54
10. Taux de passage du secondaire au collégial (1980 à 1986) par région ou sous-région administrative scolaire (%)	56
11. Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986 - C.S. de Tadoussac	59
12. Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986 - C.S. de Bersimis	60
13. Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986 - C.S. de Manicouagan	61

14.	Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986 - C.S.R. du Golfe	62
15.	Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986 - C.S. Fermont	63
16.	Distribution des nouvelles inscriptions au collégial Elèves inscrits à temps plein - sessions d'automne 1984, 1983, 1982 (C.S. de Bersimis, de Manicouagan, de Tadoussac, du Golfe, Fermont, Eastern Québec et Dissidente de Baie-Comeau)	66
17.	Clientèle adulte par commission scolaire 1985-1986 et 1986-1987	67
18.	Clientèle adulte par rapport à la clientèle jeune 1985-1986 ..	68
19.	Clientèle adulte par rapport à la clientèle jeune 1986-1987 ..	68
20.	Renseignements sur les études terminées et en cours des enseignants dans un niveau donné par commission scolaire	71
21.	Statistiques par municipalité régionale de comté	73
22.	Effectifs scolaires des réseaux public et privé au collégial, région 09 et Québec, 1981-1982 à 1986-1987	74
23.	Etudiants inscrits à temps complet dans les cégeps de la Côte-Nord 1985, 1984, 1983, 1982 (Collèges 1-2-3)	76
24.	Système d'information sur la clientèle des collèges de Baie-Comeau et Sept-Îles - Répartition de l'effectif de chacun des établissements selon : le programme, la classe et le collège - Session automne 1985 - Réguliers inscrits à temps plein	78
25.	Nouvelles inscriptions aux collèges de la Côte-Nord - Trimestre automne 1986	80
26.	Relevé des étudiants inscrits en deuxième année d'études collégiales - Région Côte-Nord A-85, A-84, A-83, A-82, secteur général	82
27.	Répartition du personnel des établissements d'enseignement selon le niveau d'enseignement et la catégorie d'emploi, région 09 et Québec, 1981-1982 à 1985-1986	85
28.	Qualification et spécialités des professeurs - Cégep de Sept-Îles	87

29.	Elèves à temps plein à l'enseignement collégial dans les cégeps, selon la formation, sessions d'automne 1983-1993	90
30.	Evolution relative du nombre d'élèves à temps plein dans les cégeps, par région et sous-région administrative scolaire ; sessions d'automne 1974 à 1983 (automne 1983 = 100)	92
31.	Evolution des inscriptions/cours des clientèles adultes - Cégeps de Baie-Comeau et Sept-Îles 1982-1986	95
32.	Les universités québécoises - Subvention d'équilibre budgétaire	101
33.	Université du Québec à Rimouski - Activités et étudiants/cours par session	105
34.	Evolution de la clientèle par programme - Région administrative : Baie-Comeau	107
35.	Relevé des clientèles du Centre de Sept-Îles 1971-1986	110
36.	Télé-université - Etudiants/cours par session - 1981 à 1987 ..	113
37.	Profil des intervenants de la Côte-Nord ayant travaillé pour la Télé-université en 1986-1987	115
38.	Dépenses déclarées pour les activités de recherche dans la région pour l'année 1986	120
39.	Grille d'analyse des modèles d'organisation de services universitaires	268

Liste des figures

	Pages
1. Répartition sectorielle et sous-régionale de l'emploi, 1985	22
2. Cadre conceptuel	299
3. Facteurs régionaux	303
4. Facteurs extra-régionaux	304

Liste des schémas

	Page
1. Missions de l'enseignement supérieur	162

Liste des cartes

	Page
1. Carte de la région 09 (Côte-Nord)	10

Liste des annexes

	<u>Pages</u>
I Lettre de monsieur Pierre Caron, président du Comité ministère-université-milieu	321
II Lettre de l'honorable Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	323
III Correspondance avec monsieur Gérard Arguin, vice-président à la planification, en rapport avec le stage d'observation à l'Université du Québec	325
IV Composition et fonctions de la Conférence administrative régionale Côte-Nord (CAR)	329
V Questionnaire portant sur les critères de sélection d'un modèle d'organisation de services universitaires	331

INTRODUCTION

La présente recherche-action est une recherche de type exploratoire dont le but est de dégager un cadre conceptuel d'organisation de services universitaires en régions éloignées.

Il existe de la documentation sur l'organisation et le développement de services post-secondaires en régions éloignées (niveaux collégial et universitaire). Cependant, cette documentation ne constitue pas un cadre de référence pour les recherches subséquentes. Soulignons particulièrement le cas de la région Abitibi-Témiscamingue qui a été le sujet de plusieurs projets de développement et de rapports. Le principal document auquel nous faisons allusion L'enseignement collégial dans le Nord-Ouest québécois suit une démarche que nous emprunterons en partie dans la problématique du cas sélectionné pour l'étude, la Côte-Nord.

Il existe d'autres documents sur le développement de services ; cependant, la plupart de ces documents se limite à la problématique, à des hypothèses de solutions et à une ou plusieurs recommandations. Il n'existe pas, à ma connaissance, de cadre théorique permettant de faire un retour sur la démarche. Il est donc difficile d'en évaluer les

points forts et les points faibles pour faire avancer la connaissance sur la démarche, permettant ainsi de l'améliorer.

Le but de la présente recherche exploratoire est donc de dégager un tel cadre de référence capable de générer des hypothèses de recherche qui permettront, faut-il l'espérer, un meilleur encadrement pour d'autres études de même type.

Afin de pouvoir dégager un modèle, l'étude de cas s'imposait comme un moyen utile. L'élaboration d'un modèle d'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord constitua une excellente source de données et son choix, comme nous le verrons plus loin, s'imposa comme logique par sa pertinence et son actualité.

CHAPITRE I

PROBLEMATIQUE

CHAPITRE I

PROBLEMATIQUE

1. HISTORIQUE

Depuis plusieurs années déjà, la population nord-côtière déplore l'absence d'université sur la Côte-Nord et par le fait même, la déficience des services universitaires existants. Pour donner quelques exemples, en mai 1983, les conseils d'administration du Centre local de services communautaires (C.L.S.C.) de Sept-Îles et du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la Côte-Nord font état des problèmes reliés à l'absence d'université sur la Côte-Nord. Le CRSSS, incité par les établissements, produit même un bilan de la présence universitaire en région, intitulé Présence des universités sur le territoire de la Côte-Nord (1983).

La population déplore surtout que la Côte-Nord soit la seule région au Québec n'ayant pas d'université sur son territoire, facteur déterminant de développement régional.

C'est cependant à l'hiver 1985 qu'un comité, formé de directeurs régionaux siégeant à la Conférence administrative régionale (CAR)⁽¹⁾, décide de se donner le mandat d'analyser la problématique des services universitaires. Ces représentants sont les porte-parole tout indiqués pour effectuer une réflexion sur le sujet car ils œuvrent dans presque tous les secteurs d'activités et côtoient presque toutes les couches de la population. Ils subissent, comme les autres chefs d'entreprises tant privées que publiques, les effets négatifs de l'absence d'une université en région dont le roulement de personnel est une des conséquences les plus visibles.

Les premières rencontres de ce Comité permettent vite de constater la nécessité d'élaborer la Problématique globale des services universitaires dans la région Côte-Nord. Ce mandat est confié au répondant des institutions en éducation des adultes qui livre le produit en août 1985.

L'étude réalisée permet donc de faire le point sur les services universitaires et sert d'incitatif aux actions subséquentes. En octobre 1985, le sous-comité de la CAR de la Côte-Nord dégage les principales constatations du document et fait état des résultats de ses réflexions. Il en ressort que l'enseignement universitaire se résume à la formation à temps partiel pour les adultes, que la région fait figure de parent pauvre en matière de recherche et que la mission des services à la collectivité et la promotion collective est inexisteante sur la Côte-

Nord. Les participants à la CAR décident d'unir leurs efforts à ceux des différents organismes de la région motivés à se doter de services universitaires adéquats.

A la même période, le sous-comité livre son rapport à une trentaine d'intervenants de la Côte-Nord. Ceux-ci décident de mettre sur pied un organisme et procèdent à la formation du Comité exécutif provisoire du " Regroupement régional pour le développement de services universitaires sur la Côte-Nord ". Le Regroupement s'incorpore à l'hiver 1986 et se donne les objectifs suivants qui figurent dans les lettres patentes du Regroupement régional pour le développement des services universitaires sur la Côte-Nord (1986) :

- " Promouvoir, coordonner et concilier les actions des différents intervenants de la région, en ce qui concerne le développement des différentes fonctions universitaires suivantes : l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et la promotion collective.
- Voir à ce que le réseau des services universitaires soit complété selon une formule originale, nouvelle et adaptée aux caractéristiques régionales. "

Invités à une rencontre par le Regroupement, les deux recteurs des constituantes de l'Université du Québec qui se partagent le territoire de la Côte-Nord, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec à Chicoutimi, confirment que la situation n'est pas appelée à s'améliorer. En effet, les restrictions financières ne permettent pas aux universités d'offrir davantage de services sur la Côte-Nord.

Cependant les recteurs conviennent que la concertation entre les deux constituantes s'impose. Afin de sensibiliser la population régionale à la problématique des services universitaires, le Regroupement pose plusieurs gestes dont un des plus importants est la mise en place de communications orales et écrites avec la presse. Une campagne de recrutement réalisée dans un délai de trois semaines permet de recueillir 700 membres et de constater par le fait même l'adhésion de la population à la cause défendue par le Regroupement.

Un des moyens que se donne le Regroupement pour mieux connaître la situation consiste à faire la demande au Conseil de la Science et de la Technologie pour qu'il procède à la réalisation du Bilan de l'activité scientifique et technologique déjà disponible dans les autres régions. Ce mandat se réalise au cours de l'année scolaire 1986-1987 avec la collaboration des deux cégeps en région. Le rapport final vient d'ailleurs de paraître (juin 1987).

En septembre 1986, le Regroupement présente à la Commission d'étude sur les orientations et le financement du réseau universitaire québécois un mémoire intitulé La Côte-Nord dans le contexte universitaire québécois.

La présentation de ce mémoire, fort bien reçue par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, monsieur Claude Ryan, donne

un nouvel essor au dossier. Le ministre s'engage à mettre sur pied un Comité conjoint ministère-université-milieu qui lui fera des recommandations sur le sujet.

Le Comité débute ses travaux en avril 1987 et se donne la fin de la même année comme échéancier. Le Comité, formé de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, de membres de l'exécutif du Regroupement et de représentants du réseau de l'Université du Québec, doit procéder à l'évaluation des services universitaires dispensés actuellement sur la Côte-Nord et proposer des aménagements susceptibles de mieux adapter ces services aux besoins de la région.

Son mandat est ensuite spécifié comme suit :

- " 1) Effectuer un bilan des services universitaires dispensés sur la Côte-Nord et des problèmes rencontrés.
- 2) Identifier les principaux besoins de formation universitaire tant en ce qui a trait aux besoins de formation initiale qu'aux besoins de perfectionnement.
- 3) Identifier des voies de solution et des modes de collaboration existants ou pouvant être établis avec des organismes du milieu, particulièrement avec les institutions collégiales et le réseau de l'Université du Québec, de manière à mieux adapter les services universitaires offerts aux résidents de la Côte-Nord. "

Comme autre élément de la dynamique régionale, il faut souligner la tenue prochaine, automne 1988, de la Conférence socio-économique sur

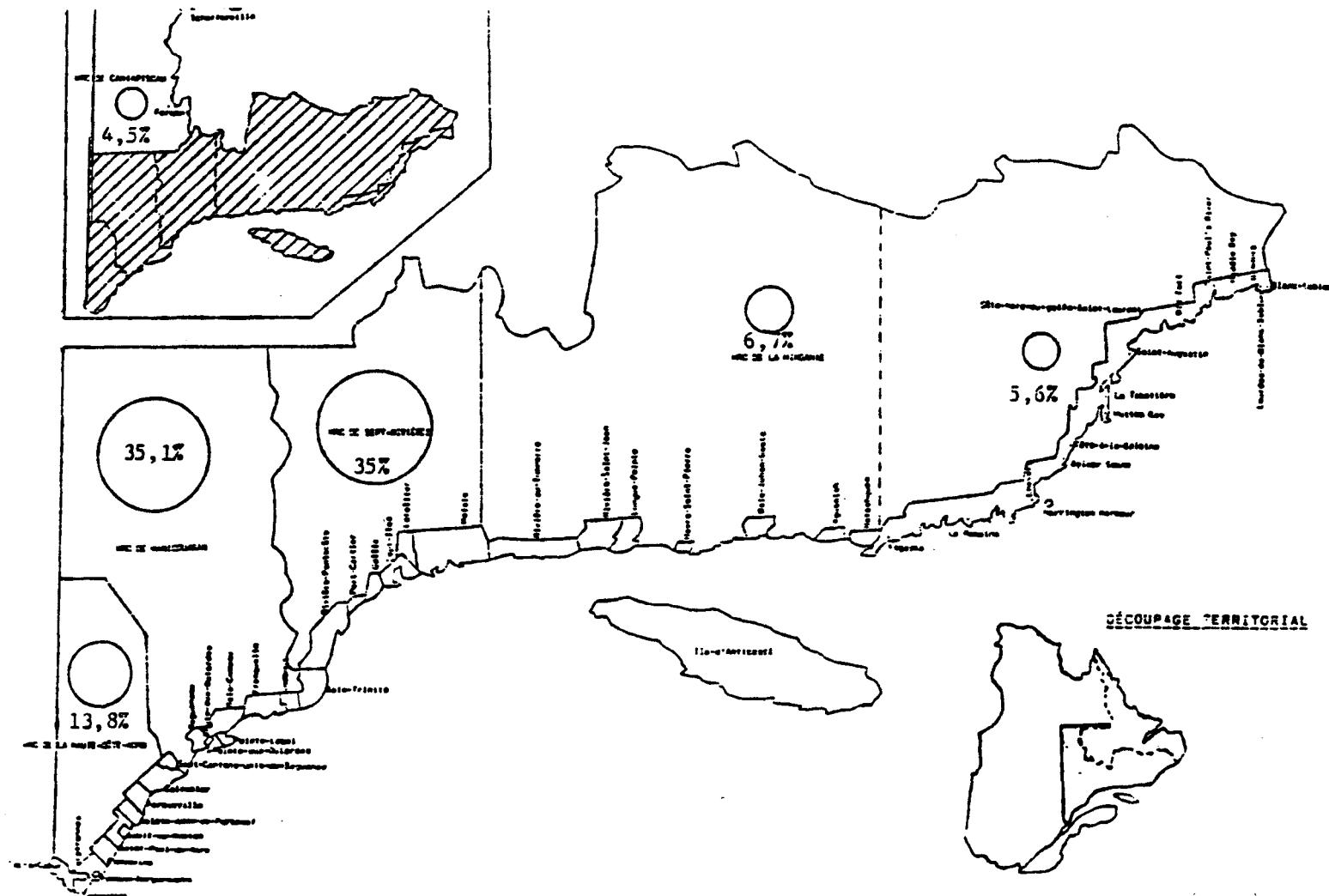
la Côte-Nord. La problématique des services universitaires sera un élément important de discussion. C'est donc dans ce portrait global que le projet du présent mémoire de recherche-action pris naissance.

2. DESCRIPTION DE LA REGION COTE-NORD

2.1 Le territoire et son peuplement

Se déployant sur 1300 kilomètres de côte le long du fleuve Saint-Laurent et couvrant une superficie de 328 693 km², la Côte-Nord, incluant l'Île-d'Anticosti, est limitée au sud-ouest par la rivière Saguenay, au sud-est par l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et au nord par le Labrador et la région Nord-du-Québec. Ses voisins les plus proches sont le Saguenay/Lac-Saint-Jean, Charlevoix et le Bas-Saint-Laurent/Gaspésie.

Carte 1 Carte de la région 09 (Côte-Nord)



Source: Gouvernement du Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction régionale de la Côte-Nord, carte modifiée

Deuxième plus grande région du Québec, la Côte-Nord est aussi la moins populeuse après le Nord-du-Québec ; elle occupe 23,5 pour 100 de tout le territoire québécois. Les principaux handicaps au développement de la Côte-Nord sont la faible densité de sa population, la répartition de cette population d'une façon linéaire sur 1300 kilomètres de côte, ainsi que la présence de deux concentrations de population de poids démographiques comparables Baie-Comeau et Sept-Îles. La présence de deux centres urbains fait que le regroupement des services en un seul pôle est difficile et il faut alors procéder à des déconcentrations des services entraînant des conséquences sur les plans organisationnel et financier.

La région comptait 103 527 personnes au dernier recensement de la population effectué par Statistique Canada en 1986, ce qui représente une diminution de 15 389 en sept ans (118 916 en 1979). Cette diminution de la population s'est effectuée dans deux pôles précis soit dans la MRC Caniapiscau avec les fermetures des villes de Gagnon et Schefferville, et dans le district de Sept-Îles qui a durement été touché par la crise de l'industrie du fer. Les autres sous-régions sont demeurées passablement stables, certaines enregistrant même une légère augmentation. Le tableau suivant illustre l'évolution de la population dans chacune des M.R.C. de 1976 à 1985.

Tableau 1 Evolution de la population de la Côte-Nord, 1976-1985

Sous-région ⁽¹⁾	1976	1981	1981	Municipalités en 1985	Réserves indiennes
M.R.C. de la Haute-Côte-Nord	15 122	14 938	15 080	10	1
M.R.C. de Manicouagan	34 838	35 357	36 250	8	1
M.R.C. de Sept-Rivières	42 307	41 116	37 645	6	2
M.R.C. de Minganie	6 985	7 402	6 530	8	2
M.R.C. de Caniapiscau	10 151	9 615	3 600	2	2
Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	4 471	5 176	5 400	1 15 localités	2
Réserves indiennes ⁽²⁾	5 042	5 304	5 587	-	-
TOTAL	118 916	118 908	110 392	35	10

Source: Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), Bilan socio-économique 1985-1986, Côte-Nord, p. 4

Pour 1976 et 1981, les données ont été compilées sur la base des municipalités incluses dans les M.R.C. actuelles à partir des données du Recensement

(1) Les populations des réserves indiennes ne sont pas comptabilisées à l'intérieur de chaque M.R.C. ou entité municipale

(2) Incluant les Naskapis installés dans le nouveau village de Kawawa-chikamach à proximité de Schefferville

Ce phénomène de décroissance est particulier à la région Côte-Nord puisque les autres régions périphériques ont vu leur population s'accroître pendant la même période. Dans les autres régions périphériques, on attribue à la présence universitaire l'augmentation de la population pendant ces mêmes années.

Le rapport Després (1987) est d'ailleurs éloquent à ce sujet:

" Les deux derniers recensements du Canada (recensement général de 1981 et recensement partiel de 1986) ont même montré une reprise démographique des régions périphériques du Québec ; les porte-parole économiques et sociaux des régions l'attribuent largement à la présence des institutions d'enseignement, et particulièrement des constituantes de l'Université du Québec ; ils sont d'ailleurs venus apporter leur témoignage à cet effet devant la Commission parlementaire de l'Education, en septembre et octobre dernier. " (p. 17)

Le manque d'attrait de la Côte-Nord, particulièrement dans les secteurs culturel et éducatif, a sans doute été un facteur important dans l'émigration de sa population. N'ayant plus d'emploi à offrir à une certaine catégorie de chômeurs, la région s'est trouvée démunie au chapitre des facteurs de rétention.

Un rapport récent dévoilé à Radio-Canada (semaine du 24 janvier 1988) indique que la Côte-Nord souffre non pas d'un problème d'emploi mais plutôt d'un problème de main-d'œuvre qualifiée (Nouvelles Radio-Canada "Ce soir", mardi 26 janvier 1988) pour répondre à la demande.

La région nord-côtière possède cependant un atout majeur qui est la jeunesse de sa population. Selon Statistique Canada, recensement de 1981, la population régionale des 0-45 ans comptait pour 82 pour 100 alors que le même groupe d'âge représentait 72 pour 100 de l'ensemble du Québec. De ces 82 pour 100, 50 pour 100 était âgé de 25 ans et moins, alors que le Québec comptait 42 pour 100 de ce même groupe d'âge, soit un écart de 8 pour 100. Toutes les sous-régions de la Côte-Nord ont une population plus jeune que l'ensemble du Québec. Il faut cependant souligner que la jeunesse de la population masque l'exode de ces jeunes, source d'implication régionale et de dynamisme. La population de la Côte-Nord est une population de jeunes travailleurs qui ne sont pas nécessairement identifiés à la région, puisqu'on vient sur la Côte pour y travailler.

Quant aux 45 ans et plus, représentant 10 pour 100 de moins sur la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec, on peut présumer qu'ils tendent à se rapprocher des services à mesure que l'âge de la retraite approche. Il existe aussi un phénomène de migration interne, c'est-à-dire à l'intérieur soit de la région, soit des districts.

La faible population nord-côtière, représentant environ 1,6 pour 100 de l'ensemble du Québec, est concentrée dans deux villes, soit Baie-Comeau et Sept-Îles, centres d'attraction de deux sous-régions. Ces deux villes comptent d'ailleurs la moitié de la population nord-côtière.

Le reste de sa population est répartie dans quarante-cinq autres localités dispersées le long de la côte et regroupées dans cinq municipalités régionales de comté (M.R.C.). Une seule ville nordique a résisté à la crise minière soit Fermont. La ville de Gagnon a été rayée complètement de la carte et Schefferville⁽²⁾ ne compte plus que, ou presque, sur sa population amérindienne. Une importante population amérindienne, soit 6000 Naskapis et Montagnais, est présente dans une dizaine de localités de la Côte-Nord et dans chaque sous-région.

2.2 La Côte-Nord et ses voies d'accès

La Côte-Nord connaît également de sérieux problèmes de transport. En effet, le réseau routier se résume à la route 138 qui relie Tadoussac à Havre-Saint-Pierre. Il y a aussi la route 172 qui longe la rivière Saguenay qui est une voie d'accès au Saguenay/Lac-Saint-Jean ; c'est d'ailleurs cette route que doivent emprunter les professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour se rendre à Sept-Îles, ce qui donne un trajet de 549 kilomètres. Il n'y a plus de lien direct en avion entre Chicoutimi-Baie-Comeau-Sept-Îles.

Une toute nouvelle route encore inachevée, la route 389, relie Baie-Comeau et Fermont (on y met environ 8 heures pour faire le trajet). Quant aux localités à l'est de Havre-Saint-Pierre, on y accède soit par bateau (il faut y mettre le temps) soit par avion (il faut y mettre

l'argent). A cause des conditions atmosphériques, on déroge assez souvent à l'horaire.

On accède au territoire Gaspésie/Bas-Saint-Laurent par mer grâce à la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout qui opère à l'année longue et grâce à la traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins en saison estivale.

A titre d'exemples de charté, voici quelques tarifs aériens pour des trajets qui sont exclus des rabais consentis par les compagnies de transport.

Tableau 2 Exemples de cherté de quelques tarifs aériens

	Coût aller-retour	Distance terrestre	Durée prévue(vol régulier)
Baie-Comeau/Sept-Îles	198 \$	238 km	45 m
Baie-Comeau/Havre-Saint-Pierre	344 \$	460 km	2 h 30 m
Baie-Comeau/Blanc-Sablon	737 \$	1 074 km	5 h 45 m
Baie-Comeau/Fernmont	350 \$	450 km (via route 389)	3 h 42 m

Quant aux déplacements vers les grands centres que sont Montréal et Québec, voici les tarifs aériens aller-retour:

Tableau 3 Tarifs aériens aller-retour vers les grands centres

	Baie-Comeau	Sept-Îles
Québec	290,00 \$	324,30 \$
Montréal	371,40 \$	382,40 \$

En ce qui touche les frais de repas, ils sont 50 pour 100 plus élevés qu'ailleurs sur la Moyenne et la Basse-Côte-Nord ainsi que les villes nordiques. Le gouvernement du Québec reconnaît d'ailleurs ce fait puisque les employés de plusieurs ministères, dont le ministère de l'Education, ont droit à des frais de repas majorés de 50 pour 100 pour ces sous-régions.

2.3 La Côte-Nord et ses sous-régions

La Côte-Nord comprend trois sous-régions :

- La Haute-Côte-Nord
- La Moyenne-Côte-Nord
- La Basse-Côte-Nord

La Haute-Côte-Nord s'étend sur 550 kilomètres de côte entre la rivière Saguenay à l'ouest, soit de Tadoussac à la rivière Moisie, à l'est de Sept-Îles. On y retrouve trois M.R.C., soit

. de la Haute-Côte-Nord avec ses onze municipalités et ses 14 262 habitants ; ⁽³⁾

. de Manicouagan avec ses 36 349 habitants concentrés en grande partie à Baie-Comeau (28 000) ;

. de Sept-Rivières avec ses 36 224 habitants dont Sept-Îles à elle seule s'en approprie 26 400.

La sous-région Haute-Côte-Nord compte 84 pour 100 de la population régionale totale.

La Moyenne-Côte-Nord correspond assez bien à la M.R.C. de la Minganie incluant l'Île-d'Anticosti. Elle compte 7137 personnes dont la moitié habite Havre-Saint-Pierre, pôle industriel et de services de cette sous-région. Les localités situées à l'est de ce centre ne sont accessibles que par mer et par air, la route 138 se terminant à Havre-Saint-Pierre. On travaille actuellement à sa prolongation jusqu'à Natashquan ; elle devrait être carrossable en 1990.

La Basse-Côte-Nord, constituée d'une quinzaine de municipalités et comptant sur une population de 6000 personnes, a une structure administrative particulière. Cette sous-région, appelée la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, est dirigée par un administrateur

nommée directement par le gouvernement du Québec. Elle est caractérisée par la présence d'une population anglophone importante, soit environ 70 pour 100 de la population de cette municipalité.

La M.R.C. de Caniapiscau est formée des localités de Fermont et Schefferville, créées par l'exploitation minière. Cette sous-région est la plus nordique. Cette partie de territoire, de 4667 habitants, est soumise à la Convention du Nord-Est québécois qui accorde une certaine exclusivité aux Naskapis dans la pratique d'activités fauniques. Le groupe d'âge des 65 ans et plus est presqu'absent des villes nordiques.

2.4 Synthèse des facteurs géographiques et démographiques reliés à l'organisation de services universitaires

- . jeunesse de la population ;
- . vaste territoire (1300 kilomètres de côte) ;
- . population dispersée dans une cinquantaine de municipalités tout le long de la côte ;
- . région peu peuplée (un peu plus de 100 000 personnes) ;

- . population multiculturelle et multilinguistique (franco-phones, anglophones sur la Basse-Côte-Nord et Amérindiens partout sur la côte) ;
- . deux centres importants: Baie-Comeau et Sept-Îles situés à 238 kilomètres de distance ;
- . regroupements de petits nombres de personnes ayant les mêmes intérêts et les mêmes besoins ;
- . prix élevé en temps et en argent pour les déplacements (souvent hors normes) ;
- . services aux minorités qui sont dispersées.

3. L'ASPECT SOCIO-ECONOMIQUE

3.1 Caractéristiques générales

La Côte-Nord, une des régions les plus durement touchées par la récession économique, est parmi celles dont la récupération d'emplois est la plus lente. La région se situe actuellement au troisième rang pour son taux élevé de chômage. Depuis 1979, la Côte-Nord a perdu

environ 10 000 emplois dont une faible partie seulement a été récupérée. L'économie de la Côte-Nord, axée principalement sur le secteur primaire, a subi un dur coup lors de la récession économique de 1981-1982 et lors de la crise affectant l'industrie du fer.

Le Bilan socio-économique 1985-1986 Côte-Nord (1986) est explicite à ce sujet:

" Des 9953 emplois du secteur primaire existant en 1979 dans les villes de Sept-Îles, Port-Cartier, Schefferville, Gagnon et Fermont, les cinq villes les plus durement touchées, il ne restait que 2623 emplois en avril 1985, dont 1314 à Fermont. Aux emplois directs perdus s'ajoutent les pertes d'emplois indirects qu'on évaluait à 2081 entre 1979 et 1983 pour ces mêmes cinq villes. " (p. 6)

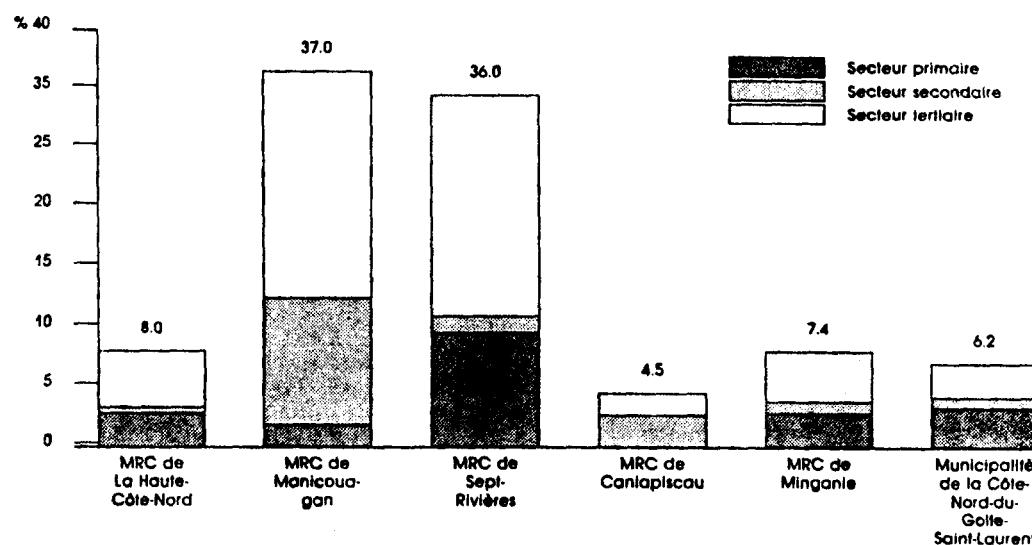
Avec 21,3 pour 100 des emplois comparativement à 5 pour 100 pour le Québec, les activités du secteur primaire occupent une large part de la vie économique nord-côtière.

Les activités du secteur secondaire occupent 13,2 pour 100 de la main-d'œuvre contre 20 pour 100 pour l'ensemble du Québec alors que l'emploi généré par le secteur tertiaire se compare à celui du Québec. Les emplois saisonniers, représentant entre 8000 et 10000 emplois, comptent pour environ 20 pour 100, ce qui est très élevé par rapport à l'échelle provinciale.

3.2 Les activités économiques des sous-régions

Afin d'avoir une meilleure image de la distribution des activités économiques, il faut se référer à la figure suivante, qui présente les secteurs de l'emploi par M.R.C.

Figure 1 Répartition sectorielle et sous-régionale de l'emploi, 1985



Source: Office de planification et de développement du Québec, Bilan socio-économique 1985-1986, Côte-Nord, 1986, p. 7

Cette figure et d'autres sources nous révèlent que :

- . La M.R.C. de la Haute-Côte-Nord (13,8 pour 100 de la population) compte une majorité de ses emplois dans le secteur tertiaire dont 20 pour 100 sont liés à sa vocation touristique. Dans le secteur primaire, 65 pour 100 des emplois relèvent de l'exploitation forestière.
- . La M.R.C. de Manicouagan (35,1 pour 100 de la population) avec son pôle économique qu'est Baie-Comeau compte 37 pour 100 des emplois de la côte. Elle est beaucoup moins dépendante du secteur primaire que les autres sous-régions. Dans le secteur tertiaire, on retrouve 40 pour 100 des emplois rattachés aux services gouvernementaux et 60 pour 100 des emplois dans les secteurs des communications et autres services d'utilités publiques. C'est la sous-région la plus importante pour son secteur secondaire avec 75 pour 100 des emplois régionaux de ce secteur qui se retrouvent dans ses industries manufacturières.
- . La M.R.C. des Sept-Rivières (35 pour 100 de la population) avec son pôle économique qu'est Sept-Îles, est liée aux secteurs des mines et carrières avec 57 pour 100

des emplois nord-côtiers. On y remarque l'importance du secteur des transports et entreposage avec 66 pour 100 de l'emploi régional de ce secteur d'activités. L'importance des mines ne se fait pas sentir uniquement au chapitre du secteur primaire, mais détermine également l'importance du secteur des transports et entreposage puisque la production minière de Caniapiscau passe par Port-Cartier et Sept-Îles. Enfin, 40 pour 100 des emplois sont du secteur tertiaire dont 32 pour 100 sont des services gouvernementaux.

- . La M.R.C. de Caniapiscau (4,5 pour 100 de la population), la plus durement touchée dans les dernières années avec la fermeture de Gagnon et celle anticipée de Schefferville, dépend en très grande partie de l'exploitation minière avec 70 pour 100 de ses emplois, ce qui représente 30 pour 100 de l'emploi régional de ce secteur.
- . La M.R.C. de la Minganie (6,9 pour 100 de la population), avec Havre-Saint-Pierre comme centre économique et de services, présente des vocations économiques très diversifiées ; elle est donc relativement plus à l'abri des courants. On y retrouve l'exploitation minière, la foresterie ainsi que la pêche, la transformation des

produits marins et le tourisme qui sont des activités saisonnières.

- . La municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, communément appelée la Basse-Côte-Nord (5,6 pour 100 de la population), concentre ses activités autour de la pêche. Une forte proportion des emplois est saisonnière.

3.3 Les industries majeures

Le développement de la Côte-Nord repose sur trois secteurs majeurs, soit les mines, la forêt et la pêche.

. L'industrie minière

La Côte-Nord est, depuis 1984-1985, le deuxième plus grand expéditeur de minerai au Québec (30 pour 100). Elle a occupé longtemps le premier rang. Toute la production québécoise de fer (80 pour 100 de l'exploitation minière régionale) est réalisée sur la Côte-Nord. Le secteur du fer titanifère représente cependant de bons espoirs de consolidation sinon de développement.

D'autres gisements importants de différents minerais pourraient également être exploités dont le zirconium et l'yttrium à 250 kilomètres au nord-est de Schefferville, le platine dans le rayon

Gagnon/Montwright, la dolomite à Havre-Saint-Pierre et le granite dans la région de Rivière-Pentecôte/Port-Cartier.

Cependant ces développements et d'autres projets de transformation sont intimement liés à la prospection et aux projets de recherche mis de l'avant dans ce secteur. Etant une région riche en mines, la Côte-Nord a donc un grand besoin de recherche pour se développer. Il ne faut pas oublier non plus le potentiel qu'offre la production de la tourbe comptant actuellement pour 20 pour 100 de la production québécoise de tourbe horticole. La production ne s'effectue que sur une infime partie des tourbières de la Côte-Nord.

. La forêt

Représentant 30 pour 100 du domaine forestier québécois, la forêt nord-côtière est en superficie la plus importante. Les activités de coupe sont concentrées principalement dans les M.R.C. de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan entre Sacré-Coeur et Baie-Comeau. Le bilan socio-économique effectué sur la Côte-Nord par l'Office de planification et de développement du Québec (1986) nous révèle qu'en 1983, on dénombrait 52 usines de transformation du bois. Les grandes entreprises manufacturières de pâte et papier fournissaient 79,5 pour 100 des emplois alors que les usines de sciage commercial en comptaient 16,8 pour 100 et les entreprises de sciage de service 3,7 pour 100.

La forêt nord-côtière est sous-exploitée à l'est de Baie-Comeau alors qu'elle est sur-exploitée à l'ouest. Cette sur-exploitation est due au ravage de la tordeuse d'épinettes ainsi que la coupe à blanc effectuée dans ce secteur il y a quelques années. Il y a donc là matière à rationalisation et aussi potentiel de développement dans plusieurs des sous-régions. L'arrivée de Cascades à Port-Cartier devrait cependant modifier ce portrait.

. La pêche

La pêche constitue un secteur de développement fort intéressant pour la Côte-Nord. Le Bilan socio-économique 1985-1986 Côte-Nord, nous fournit des données fort intéressantes. En 1984, la région fournissait 22 pour 100 de toutes les prises du Québec sans compter celles effectuées sur ses côtes par les pêcheurs des régions avoisinantes.

De 1979 à 1984, le nombre de pêcheurs a presque doublé, la valeur des captures a augmenté de 154 pour 100, les débarquements sont passés de 12 pour 100 à 22 pour 100 des débarquements totaux du Québec. En 1984, la région comptait le tiers des pêcheurs du Québec, soit 2636. Alors que le Québec subissait une baisse de la valeur et du volume des captures, la Côte-Nord enregistrait une hausse remarquable.

En 1984, le portrait de la pêche était le suivant dans chaque sous-région :

- Basse-Côte-Nord :

- . 50 pour 100 des pêcheurs de la région ;
- . 60 pour 100 des prises ;
- . pêche du crabe (en forte croissance), du homard et de la pétoncle dont la valeur des débarquements s'était multipliée par 17 comparativement à 1982 ;
- . présence d'une dizaine d'unités de salaison à morue.

- Haute et Moyenne Côte-Nord :

- . accroissement du nombre de pêcheurs ;
- . accroissement du nombre d'embarcations ;
- . présence d'usines de transformation du crabe, de la crevette et de la pétoncle.

La pêche représente donc pour la région un secteur fort intéressant malgré des faiblesses comme le nombre insuffisant d'usines de transformation principalement en Basse-Côte-Nord, le besoin de renouveler les équipements (bateaux et usines), l'éloignement des marchés, l'exploitation et la transformation de la ressource par les régions avoisinantes pour n'en nommer que quelques-unes. Le Plan de développement économique pour les régions périphériques du Québec, volet Côte-Nord, publié par le ministère d'Expansion industrielle régionale du gouvernement du Canada (21 décembre 1987), est d'ailleurs explicite à ce sujet :

" Bien que la région regroupe 33 pour 100 des pêcheurs du Québec, la valeur des débarquements n'atteint que 20 pour 100 du volume des pêches du Québec. La flotte de pêche est vieillissante et constituée de bateaux de taille modeste. Les pêcheurs se limitent presque exclusivement à la pêche côtière et cherchent peu à transformer cette ressource, se contentant souvent de saler et de sécher la morue. " (p. 8)

Les activités commerciales, sportives et récréatives reliées à la pêche et à la chasse sont également importantes. Il y a cependant place à amélioration dans ce domaine puisque le potentiel est très grand.

. Les autres activités

Les autres activités dignes de mention sont les activités de transformation surtout celles reliées à l'exploitation du bois et de l'énergie hydro-électrique et ce, principalement dans la région de Baie-Comeau. Mises à part les grandes entreprises manufacturières, les autres activités, apanage des P.M.E., sont des scieries, des usines de transformation du poisson et des ateliers d'usinage découlant principalement de la grande entreprise.

Le tourisme devrait également se tailler une place enviable si des efforts suffisants sont consentis pour son développement.

3.4 Scolarisation de la population

Quelle que soit la source d'information utilisée, et il y en a plusieurs, il ressort que la population de la Côte-Nord, quoique plus jeune que l'ensemble du Québec, est cependant moins scolarisée. C'est d'ailleurs ce que nous démontre le tableau suivant qui fait un parallèle entre la région Côte-Nord et l'ensemble du Québec pour la population active (1981).

Tableau 4 Parallèle entre la région Côte-Nord et l'ensemble du Québec pour la population active

Niveau de scolarité	Côte-Nord	Québec
Population ayant moins de 9 ans de scolarité	19,9%	18,5%
Population ayant de 9 à 13 ans de scolarité	42,7%	38,9%
Population ayant réalisé des études post-secondaires	31,3%	32,6%
Population ayant un diplôme universitaire	6,1%	10,0%
	100%	100%

Source: Tableau réalisé d'après les informations recueillies dans Portrait statistique régional, région de la Côte-Nord et municipalités régionales de comté, Bureau de la statistique du Québec, 1987

L'écart principal de 3,9 pour 100 se retrouve au seul chapitre des diplômés universitaires en faveur du Québec. Le tableau suivant démontre que plus l'âge de la population est avancé plus l'écart est grand avec l'ensemble du Québec.

Tableau 5 Proportions (%) de la population de 15 ans et plus ayant atteint certaines étapes du cheminement scolaire, selon l'âge

Etape du cheminement et âge	Proportion la plus élevée de toutes les régions	Proportion la plus basse de toutes les régions	Proportion de la région de la Côte-Nord	Proportion de l'ensemble du Québec
15-24	15,6	4,8	5,1	9,5
25-34	32,4	11,8	11,8	21,0
35-44	25,0	10,7	10,7	18,6
45 et +	12,7	4,4	5,5	9,1
TOTAL	19,3	7,8	8,0	13,5

Source: Direction des études économiques et démographiques.

Comme le démontre le tableau précédent, la région Côte-Nord est la région dont la proportion des 25-34 ans et des 35-44 ans est la plus faible en ce qui a trait à l'atteinte du niveau universitaire ; la proportion des 15-24 ans ainsi que les 45 ans et plus n'est guère mieux située.

L'absence d'université en région est certainement l'élément majeur expliquant cette situation.

3.5 Taux de chômage

Le Bilan socio-économique Côte-Nord (1986) et d'autres sources nous indiquent que la Côte-Nord occupe le troisième rang des régions ayant le plus haut taux de chômage, soit 14,9 pour 100 pour 1986 comparativement à 11 pour 100 pour l'ensemble du Québec. En 1986, des 88 000 individus de 15 ans et plus de la région Côte-Nord/Nord-du-Québec, 56 000 personnes constituaient la population active dont 48 000 en emploi et 8000 en chômage.

En utilisant les données déjà mentionnées, on arrive donc avec les chiffres suivants :

- 103 000 personnes habitent la région Côte-Nord
- 15 000 personnes sont âgées de 15 ans et moins
- des 88 000 personnes de 15 ans et plus :

56 000 sont actives : 48 000 en emploi

8000 chômeurs

32 000 sont soit étudiantes, retraitées, assistées sociaux ou ne font simplement pas appel à l'aide gouvernementale

. des 88 000 personnes de 15 ans et plus :

69 500 ont entre 15 et 45 ans

18 500 sont âgées de 45 ans et plus

Ces données sont intéressantes en ce qu'elles fournissent une image du potentiel de la clientèle la plus intéressée, soit les personnes âgées entre 15 et 45 ans. Ces 69 500 gens sont les principaux consommateurs potentiels des services universitaires sur la Côte-Nord.

La lenteur de la création d'emplois est entièrement liée à la diminution de la proportion des investissements dans les secteurs primaires, tertiaires et dans l'industrie de la construction effectués sur la Côte-Nord entre 1980 et 1984. Seul le secteur secondaire a continué sa croissance, ce qui est cependant un bon indice du dynamisme régional.

Tableau 6 Investissements privés et publics en immobilisations et en réparations par secteur d'activités économiques, régions 09-10, 1980-1984

Investissements privés et publics		1,18	,000 \$	1980	1981	1982	1983	1984
Primaire	265 370	266 908	225 707	121 507	153 848			
Industrie de la construction	4 523	2 437	4 438	1 922	2 237			
Secondaire	17 936	17 125	62 338	197 550	447 119			
Tertiaire	2 001 742	1 911 229	1 490 021	1 253 391	1 076 033			
REGION	2 289 571	2 197 699	1 782 504	1 574 370	1 679 236			

Source: Tableau abrégé tiré de Bureau de la statistique du Québec, Portrait statistique régional, région de la Côte-Nord et municipalités régionales de comté, 1987, p. 332

Le tableau précédent fait ressortir les éléments suivants :

- Dans le secteur primaire les investissements ont chuté de près de 50 pour 100 entre 1982-1983 sur la Côte-Nord. Cette baisse est vraisemblablement reliée à la crise minière de 1981-1982.
- L'industrie de la construction a subi le ressac provoqué par la chute du secteur primaire.
- Les investissements se sont multipliés par 23 depuis 1981 dans le secteur secondaire et continue à progresser et à se raffermir, ce qui est bon signe pour l'économie de la région.

- Quant aux investissements du secteur tertiaire, ils subissent les aléas des coupures commandées par les pouvoirs centraux.

3.6 Eléments majeurs et opportunités de développement reliés aux caractéristiques socio-économiques

- Eléments majeurs

- dépendance de la région envers le secteur primaire ;
- lente reprise de la création d'emplois ;
- population de jeunes travailleurs ;
- potentiel des secteurs de la forêt, des pêches, du tourisme et des mines ;
- potentiel de développement hydro-électrique ;
- troisième rang des régions dont le taux de chômage est le plus élevé ;
- écart déficitaire de 3,9 pour 100 des diplômés universitaires par rapport à l'ensemble du Québec.

- Opportunités de développement

- . opportunité d'appuyer le développement régional sur les secteurs offrant le plus de potentiel, pêche, forêt, mines, énergie hydro-électrique, tourisme ;
- . opportunité de développer la diversification des activités ;
- . opportunité d'augmenter le nombre des diplômés universitaires dans les secteurs prioritaires ;
- . opportunité d'augmenter l'attrait de la région.

4. L'ASPECT POLITIQUE

4.1 Les principaux acteurs

L'aspect politique est très présent dans le dossier de l'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord. D'une part, les deux constituantes qui desservent la région, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Rimouski, s'intéressent étroitement à l'évolution du dossier même si on allègue que le fait de desservir la région vient pénaliser la clientèle de leur territoire

immédiat et les désavantages sur le plan budgétaire, ces deux constituantes ne sont pas prêtes pour autant à se départir de leurs responsabilités. En plus de leur offrir un rayonnement extra-régional très intéressant, cette desserte peut constituer un excellent moyen de revendiquer des budgets supplémentaires.

L'Université du Québec a aussi ses intérêts dans le dossier puisque cette université, lors de sa création, s'est donné une mission originale qui est le développement régional par le biais de sa présence en régions. Or, il se créerait une situation insolite si une autre université venait remplir le rôle qu'elle entend jouer au Québec. Elle a donc intérêt à surveiller l'évolution du dossier de très près.

Les deux cégeps de la région sont également intéressés par l'expansion éventuelle des services universitaires. En période de décroissance en termes d'effectifs, il ne serait pas déplacé de penser que les administrations des deux collèges voient d'un bon œil la venue de services universitaires dans leurs murs et sous leur gouverne. En plus d'augmenter le volume des effectifs, cela accorderait une importance accrue à leur établissement en plus d'ajouter un élément d'innovation fort stimulant pour tout le personnel.

Fort de la recommandation du rapport Després (1987) à l'effet que:

" La Corporation centrale, en concertation avec les universités et les collèges en régions, propose au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science une expérience pilote de coordination systématisée des activités des deux niveaux d'établissements. " (p. 19)

les cégeps de la région, la conjoncture aidant, ne manqueraient pas d'apprécier être les premiers collèges à se voir attribuer de nouveaux mandats. Ils sont d'autant plus forts dans leur argumentation que le ministre à l'Enseignement supérieur et de la Science a interrogé les représentants du Regroupement dans ce sens lors de la présentation de leur mémoire à la Commission d'étude sur les orientations et le financement du réseau universitaire québécois en septembre 1986. Le fait qu'un des deux sièges du Regroupement à la vice-présidence soit occupé par un cadre du cégep, qui privilégie nettement une collaboration très étroite avec les collèges, ajoute au contexte politique.

Comme autre élément de la dynamique politique, mentionnons le Comité ministère-université-milieu formé à la demande du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dont le mandat a été spécifié dans l'introduction de ce travail. Le fait que seule l'Université du Québec ait été invitée est révélatrice. Le fait que l'attaché politique du ministre au niveau collégial ait participé à plusieurs des rencontres est également significatif.

4.2 La conjoncture politique

La tenue prochaine (automne 1988) d'une conférence socio-économique sur la Côte-Nord est sans aucun doute un élément circonstanciel important. Le dossier des services universitaires devrait faire partie des priorités régionales puisque la population dans son ensemble déplore l'état actuel des services universitaires.

Le dossier est également important politiquement puisqu'il vise à desservir une population dont le député fédéral est le Premier ministre canadien. Le gouvernement fédéral devrait favoriser les services universitaires dans la répartition des sommes affectées au développement des régions.

Ces facteurs positifs ne doivent cependant pas masquer la présence de deux éléments perturbateurs que sont le Centre universitaire Beauce-Appalaches ainsi que le Centre d'études universitaires de la Montérégie.

Les activités de ces deux acteurs créent un environnement compétitif en ce sens que les demandes nord-côtières sont sous-pesées, comparées, évaluées par rapport à la présence de ces deux centres. Il arrive de plus en plus fréquemment qu'une université refuse de dispenser des activités d'enseignement dans notre région parce qu'elle devra répondre également à la demande d'un des deux centres sus-mentionnés.

C'est notamment le cas de l'Université Laval qui, après avoir accepté de dispenser le diplôme spécialisé en administration, s'est retirée parce que le Centre Beauce-Appalaches avait également demandé ce programme. C'est aussi le cas de l'Université du Québec à Rimouski qui met du temps à démarrer la Maîtrise en éducation parce que, dit-elle, on devra l'offrir en Beauce et on ne dispose pas des ressources pour ce faire.

Le fait que le dossier soit piloté par un Regroupement régional crée de l'intérêt chez toute la population. Cependant, cela crée également de la pression car toutes les sous-régions veulent y trouver leur compte.

Parmi les facteurs politiques délicats, mentionnons le fait que cette faible population, occupant 23,5 pour 100 du sol québécois, n'est représentée que par deux députés sur la scène provinciale, un libéral et un péquiste. Le poids politique provincial apparaît plutôt faible.

Malgré les contraintes mentionnées et considérant les facteurs positifs, il est cependant réaliste d'affirmer que le moment est venu de faire avancer le dossier des services universitaires si la région doit être considérée comme une région à part entière.

4.3 Points majeurs et conséquences des caractéristiques politiques sur l'organisation de services universitaires

- Points majeurs

- . intérêt des deux constituantes desservant la région à garder leur territoire ;
- . intérêt de l'Université du Québec à demeurer la seule université à être présente en régions périphériques ;
- . intérêt des collèges régionaux à piloter l'organisation de services universitaires ;
- . travail du Comité ministère-université-milieu ;
- . réalisation prochaine d'une Conférence socio-économique ;
- . présence des centres universitaires Beauce-Apalaches et Montérégie.

- Conséquences des caractéristiques politiques sur l'organisation de services universitaires

- quasi-impossibilité de ne pas donner la priorité de développer les services universitaires à l'Université du Québec ;
- l'option " collège universitaire " se doit d'être analysée ;
- temps approprié pour faire avancer le dossier.

5. L'ASPECT JURIDIQUE

Plusieurs lois et règlements régissent l'état des rapports juridiques formels entre les universités et certaines autorités gouvernementales ou para-gouvernementales. Les lois qui ont une incidence sur l'autonomie des universités sont les suivantes :

5.1 La Loi sur le ministère de l'Education

Cette loi confère au ministre les pouvoirs de :

- . Faire effectuer des études et recherches qu'il juge utiles et nécessaires à la poursuite de l'activité du Ministère.
- . Soumettre à la législature un rapport détaillé de l'activité de son Ministère (articles 3 et 4).

Cette loi (article 5) mentionne clairement que ni le gouvernement, ni le Ministère n'ont le pouvoir d'organiser une université.

5.2 La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Cette loi confère au ministre de l'Éducation des pouvoirs importants en regard des universités. L'article 30 stipule qu'il doit entre autres préparer et soumettre les règlements régissant la classification et la nomenclature des écoles et autres institutions d'enseignement et des diplômes qui y sont décernés.

Ce même article lui confie un pouvoir de réglementation sur la coordination de l'enseignement à tous les degrés ainsi que le pouvoir de prescrire des normes de répartition territoriale et d'aménagement des établissements éducatifs administrés ou subventionnés par la province.

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif public qui a des rapports avec les universités quoique ceux-ci ne sont pas majeurs depuis la création du Conseil des universités.

5.3 La Loi sur le Conseil des universités

Cette loi confère d'importants pouvoirs au gouvernement et au ministre. Tout d'abord, le gouvernement nomme tous les membres de ce Conseil, ceux de la Commission de la recherche universitaire, les présidents de ces deux organismes ainsi que le secrétaire du Conseil. Il fixe également le traitement du président et du secrétaire du Conseil ainsi que les indemnités et allocations des membres du Conseil et de la Commission. Le ministre doit autoriser le Conseil à former toute commission ainsi qu'à faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles et nécessaires à la réalisation de son mandat.

Cette loi a également beaucoup d'importance en ce qui a trait au sujet de ce travail puisqu'elle fait référence au développement des institutions universitaires. Dans son ouvrage⁽⁴⁾, Garant (1980) écrit que :

" le ministre aurait des pouvoirs relatifs au développement des institutions universitaires ainsi qu'à la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur. Relativement au développement des institutions universitaires, la source des pouvoirs est l'art. 2 et la Loi sur le ministère de l'Education. Toutefois, la création d'université nouvelle par le gouvernement étant expressément interdite par l'art. 5 de la Loi sur le Ministère, l'art. 3 alinéa "c" de la Loi sur le Conseil des universités fait allusion à la possibilité pour le gouvernement de proposer la création d'universités par l'Assemblée nationale. " (p. 11)

La Loi sur le Conseil des universités laisse entendre que le gouvernement a le pouvoir d'accorder des subventions aux universités ainsi que d'assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et entre l'enseignement supérieur et les autres niveaux d'enseignement.

Pour les fins du présent dossier, il est pertinent de citer l'article 4 (1968, c. 64) qui devrait inciter le ministre de l'Education à consulter le Conseil sur la solution de la problématique des services universitaires sur la Côte-Nord sans être pour autant une obligation.

" Le ministre de l'Education est tenu de soumettre à l'avis du Conseil :

- a) tout plan qu'il entend mettre en oeuvre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, à chaque phase majeure de son élaboration ;
- b) les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur ;
- c) la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire ;
- d) les mesures qu'il entend adopter pour assurer la coordination entre les établissements d'enseignement supérieur ;
- e) des règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur.

Le Conseil des universités est sans aucun doute l'organisme public jouant le plus grand rôle au niveau universitaire. C'est un organisme consultatif au ministre ayant pour fonctions principales d'effectuer des études et recherches utiles et nécessaires à la réalisation de ses mandats.

5.4 La Loi sur les investissements universitaires

Cette loi oblige les université à " transmettre chaque année au ministre leurs projets quinquenaux d'investissements " (article 3) et " d'indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes " (article 4).

5.5 La Loi sur les bourses pour le personnel enseignant

Cette loi n'a pas d'incidence immédiate sur le présent dossier.

5.6 La Loi sur l'Université du Québec

" Cette loi est à la fois une charte et une loi cadre servant d'assise à la création de charte et d'autres universités, instituts de recherche et écoles supérieures. " (Garant, 1980, p. 53)

C'est la seule charte universitaire présentée à l'Assemblée nationale comme projet de loi gouvernementale et que le ministre de l'Education est chargé d'appliquer.

Le gouvernement nomme tous les membres de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université ainsi que ceux des conseils d'administration des constituantes. Le gouvernement nomme pour une période de cinq ans le président de l'Université, sur la recommandation du ministre, ainsi que le recteur de chaque constituante, sur recommandation de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

La nomination des quatre vice-présidents de l'Université se fait par l'Assemblée des gouverneurs alors que les vice-recteurs de chaque constituante sont nommés par leur conseil d'administration respectif. L'Université a un conseil des études dont les membres sont nommés par le gouvernement et dont font partie le président de l'Université et le recteur de chaque constituante.

" Le Conseil des études prépare les règlements généraux applicables aux universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche, concernant :

- a) l'organisation de l'enseignement et de la recherche ;
- b) la structure des programmes et la nomenclature des diplômes ;
- c) l'admission des étudiants ;
- d) les critères et la procédure d'engagement et de promotion des membres du corps professoral ;

- e) la procédure à suivre lors des consultations du corps professoral pour les nominations aux postes de direction d'enseignement ou de recherche ;
- f) les pouvoirs et la composition de la Commission des études des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche, la procédure à suivre pour la nomination et la durée du mandat de leurs membres. " (article 19)

Chaque constituante a une commission des études dont les membres sont nommés par le conseil d'administration. Sa " tâche principale est de préparer les règlements internes relatifs à l'enseignement et à la recherche " (article 41). Ces règlements doivent cependant s'inscrire dans le cadre des règlements généraux de l'Université.

Toute constituante est une corporation distincte et peut exercer les mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés à l'Université, sauf que dans la plupart des cas, elle doit avoir l'autorisation de l'Assemblée des gouverneurs ou du président de l'Université. Tout contrat fait sans cette autorisation est nul.

6. L'EDUCATION SUR LA COTE-NORD

L'enseignement sur la Côte-Nord est dispensé par sept commissions scolaires francophones intégrées. La région a d'ailleurs été parmi les premières (1979) à intégrer les deux secteurs d'enseignement. De plus, environ 400 élèves sont desservis par trois commissions scolaires anglophones à Sept-Îles et à Baie-Comeau. La Basse-Côte-Nord est

desservie par une commission scolaire à statut particulier offrant des services multiconfessionnels et multilinguistiques. Le territoire de chaque commission scolaire correspond à celui de la M.R.C. sauf les M.R.C. de la Haute-Côte-Nord et des Sept-Rivières qui en comptent deux chacune.

On compte deux écoles privées, une dispensant l'enseignement secondaire à Sept-Îles et une offrant les secondaires I, II, et III à Baie-Comeau.

L'enseignement collégial est dispensé par deux collèges publics d'enseignement général et professionnel situés à Baie-Comeau et Sept-Îles.

Il n'y a aucun établissement de niveau universitaire.

6.1 Les secteurs primaire et secondaire

. Les effectifs

Le bureau de la statistique du Québec (1987) nous indique que de 1981-1982 à 1985-1986, les secteurs primaire et secondaire ont enregistré une baisse de 17,1 pour 100 passant de 25 759 à 21 329 élèves, alors que le Québec enregistrait une baisse de 3,8 pour 100.

Les trois niveaux d'enseignement ont été touchés soit :

- 8,8 pour 100 au préscolaire
- 9,9 pour 100 au primaire
- 26,9 pour 100 au secondaire

Au Québec, seul le niveau secondaire subissait une baisse (-11,7 pour 100), les deux autres niveaux enregistraient de légères hausses.

Les fermetures des villes de Gagnon et Schefferville ainsi que la situation économique de la sous-région Sept-Îles/Port-Cartier expliquent en grande partie cette forte baisse de clientèle.

La migration des jeunes ménages ayant perdu leur emploi s'est surtout faite au profit de leur région d'origine et des centres offrant des services d'enseignement complets incluant le niveau universitaire.

Le tableau suivant permet de suivre l'évolution des effectifs depuis 1981-1982.

Tableau 7 Effectifs scolaires des réseaux public et privé, selon le niveau d'enseignement, région 09 et Québec, 1981-1982 à 1986-1987

Niveau d'enseignement et réseau	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
	n					
Région 09						
Préscolaire	2 269	2 318	2 170	2 143	2 069	2 160
Public	2 269	2 318	2 170	2 143	2 069	2 160
Privé	-	-	-	-	-	-
Primaire	12 275	12 057	11 667	11 313	11 061	10 766
Public	12 274	12 057	11 667	11 313	11 061	10 766
Privé	-	-	-	-	-	-
Secondaire	11 215	10 281	9 544	9 180	8 199	8 305
Public	10 934	9 976	9 245	8 910	7 893	7 815
Privé	281	305	299	270	306	490
Le Québec						
Préscolaire	96 884	98 588	97 516	100 820	100 735	90 489
Public	92 944	94 474	94 978	98 129	98 047	-
Privé	3 940	4 114	2 538	2 691	2 688	-
Primaire	552 741	548 137	548 885	555 766	566 721	555 098
Public	534 734	530 174	529 868	535 961	546 065	-
Privé	18 007	17 963	19 017	19 805	20 656	-
Secondaire	529 820	514 002	498 811	490 910	467 759	381 201
Public	464 008	447 693	429 711	419 992	395 800	-
Privé	65 812	66 309	69 100	70 918	71 959	-

Sources: 1981-1986 Bureau de la statistique du Québec, Portrait statistique régional, région de la Côte-Nord et municipalités régionales de comté, premier trimestre 1987, p. 280

1986-1987 Direction régionale du ministère de l'Education sur la Côte-Nord (informations recueillies sur place)

On remarque qu'en 1986-1987 la clientèle régionale enregistrait une hausse d'une centaine d'élèves tant au préscolaire qu'au secondaire et une baisse de 300 élèves au primaire pour s'établir à un total de 21 231 pour les trois niveaux. Ces variations sont tout à fait à l'inverse des mouvements qui se sont effectués sur les clientèles du Québec dans la même année.

C'est donc plus de vingt mille jeunes que les commissions scolaires de la Côte-Nord accueillent annuellement et ce, depuis les six dernières années. La Direction régionale du ministère de l'Education prévoit que les clientèles se maintiendront encore au-delà des vingt mille pour l'année 1987-1988. Le tableau suivant présente pour chaque commission scolaire les prévisions des clientèles pour 1987-1988.

Tableau 8 Prévisions des clientèles dans les commissions scolaires de la région Côte-Nord pour l'année 1987-1988

Nom de la Commission scolaire	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
C.S. Bersimis	105	806	534	1 445
C.S. Manicouagan	567	3 642	2 542	6 751
C.S. Tadoussac	115	659	504	1 278
C.S. de la Moyenne-Côte-Nord	109	728	523	1 360
C.S. Port-Cartier	131	949	635	1 715
C.S. Sept-Iles	302	2 528	2 044	4 874
C.S. Fermont	53	458	301	812
C.S. Greater Seven Islands	36	263	-	299
Syndics d'écoles de Baie-Comeau	10	56	37	103
C.S. Littoral	119	633	500	1 252
Ecole sec. Jean-Paul II	-	-	230	230
Institut d'ens. de Sept-Iles	-	-	275	275
C.S. Eastern Que. School Board	-	-	185	185
TOTAL	1 547	10 722	8 310	20 579

Source: Direction régionale du ministère de l'Education sur la Côte-Nord, automne 1987 (informations recueillies sur place)

. Nombre de finissants du secondaire

Le nombre de finissants au secondaire depuis les cinq dernières années a été de plus de 1000 annuellement. Le tableau suivant présente l'évolution à ce chapitre depuis 1982.

Tableau 9 Evolution du nombre de finissants du secondaire de la région Côte-Nord, de 1982 à 1986

Année de référence	Général	Professionnel	TOTAL
1982	1 048	238	1 286
1983	1 018	200	1 218
1984	1 016	169	1 185
1985	1 048	153	1 101
1986	991	89	1 080

Source: Direction des études démographiques et économiques, M.E.Q.

Du nombre total de 1000 étudiants annuellement, 90 pour 100 provient du secteur général. Le secteur professionnel fournissait 18,5 pour 100 de la clientèle totale des finissants en 1982 et n'en fournit plus que 8,2 pour 100 en 1986, soit une diminution de 10 pour 100. La baisse de clientèle au secteur professionnel suit cependant la tendance provinciale. Par contre, le nouveau Régime pédagogique affectant le secteur professionnel pourrait favoriser une reprise de l'intérêt des élèves pour ce secteur de formation.

. Taux de passage secondaire - collégial

La moyenne des taux de passage du secondaire au collégial de 1979-1980 à 1985-1986 a été de 47,6 pour la région Côte-Nord, la deuxième meilleure moyenne après le Sud-de-Montréal qui détient une moyenne de 48,3 pour les mêmes années de référence. Le tableau suivant présente l'évolution de ces taux de passage par région et sous-région administrative scolaire.

986) PAR REGION OU SOUS-REGION ADMINISTRATIVE SCOLAIRE (*)⁽¹⁾

<u>sec. 81-82</u>	<u>5e sec. 82-83</u>	<u>5e sec. 83-84</u>	<u>5e sec. 84-85</u>	<u>5e sec. 85-86</u>	<u>Moyenne des taux</u>
<u>coll. A-82</u>	<u>1re coll. A-83</u>	<u>1re coll. A-84</u>	<u>1re coll. A-85</u>	<u>1re coll. A-86</u>	
41,5	44,4	51,2	52,3	54,8	47,5
46,4	45,1	48,5	47,7	51,8	45,9
44,5	44,7	44,5	46,5	49,8	45,1
42,2	45,1	46,3	47,4	50,7	45,3
34,5	33,9	34,8	40,0	41,6	36,4
46,0	47,0	46,5	50,0	49,8	46,5
46,1	46,8	47,5	50,0	54,5	48,3
46,6	44,6	47,6	47,7	50,3	46,3
39,5	40,9	39,7	37,1	46,4	39,9
39,8	38,5	40,5	44,4	42,3	39,9
50,4	46,7	47,4	49,3	50,4	47,6
19,7	20,0	20,0	7,8	16,7	20,4
44,5	44,5	45,8	47,4	50,3	45,5

informations contenues dans ce tableau proviennent de quatre sources d'information:

fichier SIOCC et fichier SIGDEC

ent au secondaire durant l'année scolaire précédente: comparaison du fichier CIOCC

étaient au secondaire au début de l'année scolaire précédente: comparaison du fichier

fichier Ecoles composites et fichier DCS

inscriptions à temps plein (le 20 septembre) dans le réseau collégial d'élèves qui étaient inscrits. A partir de 1983, nouvelles inscriptions à temps plein (le 20 septembre) dans le réseau partiel au fichier DCS le 30 septembre précédent

élèves de 5^e secondaire (au 30 septembre précédent): la formation générale et la formation classifiable jusqu'en 1980-1981). A partir de 1981-1982, il comprend les élèves de 5^e qui ne comprennent plus les ateliers généraux. Les élèves en EDAA sont également exclus du DCS de 1985 et 1985-1986, les élèves classés comme décrocheurs admissibles ou décrocheurs non-admissibles

. Inscription des finissants du secondaire au collégial

Pour l'ensemble du Québec, le nombre de finissants inscrits au collégial était de 450 744 en 1985 et de 450 422 en 1986, soit une baisse de 0,6 pour 100. Le nombre de finissants de la région à s'inscrire au collégial était de 920 en 1985 et de 841 en 1986, soit une baisse de 8,6 pour 100.

Cependant, sur 1101 finissants de 1985 pour la région Côte-Nord, 920 se sont inscrits au cégep, soit 83,6 pour 100. Si on considère que les 153 élèves du secteur professionnel ont probablement arrêté leurs études dans une proportion de 85 pour 100 comme l'indique la tendance provinciale, le taux de poursuite des études des finissants du régulier a été de l'ordre de 97 pour 100, ce qui donne un taux d'abandon de 3 pour 100. L'année 1986 nous donne sensiblement les mêmes résultats.

. Destination des finissants du secondaire

La proportion de la clientèle des finissants du secondaire à s'inscrire aux cégeps de la région a été de 609 sur 920 en 1985 et de 539 sur 841 en 1986, soit 66,2 pour 100 et 64 pour 100 respectivement. Selon plusieurs documents consultés, la capacité des collèges de la région à retenir la clientèle des finissants du secondaire est de l'ordre de 2 sur 3 et ce, depuis 1972.

Les tableaux suivants qui présentent la distribution des nouvelles inscriptions au collégial à la session d'automne 1986, nous font voir le choix des finissants des commissions scolaires de la région. Il est à remarquer que cette distribution est également représentative des années antérieures (tous les tableaux ont été élaborés à partir d'informations disponibles à la Direction des études économiques et démographiques, Service de la démographie scolaire, juillet 1987).

Tableau 11 Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986

Nom du collège	Nouvelles inscriptions	
	Nombre	%
<u>Nom de l'organisme:</u> La C.S. de Tadoussac		
Institut de Marine	4	7,27
Collège de Sainte-Foy	2	3,64
Collège Ahuntsic	1	1,82
Collège de Maisonneuve	1	1,82
Collège François-Xavier-Garneau	9	16,36
Collège de Baie-Comeau	2	3,64
Collège d'Alma	1	1,82
Collège de Chicoutimi	20	36,36
Collège de Jonquière	9	16,36
Sous-total (Cégeps)	49	89,09
Campus Notre-Dame de Foy	1	1,81
Séminaire Saint-Augustin	5	9,09
Sous-total (privé et gouv.)	6	10,91
TOTAL	55	100,00

Source: Informations provenant de la Direction des études économiques et démographiques, Service de la démographie scolaire, juillet 1987

Tableau 12 Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986

Nom du collège		Nouvelles inscriptions Nombre	%
<u>Nom de l'organisme:</u>	La C.S. de Bersimis		
Collège de Rimouski	1	2,13	
Collège de Sainte-Foy	1	2,13	
Collège de Trois-Rivières	1	2,13	
Collège du Vieux-Montréal	1	2,13	
Collège François-Xavier-Garneau	1	2,13	
Collège de Baie-Comeau	21	44,68	
Collège d'Alma	1	2,13	
Collège de Chicoutimi	8	17,02	
Collège de Jonquière	11	23,40	
Sous-total (Cégeps)	46	97,87	
Campus Notre-Dame de Foy	1	2,12	
Sous-total (privé et gouv.)	1	2,13	
TOTAL	47	100,00	

Source: Informations provenant de la Direction des études économiques et démographiques, Service de la démographie scolaire, juillet 1987

Tableau 13 Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986

Nom du collège	Nouvelles inscriptions	
	Nombre	%
<u>Nom de l'organisme:</u> La C.S. de Manicouagan		
Cégep de la Gaspésie et des Iles (fran.)	1	0,33
Collège de Rimouski	9	3,01
Collège de Limoilou	4	1,34
Collège de Sainte-Foy	4	1,34
Collège de Sherbrooke	2	0,67
Collège de Granby	2	0,67
Collège de Trois-Rivières	4	1,34
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu	1	0,33
Collège Edouard-Montpetit	1	0,33
Collège de Saint-Laurent	1	0,33
Collège Ahuntsic	2	0,67
Collège de l'Outaouais (ens. français)	1	0,33
Collège de Lévis-Lauzon	1	0,33
Collège de Rivière-du-Loup	4	1,34
Collège de Victoriaville	1	0,33
Collège François-Xavier-Garneau	1	0,33
Collège de Baie-Comeau	238	79,60
Collège de Sept-Iles	1	0,33
Collège d'Alma	2	0,67
Collège de Chicoutimi	8	2,68
Collège de Jonquière	6	2,01
Sous-total (Cégeps)	294	98,33
Campus Notre-Dame de Foy	1	0,33
Collège Lasalle (ens. anglais)	1	0,33
Collège Lasalle (1976)	2	0,66
Collège Saint-Jean-Vianney	1	0,33
Sous-total (privé et gouv.)	5	1,67
TOTAL	299	100,00

Source: Informations provenant de la Direction des études économiques et démographiques, Service de la démographie scolaire, juillet 1987

Tableau 14 Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986

Nom du collège	Nouvelles inscriptions	
	Nombre	%
<u>Nom de l'organisme:</u> La C.S.R. du Golfe		
Collège de Rimouski	24	6,58
Institut de Marine	7	1,92
Collège de Limoilou	5	1,37
Collège de Sainte-Foy	8	2,19
Collège de Sherbrooke	6	1,64
Collège de Trois-Rivières	3	0,82
Collège de Shawinigan	1	0,27
Collège de Drummondville	1	0,27
Collège Edouard-Montpetit	2	0,55
Collège Lionel-Groulx	3	0,82
Collège de Saint-Laurent	2	0,55
Collège Ahuntsic	3	0,82
Collège de Rosemont	4	1,10
Collège de Maisonneuve	2	0,55
Collège du Vieux-Montréal	2	0,55
Collège de Lévis-Lauzon	5	1,37
Collège de Rivière-du-Loup	2	0,55
Collège François-Xavier-Garneau	1	0,27
Collège André-Laurendeau	3	0,82
Collège de Baie-Comeau	9	2,47
Collège de Sept-Îles	230	63,01
Collège d'Alma	3	0,82
Collège de Chicoutimi	10	2,74
Collège de Jonquière	3	0,82
Collège John Abbott	1	0,27
Sous-total (Cégeps)	340	93,15
Inst. de tech. agricole de la Pocatière	1	0,27
Campus Notre-Dame de Foy	4	1,09
Séminaire Saint-Augustin	14	3,83
Collège Mérici	1	0,27
Collège O'Sullivan de Québec inc.	1	0,27
Ecole de musique Vincent-D'Indy	1	0,27
Collège Lasalle (ens. anglais)	1	0,27
Collège Jean-de-Brebeuf	2	0,54
Sous-total (privé et gouv.)	25	6,85
TOTAL	365	100,00

Source: Informations provenant de la Direction des études économiques et démographiques, Service de la démographie scolaire, juillet 1987

Tableau 15 Choix des finissants des commissions scolaires de la région selon le collège - Trimestre automne 1986

Nom du collège	Nouvelles inscriptions	
	Nombre	%
<u>Nom de l'organisme:</u> La C.S. Fernmont		
Collège de Rimouski	11	47,83
Collège de Sainte-Foy	1	4,35
College de Sherbrooke	1	4,35
Collège de Sept-Îles	2	8,70
Collège de Chicoutimi	2	8,70
Collège de Jonquière	2	8,70
 Sous-total (Cégeps)	19	82,61
 Séminaire Saint-Augustin	4	17,39
 sous-total (privé et gouv.)	4	17,39
 TOTAL	23	100,00

Source: Informations provenant de la Direction des études économiques et démographiques, Service de la démographie scolaire, juillet 1987

Comme on peut le constater, la commission scolaire de Tadoussac ne fournit à peu près pas de clientèle au Cégep de Baie-Comeau, soit un maigre 4 pour 100. C'est donc vers les collèges de l'extérieur, principalement vers le Saguenay, que se dirigent 96 pour 100 des finissants de cette commission scolaire située à l'extrême ouest de la Côte-Nord. A l'est de la commission scolaire de Tadoussac, on retrouve la commission scolaire de Bersimis qui envoie près de 50 pour 100 de ses finissants au Collège de Baie-Comeau situé à l'est de son territoire. La tendance à choisir le dispensateur de services situé à l'ouest se confirme.

Quant à la commission scolaire de Manicouagan, accueillant sur son territoire le Collège de Baie-Comeau, elle dirige vers ce dernier environ 80 pour 100 de ses finissants.

Le Collège de Sept-Îles reçoit 230 des 365 finissants de la commission scolaire régionale du Golfe située sur le même territoire, ce qui correspond à 63 pour 100 de ses finissants. Il faut cependant préciser que cette commission scolaire dessert Havre-Saint-Pierre et ses environs ainsi que l'Île-d'Anticosti. Etant donné que ces étudiants ne peuvent voyager quotidiennement, on peut présumer qu'une partie de cette clientèle s'installe immédiatement près de l'établissement universitaire de son choix, ce qui expliquerait en partie le faible taux de rétention des finissants de la commission scolaire régionale du Golfe.⁽⁵⁾

La commission scolaire Fermont envoie environ 10 pour 100 de ses finissants au Collège de Sept-Îles.

Les collèges de l'extérieur attirant le plus la clientèle de la Côte-Nord sont dans l'ordre : Chicoutimi, Rimouski, Jonquière et Ste-Foy. Ce fait se vérifie également pour les années 1982 à 1985. On peut supposer que c'est probablement vers le secteur professionnel dans des options qui ne sont pas offertes sur la Côte-Nord que ces étudiants se dirigent en majorité.

Font exception à cette hypothèse, les élèves de la sous-région Tadoussac/Les Escoumins, secteur à l'extrême ouest de la Haute-Côte-Nord, qui se dirigent massivement vers les collèges du Saguenay/Lac-St-Jean. On observe que, lorsque la population a à se déplacer pour recevoir des services, elle regarde davantage vers l'ouest pour répondre à ses besoins. De plus, lorsque vient le temps de choisir le collège, plusieurs élèves optent pour un collège situé près de l'université qu'ils prévoient fréquenter. Le fait que la Côte-Nord n'abrite aucun établissement universitaire n'est pas sans défavoriser les deux collèges de la région.

Le tableau suivant permet de vérifier la distribution des nouvelles inscriptions au collégial pour les années 1982-1983 et 1984.

Tableau 16 Distribution des nouvelles inscriptions au collégial

Elèves inscrits à temps plein - sessions d'automne 1984, 1983, 1982
 (C.S. de Bersimis, de Manicouagan, de Tadoussac, du Golfe, Fermont,
 Eastern Québec et Dissidente de Baie-Comeau)

Nom du collège	A-84	A-83	A-82
Collège de Rimouski	38	45	59
Collège de Limoilou	1	4	2
Collège de Ste-Foy	23	13	11
Collège Drummondville	1	0	0
Collège Edouard Montpetit	3	4	1
Collège Saint-Laurent	7	1	1
Collège Ahuntsic	2	1	3
Collège Lévis-Lauzon	10	17	4
Collège Rivière-du-Loup	3	7	6
Collège Fr.-Xavier Garneau	7	8	7
Collège Haute-Rive	350	295	380
Collège Alma	6	6	7
Collège Chicoutimi	66	64	34
Collège Jonquière	39	44	46
Collège Gaspésie	3	11	13
Collège Trois-Rivières	2	9	8
Collège Vieux-Montréal	3	1	5
Collège Montmorency	2	0	0
Collège Sept-Îles	252	285	300
Collège St-Félicien	2	1	1
Collège Matane	5	4	8
Collège Granby	3	2	0
Collège Sherbrooke	7	3	6
Collège St-Jean-sur-Rich.	1	1	0
Collège Rosemont	1	2	3
Collège Maisonneuve	1	0	1
Collège Outaouais	1	0	2
Collège La Pocatière	3	0	4
Collège André Laurendeau	1	1	1
Collège Victoriaville	1	3	1
Campus St-Lawrence	13	8	11
Collège Dawson	3	3	5
Collège Vanier	1	0	0
Collège John Abbot	5	1	0
Campus Lennoxville	9	6	18
Collège Sorel-Tracy	0	0	1
Collège de la région de l'amiante	0	2	3
TOTAL	875	856	952
Privé et gouvernemental	7	19	33
TOTAL	882	875	985

Source: Gauthier, Gaétan. Problématique globale des services universitaires dans la région Côte-Nord, Baie-Comeau, août 1985, p. 28

• Les adultes

Plus de 3000 adultes s'inscrivent annuellement à des services de formation des commissions scolaires de Manicouagan, de Sept-Iles et du Littoral qui dispensent ces services pour toute la région.

La clientèle adulte représentait 15 pour 100 de la clientèle régulière en 1986-1987, soit une augmentation par rapport à l'année précédente (14,6 pour 100).

Afin de mieux saisir l'importance de l'éducation des adultes sur la Côte-Nord, examinons les trois tableaux suivants qui illustrent bien la place qu'occupe la clientèle adulte au niveau secondaire.

Tableau 17 Clientèle adulte par commission scolaire
1985-1986 et 1986-1987

Commission scolaire	1985-1986	1986-1987
Manicouagan	1 153	1 697
Sept-Iles	1 679	1 192
Littoral	314	216
TOTAL	3 146	3 105

Tableau 18 Clientèle adulte par rapport à la clientèle jeune
1985-1986

Territoire	Clientèle jeune	Clientèle adulte	%
Tadoussac/Baie-Trinité	10 165	1 153	11,3
Pentecôte/Natashquan	9 909	1 679	16,9
Basse-Côte-Nord	1 402	314	22,4
TOTAL	21 476	3 146	14,6

Tableau 19 Clientèle adulte par rapport à la clientèle jeune
1986-1987

Territoire	Clientèle jeune	Clientèle adulte	%
Tadoussac/Baie-Trinité	9 740	1 697	17,4
Pentecôte/Natashquan	9 544	1 192	12,5
Basse-Côte-Nord	1 403	216	15,4
TOTAL	20 687	3 105	15,0

Source: Tiré de: Ministère de l'Education, Situation de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire, Direction régionale de la Côte-Nord, février 1988, p. 65-66

Ces données ne tiennent pas compte des adultes qui s'inscrivent à des activités autofinancées qui fait plus que doubler la clientèle si on se fie aux données de 1983-1984. Les activités dispensées par les commissions scolaires sont des secteurs général et professionnel aussi bien que des activités sur mesure et socioculturelles.

C'est donc au-delà de 6000 adultes qui fréquentent annuellement les commissions scolaires de la Côte-Nord. Etant donné qu'en période de ralentissement économique la clientèle adulte augmente son assiduité aux études et qu'en plus, on assiste présentement à une accentuation générale de la fréquentation scolaire des adultes, on peut affirmer que ce nombre est largement dépassé actuellement. Si on ajoute à ce nombre les adultes qui fréquentent les collèges, on peut facilement présumer que la disponibilité d'un plus grand nombre de programmes universitaires susciterait un plus grand nombre d'adultes intéressés à poursuivre des études et surtout à poursuivre des études à leur niveau. Nombreux sont les adultes qui s'inscrivent à des cours de niveau secondaire ou collégial faute de cours de niveau universitaire.

. Ressources humaines

En 1987, parmi les 902 professeurs qui enseignent aux niveaux primaire et secondaire :

466 ont terminé au moins un baccalauréat ;

12 ont terminé une maîtrise ;

402 sont en formation pour l'obtention d'un baccalauréat ;

19 sont en formation pour l'obtention d'une maîtrise ;

3 sont en formation pour l'obtention d'un doctorat.

Pour les fins de notre étude, voici les spécifications concernant les maîtrises terminées ainsi que les maîtrises et les doctorats en cours. Seuls les renseignements pertinents ayant été retenus, on trouvera une énumération différente au nombre, 902, annoncé précédemment.

Tableau 20 Renseignements sur les études terminées et en cours des enseignants dans un niveau donné par commission scolaire

Maitrise	Université	Secteur	Discipline	Spécialité	Lieu de travail
Master of Arts in teaching	Etats-Unis	Education	Enseignement	Anglais, langue seconde	Baie-Comeau
Master of Arts	Etats-Unis	Sciences pures et appliquées	Agriculture	Economique	Baie-Comeau
Maitrise en Education	Université de Montréal	Education	Mesure et évaluation		Havre-St-Pierre
Maitrise en sciences commerciales	Univ. Laval	Administration commerce & aff.	Commerce et affaires		Sept-Îles
Maitrise en Education	Ottawa	Education	Administration	Scolaire	Sept-Îles
Maitrise es Arts	Univ. du Québec	Sciences hum. & et sociales	Histoire		Fermeont
Maitrise es Arts	Université de Montréal	Education	Enseignement préscolaire et élémentaire		Basse-Côte-Nord
Master of Education	Etats-Unis	Education	Enseignement secondaire		Basse-Côte-Nord
Master of Arts	Ottawa	Sciences hum. et sociales	Histoire		Basse-Côte-Nord
Master of Arts	Etats-Unis	Sciences pures et appliquées	Biologie	Botanique	Basse-Côte-Nord

Source: Tableau fait à partir de données reçues de Jean-Claude Lavigne. Ministère de l'Education, Direction de la classification des enseignants, ICARE, septembre 1987

Le personnel des commissions scolaires se distribue comme suit :

" Total d'effectif : 1794

Répartition par catégorie d'effectif :

Cadres de direction d'écoles	72
Cadres des commissions scolaires	56
Professionnels non enseignants	63
Enseignants (préscolaire, primaire, secondaire)	1190
Personnel de soutien	413 "

Source: Ministère de l'Education, Situation de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire, Direction régionale de la Côte-Nord, février 1988, p. 8

La répartition des effectifs ainsi que des informations d'ordre démographique sont fournies dans le tableau suivant.

Tableau 21 Statistiques par municipalité régionale de comté

	Haute-Côte-Nord	Manicouagan	Caniapiscau	Golfe St-Laurent	Sept-Rivières	Minganie
Direction des écoles						
Nombre de cadres	11,0	19,0	2,0	8,0	25,0	7,0
Age moyen	44,1	44,2	35,0	39,6	42,9	43,7
Exp. enseignement	9,6	13,8	3,0	6,0	13,0	9,0
Exp. direction	11,6	7,8	8,5	7,9	7,55	12,8
Exp. totale	21,2	21,6	11,5	13,9	20,55	21,8
Le personnel enseignant						
Nombre d'enseignants	181,0	357,0	48,0	125,0	382,0	97,0
Age moyen	42,45	42,45	35,4	34,1	41,3	39,0
Scolarité moyenne	16,0	16,0	16,3	16,0	15,6	15,5
Expérience moyenne	20,0	19,5	11,0	9,9	17,3	17,1
Personnel administratif						
Cadres	6,0	16,0	3,0	7,0	19,0	5,0
P.N.E.	8,0	19,0	4,0	6,0	21,0	5,0
Soutien	48,0	122,0	23,0	31,0	134,0	55,0

Source: Ministère de l'Education, Situation de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire, Direction régionale de la Côte-Nord, février 1988, p. 9

6.2 Le niveau collégial

. Les effectifs

De 1981-1982 à 1985-1986, la clientèle des institutions collégiales de la région passent de 1764 à 1927 étudiants, soit une croissance de 9,2 pour 100. Pendant la même période, la hausse est de 13,5 pour 100 pour l'ensemble du Québec. Les chiffres de 1986-1987 étant incomplets pour l'ensemble du Québec, il est impossible de prendre la dernière année comme point de comparaison.

Tableau 22 Effectifs scolaires des réseaux public et privé au collégial, région 09 et Québec, 1981-1982 à 1986-1987

Niveau d'enseignement collégial	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Région 09				n		
Collégial	1 764	1 889	1 964	1 907	1 927	1 914
Public	1 764	1 889	1 964	1 907	1 927	1 914
Privé	-	-	-	-	-	-
Le Québec						
Collégial	139 277	148 101	153 893	156 432	158 144	-
Public	123 377	131 264	137 115	137 583	137 124	-
Privé	15 900	16 837	16 778	18 849	21 020	-

Source: Tiré de Bureau de la statistique du Québec, Portrait statistique régional, région de la Côte-Nord et municipalités régionales de comté, 1987, p. 280

Les cégeps de la Côte-Nord accueillent environ 1900 étudiants réguliers à temps plein. Contrairement au niveau secondaire, le secteur professionnel y attire plus de clientèle que le secteur général. Le tableau suivant démontre l'évolution de cette clientèle depuis 1982.

Tableau 23 Etudiants inscrits à temps complet dans les cégeps de la Côte-Nord 1985, 1984, 1983, 1982 (Collèges 1-2-3)

	Automne 85		Automne 84		Automne 83		Automne 82	
	H	SI	H	SI	H	SI	H	SI
<u>Secteur général</u>								
Sciences	151	152	183	152	183	142	172	102
Sciences humaines	234	236	212	240	218	233	236	200
Lettres	22	23	19	15	21	-	21	-
Hors DEC	15	-	28	36	14	39	15	15
Arts plastiques	-	37	-	15	-	20	-	15
Sous-total	422	448	442	458	436	434	444	332
<u>Secteur professionnel</u>								
Tech.d'aménag. cynégétique et halieut.	89	-	88	-	100	-	90	-
Tech.infirmières	68	81	61	67	66	56	54	60
Tech. forestières	7	-	12	-	20	-	25	-
Tech. bâtiment & travaux publics	14	-	14	-	21	-	17	-
Tech. génie civil	24	-	23	-	31	-	31	-
Electronique	32	-	33	-	38	-	20	-
Electrotechnique	52	-	-	-	-	-	-	-
Tech. de systèmes	80	-	32	-	-	-	-	-
Tech. éduc. spécialis.	61	-	61	-	63	-	65	-
Tech. administratives	86	68	77	78	95	84	97	96
Finance	30	22	23	23	34	23	29	23
Secrétariat	43	38	89	79	104	92	140	94
Electrodynamique	-	23	-	13	-	11	-	13
Informatique	-	63	-	70	-	78	62	-
Technique de bureau	47	34	-	-	-	-	-	-
Sous-total	633	425	606	402	657	437	720	365
Total de chaque collège	1055	873	1048	860	1093	871	1164	657
TOTAL CÔTE-NORD	1 928		1 908		1 924		1 861	

H = Cégep de Haute-Rive

SI= Cégep de Sept-Îles

Sources: 1982 à 1984: Gauthier, Gaétan. Problématique globale des services universitaires dans la région Côte-Nord, Baie-Comeau, août 1985, p. 31-32
 1985-1986: Complété à partir de données disponibles dans Bulletin statistique, Recherche et développement, Vol. II, no I, L'effectif des cégeps à l'enseignement régulier, session d'automne 1985, Québec, mars 1986, p. 97-98-145

- Répartition des effectifs

Sur les quelques deux mille élèves fréquentant les deux cégeps de la Côte-Nord, près de 60 pour 100 étudient au secteur professionnel. On remarque cependant que ce n'est là qu'une moyenne car chaque collège présente un profil individuel différent. Comme le démontre le tableau suivant, le Collège de Sept-Îles avait en 1985 un peu plus de 50 pour 100 de sa clientèle au secteur général alors que le Collège de Baie-Comeau en inscrivait environ 40 pour 100. Il semble que les deux collèges continuent de confirmer leur vocation particulière soit un léger avantage du secteur général à Sept-Îles et une tendance marquée pour le secteur professionnel à Baie-Comeau.

Tableau 24 Système d'information sur la clientèle des collèges de Baie-Comeau et Sept-Îles - Répartition de l'effectif de chacun des établissements selon : le programme, la classe et le collège - Session automne 1985 - Réguliers inscrits à temps plein

No et nom du programme	1re coll.		2e coll.		3e coll.		Total		Grand total
	H	SI	H	SI	H	SI	H	SI	H + SI
015.00 Sciences	85	79	66	73			151	152	303
030.00 Sciences humaines	132	119	102	117			234	236	470
060.00 Lettres	10	12	12	11			22	23	45
511.01 Arts plastiques	-	31	-	6			-	37	37
070.00 Hors D.E.C.	8	-	7	-			15	0	15
Total du secteur général	235	241	187	207			422	448	870
145.04 T.amén.syn.hal.	31	-	28	-	30	-	89	-	89
180.00 Tech. infirmières	28	47	20	22	20	12	68	81	149
190.00 Tech. forest.	6	-	1	-	-	-	7	0	7
221.00 T.Bat.tr.pu.	14	-	-	-	-	-	14	0	14
221.02 T. génie civil	-	-	10	-	14	-	24	0	24
243.00 Electrotechnique	23	45	29	21	-	-	52	66	118
243.01 Electrodynamique	0	0	0	0	0	23	0	23	23
243.03 Electronique	-	-	-	-	32	-	32	0	32
247.01 Tech. de systèmes	51	-	29	-	0	0	80	0	80
351.00 T.Ed.spéc.	27	-	16	-	18	-	61	0	61
410.00 T.Administratives	53	42	33	26	-	-	86	68	154
410.03 Finance	-	-	-	-	30	22	30	22	52
412.01 Secrétariat	-	-	19	14	24	24	43	38	81
412.02 Tech. de bureau	47	34	-	-	-	-	47	34	81
420.00 Informatique	-	29	-	12	-	22	-	63	63
700.00 Hors DEC	-	30	-	-	-	-	-	30	30
Total du secteur professionnel	280	227	185	95	168	103	633	425	1 058
Total des collèges	515	468	372	302	168	103	1 055	873	1 928

Source: Tableau fait à partir de données disponibles dans Bulletin statistique, Recherche et développement, vol. II, no I, L'effectif des cégeps à l'enseignement régulier, session d'automne 1985, Québec, mars 1986, p. 97-98-145

- Provenance des étudiants

La clientèle régionale des deux collèges provient presque exclusivement des finissants du secondaire ainsi que des personnes de la région qui retournent aux études. La clientèle provenant de l'extérieur de la région oscille autour de 4 pour 100 annuellement, ce qui est très minime. Par exemple, au trimestre d'automne 1986, sur 582 nouvelles inscriptions aux deux collèges de la Côte-Nord, 43 seulement provenaient de commissions scolaires hors région et 34 de ces inscriptions étaient au Collège de Baie-Comeau. Aucune des 21 commissions scolaires hors région n'avait fourni plus de trois étudiants.

Le tableau suivant présente de façon détaillée la provenance des nouvelles inscriptions au trimestre d'automne 1986.

Tableau 25 Nouvelles inscriptions aux collèges de la Côte-Nord
Trimestre automne 1986

Collège de Baie-Comeau

Provenance	Nombre
Hors-région	
CSR de la Baie-des-Chaleurs	3
CSR du Bas-St-Laurent	2
CS des Iles	1
CS Vallée-de-la-Matapédia	1
CS de Matane	3
CSR du Lac-St-Jean	1
CSR Lapointe	2
CS Black-Lake-Disraeli	1
CS de Thetford-Mines	3
CSR de la Chaudière	1
CSR Chauveau	1
CSR du Grand Partage	3
CS des Ilets	1
CSR Pascal-Taché	2
CSR de Tilly	1
CEC de Québec	1
CSR Blainville-Deux-Montagnes	1
CS des Cascades-L'Achigan	1
CSR Honoré-Mercier	2
CS de Châteauguay	1
CEC de Montréal	2
Sous-total	34
Région	
CS de Bersimis	21
CS de Manicouagan	238
CS de Tadoussac	2
CSR du Golfe	9
CS Dissidente de Baie-Comeau	1
Sous-total	271
TOTAL	305

Collège de Sept-Îles

Provenance	Nombre
CS de Matane	
CSR de Tilly	1
CEC de Québec	1
CSR de l'Estrie	1
CS de Le Gardeur	1
CSR de Vaudreuil-Soulanges	1
CS du Sault-Saint-Louis	1
CEC de Montréal	1
Région	9
CS de Manicouagan	
CSR du Golfe	230
CS de Fermont	2
CSR Eastern Quebec	35
TOTAL	268
TOTAL	277

Source: Tableau fait à partir de données disponibles à la Direction des études démographiques,
Service de la démographie scolaire, juillet 1987

- Nombre de finissants

La clientèle inscrite en deuxième année collégial du secteur général constitue la clientèle de base au niveau universitaire. Depuis 1982, cette même clientèle est passée de 333 à 394 en 1985. L'évolution de cette clientèle est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 26 Relevé des étudiants inscrits en deuxième année d'études collégiales - Région Côte-Nord A-85, A-84, A-83, A-82, secteur général

Secteur	Cégep de Haute-Côte-Nord				Cégep de Sept-Îles				Région			
	A-85	A-84	A-83	A-82	A-85	A-84	A-83	A-82	A-85	A-84	A-83	A-82
Sciences	66	84	85	75	73	70	57	50	139	154	142	125
Sciences humaines	102	104	106	107	117	132	93	89	219	236	199	196
Lettres	12	9	8	12	11	10	10	-	23	19	8	12
Autres	7	-	-	-	6	-	-	-	13	-	-	-
TOTAL	187	197	199	194	207	212	150	139	394	409	349	333

Sources: 1982-1984: Gauthier, Gaétan. Problématique globale des services universitaires dans la région Côte-Nord d'élèves à temps plein, 1984

1984-1985: Bulletin statistique, Recherche et développement, Vol. II, no I, Québec, mars 1986

Comme le démontre le tableau précédent, c'est donc tout près de 400 jeunes qui doivent quitter annuellement leur domicile pour poursuivre des études universitaires à l'extérieur de la région. C'est aussi autant de potentiel auquel la région doit renoncer pour assurer sa survie. Ces données ne tiennent pas compte des adultes désireux de poursuivre leurs études universitaires.

. Nombre de diplômes émis

Depuis quelques années, la moyenne des diplômes émis par le Collège de Sept-Îles se situe entre 150 et 200 dont 60 pour 100 au secteur général. Dans ce secteur, les diplômes en sciences humaines représentent environ 60 pour 100 du total laissant environ 40 pour 100 au secteur des sciences.

Au Cégep de Baie-Comeau, en 1985-1986, on décernait 275 diplômes dont 150 au secteur général et 125 au secteur professionnel. Des 150 diplômes émis au secteur général, environ 45 pour 100 provenaient du domaine des sciences. Les statistiques disponibles pour l'année 1986-1987 indiquent une augmentation d'environ 18 pour 100 pour le secteur professionnel et une augmentation également au secteur général.

La région peut donc compter sur un potentiel de 425 diplômés de niveau collégial annuellement. C'est donc autant de personnes prêtes

académiquement à poursuivre des études universitaires à temps partiel ou à temps complet.

Quant au taux d'abandons, aux réussites et aux échecs, des données ont été fournies par le Cégep de Baie-Comeau, cependant elles ne peuvent être utilisées dans le cadre de ce travail ne disposant d'aucune autre donnée comparative.

. Ressources humaines

Les effectifs du personnel des établissements du collégial ont démontré une stabilité remarquable depuis 1981-1982 se situant autour de 280 dont un peu plus de la moitié sont des enseignants. Ces données n'indiquent que le nombre de personnes employées. Elles n'indiquent pas le taux de roulement du personnel.

Tableau 27 Répartition du personnel des établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement et la catégorie d'emploi, région 09 et Québec, 1981-1982 à 1985-1986

Niveau d'enseignement et catégorie d'emploi	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
	n				
Région 09					
Précollégial	2 492	2 483	2 339	2 279	2 187
Personnel de direction	159	156	156	155	143
Profess. non enseignants	105	108	92	87	86
Enseignants	1 673	1 665	1 556	1 496	1 425
Personnel de soutien	555	554	535	541	533
Collégial	286	288	287	282	-
Personnel de direction	22	21	21	19	-
Profess. non enseignants	25	25	25	24	-
Enseignants	143	154	150	150	-
Personnel de soutien	96	88	91	89	-
Le Québec					
Précollégial	100 573	99 316	96 775	96 418	96 269
Personnel de direction	6 142	6 003	5 977	6 056	6 019
Profess. non enseign.	3 901	3 848	3 679	3 751	3 819
Enseignants	70 281	69 462	67 421	67 070	66 944
Personnel de soutien	20 249	20 003	19 698	19 541	19 487
Collégial	16 261	16 463	16 187	15 893	-
Personnel de direction	741	773	796	835	-
Profess. non enseign.	857	866	826	817	-
Enseignants	9 812	10 093	9 898	9 655	-
Personnel de soutien	4 851	4 731	4 667	4 586	-

Sources: Ministère de l'Education, Bulletin statistique. Le personnel des cégeps.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science,
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
universitaires.

Bureau de la statistique du Québec, Compilation spéciale des données.

Au Collège de Sept-Iles, on dénombre 18 personnes ayant terminé une maîtrise et sept qui sont en cours ainsi que deux personnes ayant des doctorats et une qui est en processus.

Au Collège de Baie-Comeau, la situation est très différente puisque cinq membres du personnel enseignant seulement possèdent une maîtrise et aucun n'a un doctorat. Il faut cependant préciser que la première maîtrise et la seule à être dispensée dans la région de Baie-Comeau a débuté à l'automne 1984 avec l'UQAC alors qu'au moins un groupe terminait à Sept-Iles à cette même période avec la même constituante.

Comme l'a spécifié le directeur général du Collège de Baie-Comeau, Réjean Gagnon, lors de la présentation du document déposé au comité d'études (1987) : " l'absence de services universitaires handicape le collège non seulement au niveau de la poursuite des études du personnel mais également au niveau du recrutement. " (p. 2)

Le tableau suivant donne un aperçu des qualifications et de l'expérience des professeurs du Cégep de Sept-Iles ; cette donnée n'a malheureusement pas été fournie par le Cégep de Baie-Comeau.

Tableau 28 Qualification et spécialités des professeurs - Cégep de Sept-Iles

Discipline	Nombre	Temps complet	Temps partiel	Scolarité moyenne	Expérience moyenne
Biologie	4	3	1	17,3	6,2
Education physique	5	3	2	17,6	8,2
Techniques infirmières	9	8	1	17,4	11,6
Mathématiques	7	6	1	18,0	7,7
Chimie	2	2	-	18,0	15,0
Physique	3	2	1	18,3	8,3
Electrotechnique	9	6	3	17,9	9,4
Géographie	1	1	-	18,0	10,0
Histoire	2	2	-	18,0	5,0
Philosophie	6	5	1	17,7	7,0
Psychologie	3	2	1	17,7	8,7
Anthropo-socio.	2	1	1	17,5	5,5
Administration	8	5	3	17,8	5,6
Techniques de bureau	4	3	1	16,3	14,8
Informatique	6	4	2	17,2	1,6
Arts plastiques	3	3	0	17,0	5,7
Français	9	7	2	18,1	8,0
Anglais	2	1	1	17,5	10,5
TOTAL ET MOYENNE PONDÉRÉE	85	64	21	17,6 années	8,3 années

Source: Deraps, Octave, d.g. Sept-Iles. Portrait global du Collège de Sept-Iles et points de vue soumis au Comité d'études, 8 juin 1987, p. 11

- Ressources matérielles

Le taux d'utilisation des locaux est très élevé dans les deux cégeps pour se situer aux environs de 95 pour 100, surtout les locaux spécialisés, laboratoires et ateliers. Cependant, chaque établissement a déposé un projet à la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) afin de procéder à un réaménagement d'espace.

Les deux collèges possèdent une bibliothèque dont on semble satisfait. On déplore cependant l'absence d'accès à des banques de données plus complètes telle ERIC pour laquelle il y a un besoin surtout chez la clientèle des adultes.

Le Cégep de Baie-Comeau dispose d'un service informatique, d'une piste d'athlétisme, d'un stade couvert et est actuellement en négociation avec la Ville pour la construction d'un auditorium de 285 places.

Le Cégep de Sept-Îles a aussi un service informatique, des gymnases, une cafétéria, un auditorium de 200 places, une piste d'athlétisme et a accès à des terrains de tennis. De plus, on bénéficie d'un service audio-visuel avec un centre de diffusion et des ressources de production ainsi que d'un service de recherche et de développement qui gère les ressources en micro-informatique et assure un support à l'enseignement des programmes professionnels.

La localisation des deux cégeps permet des agrandissements physiques sans aucun problème.

• Axes de développement des collèges

Le Collège de Baie-Comeau axe son développement sur trois pôles, soit l'environnement matériel et l'arrière-pays, l'industrie et ses besoins technologiques ainsi que les services. On y offre en exclusivité provinciale les techniques d'aménagement cynégétique et halieutique.

Le Cégep de Sept-Îles a développé une expertise dans la formation des autochtones, un étudiant montagnais nord-côtier sur trois fréquente le Cégep de Sept-Îles. Le collège offre aussi la formation professionnelle en électrotechnique (électrodynamique), informatique et mécanique d'entretien des aéronefs.

• Prévision de la clientèle

Selon les prévisions effectuées par la Direction des études économiques et démographiques du ministère de l'Education pour les années 1983 à 1993, les effectifs d'étudiants des deux collèges de la Côte-Nord semblent devoir évoluer d'une façon plutôt homogène.

Le tableau suivant présente l'évolution de ces prévisions pour les années 1983 à 1993.

Tableau 29 Elèves à temps plein à l'enseignement collégial dans les cégeps, selon la formation, sessions d'automne 1983-1993

Cégeps groupés par région et sous-région administrative scolaire	OBSER-VATION	PRÉVISIONS									
		1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1993
<u>CÔTE-NORD</u>											
Collège de Haute-Rivière											
Formation générale	436	420	402	385	352	319	314	321	324	331	335
Formation professionn.	657	616	607	619	615	593	579	579	587	601	604
Total	1 093	1 036	1 009	1 004	967	912	893	900	911	932	939
Collège de Sept-Îles											
Formation générale	376	414	382	370	344	322	321	303	299	302	293
Formation professionn.	495	514	502	521	515	520	504	486	481	473	466
Total	871	928	884	891	859	842	825	789	780	775	759
Ensemble de la région											
Formation générale	812	834	784	755	696	641	635	624	623	633	628
Formation profess. 1	152	1 130	1 109	1 140	1 130	1 113	1 083	1 065	1 068	1 074	1 070
Total	1 964	1 964	1 893	1 895	1 826	1 754	1 718	1 689	1 691	1 707	1 698
Ensemble du Québec											
Formation générale	64 340	64 220	62 029	59 748	57 225	55 899	54 794	52 775	52 024	53 087	54 072
Formation profess.	72 775	73 617	73 482	73 305	71 945	71 834	70 300	69 177	68 066	69 138	70 446
Total	137 115	137 837	135 511	133 053	129 170	127 733	125 094	121 952	120 090	122 225	124 518

Source: LAVIGNE, Jacques et Daniel MAISONNEUVE. Prévision du nombre d'élèves à temps plein, Etudes et analyses, ministère de l'Education, 1984, p. 48-49

Selon ces prévisions, en 1993, les effectifs des collèges de Baie-Comeau et de Sept-Îles devraient représenter 86,5 pour 100 des effectifs observés en 1983. Si la situation économique ne se redresse pas, il faut donc s'attendre à ce que l'effectif collégial nord-côtier continue à décliner de façon significative de 1987 à 1990 pour se stabiliser par la suite.

Il faut cependant souligner que ces mêmes collèges avaient connu un développement soutenu au cours des dix dernières années passant de 799 élèves en 1974 à 1880 élèves en 1982. Comme le démontre le tableau suivant, la région avait, comme celle de l'Outaouais, plus que doublé ses effectifs.

Tableau 30 Evolution relative du nombre d'élèves à temps plein dans les cégeps, par région et sous-région administrative scolaire ; sessions d'automne 1974 à 1983 (automne 1983 = 100)

Régions et sous-régions administratives scolaires	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie	72,0	72,1	72,9	84,7	88,9	86,1	85,5	87,9	93,9	100,0
Saguenay/Lac-St-Jean	72,1	70,0	72,7	86,1	91,7	88,7	87,8	88,7	95,3	100,0
Québec	68,3	72,5	75,4	84,9	87,8	87,0	86,1	89,5	96,5	100,0
Trois-Rivières	77,3	79,8	78,6	98,9	100,6	90,9	86,3	91,3	95,2	100,0
Estrie	74,5	78,3	84,1	93,9	94,6	87,3	89,9	94,7	99,0	100,0
Montréal	75,6	78,1	80,1	85,4	85,8	84,2	85,9	90,0	95,6	100,0
-Nord de Montréal	54,9	54,1	62,3	74,7	78,6	74,4	75,3	81,5	91,4	100,0
-Sud de Montréal	63,5	67,1	68,6	77,7	79,7	80,1	82,5	87,1	92,9	100,0
-Île-de-Montréal	85,2	88,1	88,8	90,9	89,9	88,2	89,8	93,2	97,7	100,0
Outaouais	42,7	53,6	63,1	75,1	74,6	79,0	81,9	91,8	97,9	100,0
Abitibi-Témiscamingue	66,1	63,3	69,6	86,0	94,2	84,9	79,9	80,4	87,2	100,0
Côte-Nord	40,7	45,1	56,9	74,1	84,5	85,1	83,7	89,8	95,7	100,0
Ensemble du Québec	72,4	75,0	77,5	86,2	87,9	85,5	86,0	89,9	95,7	100,0

Source: LAVIGNE, Jacques et Daniel MAISONNEUVE. Prévision du nombre d'élèves à temps plein, Etudes et analyses, ministère de l'Education, 1984, p.57

. Choix des universités par les nord-côtiers

Vers quelles universités se dirigent donc les finissants des cégeps de la région, les anciens détenteurs de DEC, certificats ou baccalauréats, les adultes de la région et les réorientations universitaires ?

Selon les informations transmises au Comité ministère-université-milieu par les directeurs généraux des deux cégeps ainsi que les informations recueillies auprès de plusieurs universités, l'Université Laval est sans contredit l'université privilégiée, s'accaparant plus du tiers de la clientèle. Viennent ensuite l'UQAM, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke qui s'approprient chacune entre 15 et 20 pour 100 de la clientèle. Les constituantes de l'Université du Québec, outre l'UQAM, obtiennent environ 15 pour 100 de la faveur populaire. Les autres universités constituent le choix d'un nombre très inférieur aux universités déjà mentionnées.

La préférence des étudiants de la clientèle desservie par le Cégep de Sept-Îles à l'inscription de l'automne 1986 a été, selon les autorités du cégep, de l'ordre de 1 sur 5 pour les programmes reliés à l'administration et aux sciences de l'éducation.

. Collaboration avec les établissements universitaires

Les collaborations des deux collèges avec les établissements universitaires sont, selon leurs directeurs généraux, plutôt restreintes ; elles se limitent pratiquement à la location de certains services aux constituantes desservant la région et à Télé-université. Les collèges et les commissions scolaires de la région participent entre autres avec les universités du Québec à Chicoutimi et à Rimouski au Service régional d'accueil et de référence.

. Collaboration avec la communauté régionale

Les deux collèges, conscients de leur rôle en tant que seuls établissements d'enseignement supérieur dans la région, tentent de s'impliquer du mieux qu'ils le peuvent dans le développement de leur milieu. La tâche n'est pas facile puisque ni la loi des collèges, ni les conventions collectives et encore moins les allocations budgétaires n'offrent d'ouvertures pour les collaborations avec le milieu.

Cependant, les deux collèges ont, dans leurs limites, plusieurs réalisations à leurs crédits. Pour pallier à ces problèmes, le Collège de Baie-Comeau a créé une corporation sans but lucratif lui permettant de contracter avec divers organismes selon des modes et dans des domaines qui lui échappent actuellement.

. Les adultes

Les deux collèges jouent un rôle très important dans la formation des adultes. (6)

Le tableau suivant présente l'évolution des clientèles adultes inscrites aux cégeps de Baie-Comeau et de Sept-Îles de 1982 à 1986.

Tableau 31 Evolution des inscriptions / cours des clientèles adultes
Cégeps de Baie-Comeau et Sept-Îles 1982-1986

Années de référence	Inscriptions - cours		
	Baie-Comeau	Sept-Îles	Région
1982-1983	3 310	2 600	5 910
1983-1984	3 570	2 875	6 445
1984-1985	3 986	3 419	7 405
1985-1986	4 110	2 863	6 973

Sources: Tableau fait à partir de données recueillies dans Rapport annuel 1985-1986, Cégep de Baie-Comeau,
Cégep de Sept-Îles, Service de l'éducation des adultes

Les services d'éducation des adultes des deux collèges ont donc totalisé 6973 inscriptions-cours pendant l'année 1985-1986. La légère diminution de la dernière année est due non pas à une baisse d'intérêt pour les études, mais plutôt à une baisse de la population. Cent quatre-vingt adultes étaient inscrits à temps complet presque

entièvement dans des programmes du secteur de l'enseignement professionnel. En 1986-1987, on dénombrait 151 adultes inscrits à temps complet et on en prévoit 148 pour l'année 1987-1988.

Au Cégep de Baie-Comeau, en 1985-1986, environ 1200 adultes ont suivi des activités de formation à chaque session (automne et hiver) et près de 75 pour 100 étaient en formation professionnelle. Du total de 16 000 heures de formation suivies par les adultes, 6000 heures l'ont été par une centaine d'adultes poursuivant des études à temps plein. La dispensation des activités a nécessité la rédaction de plus de 450 contrats pour des professeurs à la leçon dont 50 pour 100 étaient des enseignants du cégep, les autres occupant d'autres fonctions mais provenant cependant de la région.

La moyenne d'âge de la clientèle adulte a varié de 30 à 32 ans au cours des cinq dernières années.

Le Cégep de Sept-Îles a enregistré 2863 inscriptions-cours en 1985-1986, 79 adultes étaient inscrits à temps complet dans des programmes de formation professionnelle. Le service d'éducation des adultes a eu recours à 122 chargés de cours dont 19 provenaient du secteur de l'enseignement régulier et à quatre professeurs à temps complet. En plus des activités dispensées sur le campus, le service d'éducation des adultes a offert des activités à Port-Cartier, Rivière-au-Tonnerre, Blanc-Sablon et à Port-Menier (Île-d'Anticosti). Des

activités d'enseignement ont également été offertes selon l'approche d'enseignement à distance et sous forme de tutorat. Cette dernière approche a donné d'excellents résultats, soit un taux de réussite de près de 100 pour 100.

Les services d'éducation des adultes des deux collèges occupent une place importante au sein de leur organisation dans leur milieu et répondent à maints besoins relevant normalement des établissements universitaires.

6.3 L'enseignement universitaire

La Côte-Nord est la seule région du Québec n'ayant pas d'établissement universitaire autonome installé sur son territoire. Il se donne cependant un certain enseignement visant exclusivement la clientèle adulte à temps partiel. C'est donc dire que tous les finissants des cégeps de la région, secteur général, environ 400 annuellement, désirant poursuivre des études universitaires, doivent quitter la région. A ce nombre, il faut ajouter un autre 200 élèves potentiels qui ont quitté la région immédiatement après la cinquième année du secondaire pour des raisons déjà mentionnées ; l'impossibilité de compléter leurs études en régions est une des causes majeures. Ceux qui n'ont pas les moyens de s'expatrier pour étudier cessent tout simplement leurs études.

- Financement du réseau universitaire québécois

La D.G.E.R.U. (Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire) du MESS (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science) est le principal pourvoyeur de fonds des universités du Québec. Les dépenses admissibles à cette source de financement sont les dépenses de fonctionnement, d'investissements et de recherches. Les dépenses de fonctionnement, qui représentaient 96 pour 100 du budget total en 1985-1986, s'articulent autour du nombre d'étudiants équivalent temps complet (ETC) inscrits à l'université.

Morissette (1985) nous fournit des renseignements fort utiles pour la compréhension du financement du réseau universitaire québécois.

La formule suivante illustre le principe d'application des règles budgétaires de fonctionnement :

$$\text{un ETC} = X \text{ ressources enseignantes} + Y \text{ espace et mobilier} + Z \text{ soutien administratif et autres frais.}$$

Depuis 1982-1983, la D.G.E.R.U. a fixé des normes différentes pour les ETC (basé sur 30 crédits/année) selon 11 secteurs disciplinaires. Il est cependant fortement question de diminuer ce nombre à cinq.

L'objectif premier de la D.G.E.R.U. est d'assurer aux universités une base de financement réaliste en rapport avec leur besoin et ce, dans un contexte de rationalisation et de consolidation du réseau universitaire (et non de développement). Cet objectif de la D.G.E.R.U. cadre mal avec la mission originale des jeunes constituantes du réseau de l'Université du Québec situées en régions, qui vise le développement régional, alors que le développement régional ne constitue pas un élément significatif dans les règles budgétaires retenues par la D.G.E.R.U.

C'est dans ce contexte difficile que doivent évoluer l'UQAC et l'UQAR qui se partagent le territoire de la Côte-Nord. Parmi les autres difficultés de ces constituantes face au financement de la D.G.E.R.U. mentionnons :

- la formule de financement universelle (mêmes normes pour toutes les universités, jeunes et celles déjà établies) plutôt qu'une formule modulée tenant compte des caractéristiques de chaque université ;
- l'écart entre les critères d'excellence exigés pour avoir accès aux fonds de recherche et la situation objective des ressources professorales (jeunes professeurs, peu d'équipes de recherche implantées, recrutement difficile de chercheurs reconnus) ;

- l'éloignement des grandes sources de financement autres que la D.G.E.R.U. (gouvernement fédéral, grandes entreprises privées, milieu socio-économique homogène) ;
- difficulté à s'insérer dans " le virage technologique " tel que défini dans la documentation officielle.

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que la population de la Côte-Nord se sente négligée par les deux constituantes qui devraient la desservir, celles-ci ayant à lutter pour assurer leur survie dans leur région respective immédiate.

Afin d'avoir un aperçu de la distribution des subventions d'équilibre budgétaire représentant 96 pour 100 du montant global dégagé par la D.G.E.R.U., examinons le tableau suivant.

Tableau 32 Les universités québécoises - Subvention d'équilibre budgétaire

	Dépenses admissibles 1985-1986	Revenus admissibles 1985-1986	Subvention d'équilibre budgétaire
Bishop	8 174	- 1 518	6 656
Concordia	98 506	- 10 060	88 446
HEC	20 547	- 2 772	17 775
Laval	188 175	- 12 261	175 914
McGill	139 511	- 16 738	122 773
Montréal	191 712	- 12 425	179 287
Polytechnique	34 326	- 2 053	32 273
Québec*	285 569	- 18 078	267 491
Sherbrooke	71 815	- 4 951	66 864
Solde non distribué			8 576
TOTAL	1 038 335	- 80 856	966 055

*Comprend UQAM, UQTR, UQAC, UQAR, UQAH, UQAT, INRS, IAF, ENAP, ETS, Télé-Université, U.Q. (siège social)

Source: MORISSETTE, Réjean. Analyse du financement du réseau universitaire québécois / La situation des universités situées en région, OPDQ, Service des politiques régionales, 1985, p. 2

L'Université du Québec reçoit une enveloppe globale pour l'ensemble du réseau. Les règles de distributions financières de l'Université du Québec à ses constituantes et écoles peuvent être très différentes de celles de la D.G.E.R.U. car elle a l'autonomie nécessaire pour ce faire. Cependant, elles s'apparentent habituellement à celles de la D.G.E.R.U., la marge réelle de manœuvre étant très mince dû à la très grande partie accaparée par la masse salariale.

Il appartient à l'Assemblée des gouverneurs (l'équivalent d'un conseil d'administration) d'adopter annuellement le mode de répartition des ressources financières entre les constituantes et les écoles. Cette répartition est basée sur une formule dite historique qui indexe la base des dépenses autorisées et ajoute une subvention au développement (fondée sur les nouvelles clientèles). Le budget annuel est présenté et adopté par le conseil d'administration de chaque constituante et école ainsi que par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

L'Assemblée des gouverneurs qui se réunit environ neuf fois par année se compose de 23 membres dont :

- le président de l'Université ;
- les recteurs des six constituantes ;
- les directeurs des trois écoles ;
- les quatre vice-présidents ;
- trois professeurs ;
- deux étudiants ;
- trois représentants socio-économiques ;
- le secrétaire général.

La dynamique entre la D.G.E.R.U. et les universités privées ainsi que l'Université du Québec s'apparente à celle décrite pour l'Université du Québec avec ses constituantes. Cependant, la D.G.E.R.U. a une autorité plus directe sur l'Université du Québec, qui est une université publique, que sur les autres universités qui ont une charte privée. Le

ministre nomme tous les membres à l'Assemblée des gouverneurs et à chaque conseil d'administration des constituantes et écoles de l'Université du Québec.

- Historique du partage du territoire nord-côtier

Deux constituantes de l'Université du Québec se partagent le territoire de la Côte-Nord, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dans la sous-région de Sept-Îles et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dans la sous-région de Baie-Comeau. Ces deux constituantes y donnent des services d'enseignement aux adultes depuis 1971. Lors du partage du territoire, il y avait entre Sept-Îles et Chicoutimi un lien direct en avion qui n'existe plus depuis déjà un bon nombre d'années. Cette situation et des considérations de financement compliquent beaucoup la dispensation de services par l'UQAC dans ce secteur puisque Sept-Îles est situé à 549 kilomètres de Chicoutimi. Cela veut dire qu'on doit faire six heures de route ou prendre l'avion en passant soit par Québec ou Rimouski, trajets pour lesquels il n'y a pas de correspondance prévue à cet effet.

Quant à l'autre constituante , l'UQAR, elle est beaucoup moins accessible que lorsqu'elle a commencé ses activités dans le secteur Baie-Comeau/Forestville. On se souvient qu'il y avait en 1970 des moyens de transport beaucoup plus fréquents et directs par air et par

mer entre Baie-Comeau et Rimouski voire même Rimouski et Forestville. Actuellement, il n'y a plus de traversier entre Baie-Comeau et Rimouski et les vols entre Forestville et Rimouski ont diminué sensiblement ainsi que la fiabilité des horaires.

- Université du Québec à Rimouski

. Territoire

Le territoire desservi par l'Université du Québec à Rimouski s'étend de Tadoussac à Baie-Comeau.

. Population étudiante

Afin de se faire une idée juste de la population étudiante ayant reçu de la formation ainsi que du nombre d'activités dispensées par l'UQAR dans la région de Baie-Comeau, voyons le tableau suivant :

Tableau 33 Université du Québec à Rimouski - Activités et étudiants/cours par session

Session	Edud.- cours	Edud.- Act.	Act. 07 cours	Total Etud.- cours	Cours/ activ.
Eté 1982	135	5	7	142	10
Automne 1982	283	8	49	287	24
Hiver 1983	194	8	69	263	22
Eté 1983	104	5	15	119	11
Automne 1983	209	9	97	306	26
Hiver 1984	286	13	80	366	32
Eté 1984	100	6	32	132	14
Automne 1984	323	14	46	369	24
Hiver 1985	269	12	54	323	24
Eté 1986	199	7	14	213	13
Automne 1986	376	13	34	410	18
Hiver 1987	247	8	44	291	16

Sources: 1982 à 1985: GAUTHIER, Gaétan. Problématique globale des services universitaires dans la région Côte-Nord, Baie-Comeau, août 1985, p. 47

1986-1987: Université du Québec à Rimouski, juin 1987

Dans l'ensemble, on remarque un gain important dans le nombre d'étudiants/cours depuis 1982 et ce, pour les trois sessions. Cependant, on observe une diminution importante du nombre d'activités offertes. Ce fait peut être dû à l'augmentation du nombre minimal exigé pour la dispensation d'une activité.

Jusqu'en 1981, l'université acceptait de débuter un cours avec 15 étudiants ; elle exige maintenant une cohorte de 20 étudiants. En principe, l'université refuse de poursuivre un programme lorsque le nombre d'étudiants devient inférieur à 16.

• Programmation

Pendant l'année scolaire 1986-1987, l'Université du Québec à Rimouski a offert un programme court en application pédagogique de l'ordinateur, deux baccalauréats, soit en sciences infirmières et administration, ainsi que cinq programmes de certificat à Baie-Comeau soit :

- administration ;
- gestion des ressources humaines ;
- santé et sécurité au travail ;
- santé communautaire ;
- animation.

Comme le démontre le tableau suivant, le nombre de programmes est demeuré sensiblement le même que l'année précédente alors que le nombre d'étudiants a chuté de 505 à 382.

Tableau 34 Evolution de la clientèle par programme - Région administrative : Baie-Comeau

Programme (cohorte)	Nombre d'étudiants actifs*	Rythme (cours/année)	Echéance
	1986-87	1985-86	
- Administration	167	142	3 A89
- Adaptation scolaire	7	8	3 Continu
- Andragogie	-	29	-
- Préscolaire-primaire	9	25	3 Continu
- Enseignement professionnel	16	11	5 Continu
- Enseignement secondaire	23	29	5 Continu
- Animation	56	92	E88
- Sciences infirmières	44	48	E92
- Sciences religieuses	14	26	Continu
- Santé et sécurité au travail	13	95	A86
- Santé communautaire	33	-	E88
TOTAL	382	505	

* Qui a suivi au moins un cours dans les trois sessions couvertes par le rapport

Source: Tableau réalisé à partir du document déposé le 8 juin 1987 au Comité ministère-université-milieu par le représentant de l'UQAR, monsieur Jean Lebel

Le programme le plus fréquenté, qui attire d'ailleurs presque la moitié de la clientèle totale, est l'administration et ce, depuis 1982-1983.

- Permanence en régions

Le bureau de Baie-Comeau emploie un professionnel à mi-temps ainsi qu'une secrétaire à temps complet. Il n'y a aucune permanence sur place parmi le corps professoral.

Comme l'université ne dispose que d'un bureau, les cours sont dispensés au collège ou au Centre de formation professionnelle (CFP).

- Processus de dispensation de services

L'Université du Québec à Rimouski organise ses activités d'enseignement la plupart du temps à l'intérieur de programmes de premier cycle, principalement des certificats. Ces programmes sont mis sur pied à partir des demandes du milieu et de sondages visant à recueillir les besoins de clientèles-cibles. Cependant, les programmes sont offerts à la suite de demandes répétées de groupes organisés ou de nombreux individus.

Il est certain que les actions posées par le Regroupement pour le développement des services universitaires sur la Côte-Nord, qui a mis à jour l'état de situation des services universitaires dans la région, ont eu un effet positif sur l'UQAR. Celle-ci songe à offrir deux maîtrises très bientôt à Baie-Comeau (éducation et gestion de projets). Ces bonnes intentions auront-elles un impact à long terme ou des conséquences à court terme ?

- Université du Québec à Chicoutimi

. Territoire

L'Université du Québec à Chicoutimi dessert principalement la clientèle adulte à temps partiel sur le territoire de Sept-Iles et se déplace occasionnellement pour offrir des activités à Fermont, Havre-Saint-Pierre et Port-Cartier.

. Population étudiante

L'Université du Québec à Chicoutimi offre des services sur son territoire assigné de la Côte-Nord depuis 1971. Elle a connu une progression constante tant au niveau du nombre de cours offerts qu'au nombre étudiants/cours jusqu'en 1981, sa meilleure année en termes d'offres de services tant sur la Côte-Nord qu'à ses autres sous-centres. Depuis, elle n'a cessé de couper ses services passant de 98 cours à 35 cours et de 1947 étudiants/cours à 776 en 1986. Cela représente une diminution de 60 pour 100 des étudiants-cours et de 65 pour 100 du nombre de cours depuis 1981.

Les activités dispensées en 1985-1986 l'ont été majoritairement par des chargés de cours, soit 42 sur un nombre total de 44.

Le tableau suivant présente l'évolution de la clientèle et des activités de l'UQAC pour le sous-centre de Sept-Iles.

Tableau 35 Relevé des clientèles du Centre de Sept-Iles 1971-1986

Années	Etudiants/cours	Nombre de cours
1971	-	17
1972	-	18
1973	-	19
1974	-	22
1975	-	22
1976	811	42
1977	1 257	58
1978	1 576	78
1979	1 622	77
1980	1 766	86
1981	1 947	98
1982	1 637	81
1983	1 246	53
1984	1 371	61
1985	1 025	45
1986	776	35

Source: Tiré de Bureau des études de premier cycle, Programmation Côte-Nord 1984-1987, Université du Québec à Chicoutimi, mai 1987, p. 5

. Permanence en régions

Le bureau de Sept-Iles occupe une agente d'administration à temps plein qui est supervisée à Chicoutimi par l'adjoint au doyen des études de premier cycle. Il n'y a aucun professeur régulier qui réside dans le secteur. Comme l'université ne possède qu'un bureau, les cours sont dispensés au collège ou à la polyvalente.

- Programmation

L'Université du Québec à Chicoutimi dispense actuellement :

- Sept programmes de certificat à Sept-Îles

- .sciences de l'éducation

- .nursing

- .administration

- .psychologie

- .gestion des ressources humaines

- .application de l'informatique

- .arts visuels

- Un programme de certificat à Port-Cartier

- .animation

- Trois programmes de baccalauréat à Sept-Îles

- .théologie

- .éducation préscolaire et primaire

- .enseignement technologique et professionnel

- Un programme de maîtrise à Baie-Comeau

- .gestion des petites et moyennes organisations

Tout comme l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Chicoutimi manifeste un intérêt certain à consolider ses interventions et à atteindre de nouveaux segments du marché. Les actions du Regroupement pour le développement des services universitaires sur la Côte-Nord y sont sûrement pour quelque chose.

. Processus de dispensation de services

L'Université du Québec à Chicoutimi a comme objectif principal de répondre aux besoins en enseignement des adultes exprimés individuellement ou en groupe. Le bureau de Sept-Îles confirme qu'il ne doit pas susciter de besoin, mais bien répondre aux demandes. Les personnes donnent leur nom individuellement ou en groupe et on procède lorsqu'on atteint le nombre minimal requis, soit 25, pour dispenser un cours et 30 pour démarrer un programme. Peu importe le nombre de décrocheurs, l'université offre des formules différentes pour terminer le programme commencé.

- Télé-université

. Présentation générale

La pénétration de la Télé-université sur la Côte-Nord est quasi proportionnelle à la population de cette région. Comme le démontre le tableau suivant, la Télé-université y a recruté une moyenne de 2,6 pour 100 de sa clientèle depuis 1981.

Tableau 36 Télé-université - Etudiants/cours par session - 1981 à 1987

Session	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	H.Q.	Total
(1)												
812	265	368	1 468	280	122	1 589	129	33	130	14	8	4 406
813	407	804	2 487	479	274	3 071	298	81	194	31	30	8 156
821	463	722	2 069	505	313	3 097	289	69	183	49	-	7 759
822	234	372	1 006	243	92	1 326	143	66	123	41	-	3 646
823	640	902	2 663	712	296	3 758	331	114	245	68	50	9 779
831	549	744	2 392	582	237	3 052	295	152	221	22	42	8 288
832	169	168	1 516	168	75	1 769	92	67	83	8	18	4 133
833	592	976	4 047	792	560	4 999	236	739	471	59	57	13 528
841	641	382	3 066	355	467	4 225	181	324	209	18	37	9 905
842	124	98	1 081	168	95	1 521	52	54	68	8	24	3 293
843	483	419	4 088	587	418	5 173	189	153	232	23	53	11 818
851	259	685	3 595	581	523	4 463	124	191	214	14	185	10 563
852	181	376	1 442	274	259	1 935	100	101	268	1	23	4 960
853	251	688	4 076	597	636	4 925	154	202	304	17	95	11 945
861	363	699	3 498	563	528	4 045	267	173	359	19	49	10 563
862	326	586	1 315	223	101	1 969	106	93	115	10	13	4 857
863	424	964	3 908	557	254	4 209	182	149	184	14	29	10 874
871	690	331	2 851	436	205	3 124	252	106	240	21	12	8 268
	7 061	10 284	46 568	8 102	5 455	58 250	3 420	2 867	3 843	437	725	147 012
	4,8%	7%	31,6%	5,5%	3,7%	39,6%	2,3%	2%	2,6%	0,3%	0,5%	100%

(1)

812: Les deux premiers chiffres à gauche indiquent l'année 1981
Le chiffre de droite indique la session: 1 étant l'hiver, 2 l'été et 3 l'automne

Source: Télé-université, bureau du registraire, juillet 1987

Le tableau précédent indique qu'entre 200 et 300 adultes s'inscrivent à chaque session à la Télé-université. Les données sur les étudiants/cours peuvent être interprétées comme étant le nombre réel d'étudiants puisqu'on estime à près de 90 pour 100 la clientèle qui s'inscrit à un cours par session. Selon les statistiques de Télé-université, il ressort que 15 pour 100 des étudiants abandonnent officiellement leurs cours. A cela il faut ajouter 15 pour 100 d'abandons non officiels parce que non signalés à l'établissement, ce qui donne un taux d'abandon de 30 pour 100, donc un taux de rétention de 70 pour 100. Quant au taux d'échecs, il se situe entre 13 et 15 pour 100 selon les années. Il y a tout lieu de croire que la région Côte-Nord suit les tendances provinciales.

. Profil des intervenants

Pendant l'année 1986-1987, la Télé-université a eu recours à 21 intervenants (personnes-ressources) de la Côte-Nord qui ont animé au moins un cours.

Voici le profil de ces intervenants tel qu'élaboré à partir des données de l'année 1986-1987 du Service du personnel de la Télé-université.

Tableau 37 Profil des intervenants de la Côte-Nord ayant travaillé pour la Télé-université en 1986-1987

Scolarité	Nombre	Cours animés
DEC	5	informatique gestion gérontologie
1er cycle	13	histoire politique administration géographie mathématiques bureautique informatique
2e cycle	4	mathématiques bureautique informatique administration histoire
Provenance géographique des intervenants :		
Sept-Îles :	8	
Baie-Comeau :	9	
Port-Cartier :	2	
Havre-Saint-Pierre :	1	
Blanc-Sablon :	1	

Source: Bureau du registraire, Télé-université, août 1987

Il faut souligner que plusieurs cours ne nécessitent pas de rencontre physique. Ces cours font donc appel à des ressources extérieures à la Côte-Nord qui priorisent le support téléphonique.

. Permanence en régions

La Télé-université a ouvert récemment un bureau régional à Baie-Comeau qui relève du directeur de l'implantation. Sur une base expérimentale en 1986-1987, ce bureau est maintenant un acquis pour la Télé-université. On y emploie une professionnelle et une secrétaire pendant 10 mois annuellement. Pour 1987-1988, l'objectif du bureau régional est d'atteindre une moyenne de 300 inscriptions par session. La Télé-université a signé une entente avec une polyvalente à Baie-Comeau dans le but de disposer d'un parc d'ordinateurs de type IBM PC capable d'accueillir 24 étudiants par atelier.

Le modèle du bureau régional de la Télé-université est de type déconcentré puisque le pouvoir décisionnel est centralisé à Québec.

- Autres universités

Outre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Rimouski, d'autres universités interviennent en matière de formation auprès des adultes à temps partiel sur la Côte-Nord. Sans prétendre être exhaustif, mentionnons cependant :

- Université Laval

L'Université Laval intervient de façon ponctuelle sur la Côte-Nord. Elle y a dispensé les programmes suivants :

Certificat de deuxième cycle en santé au travail pour le personnel de la santé ;

Perfectionnement des maîtres en mathématiques au primaire pour le personnel enseignant de la commission scolaire de Sept-Îles et des commissions scolaires environnantes ;

Certificat en santé communautaire pour le personnel de la santé à Les Escoumins. Cette intervention vient répondre à une demande qui avait été faite deux ans auparavant à l'Université du Québec à Rimouski.

- Université de Montréal

L'Université de Montréal est intervenue dans deux programmes spécifiques de formation, soit le Certificat en sciences infirmières/milieu clinique et le Certificat en études de l'environnement. Tous les cours se sont donnés à Sept-Îles.

. Université de Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke est intervenue dans la formation des maîtres. Elle a aussi débuté trois cohortes menant à un Certificat en toxicomanie sur la Côte-Nord soit à : Schefferville, Sept-Îles et Baie-Comeau. De ces trois groupes, un seul a pu terminer le programme, celui de Baie-Comeau. Il faut cependant ajouter que le CRSSS (Conseil régional de la santé et des services sociaux) ainsi que le centre régional de réadaptation pour toxicomanes (CANAL) ont défrayé tous les frais de déplacement et de séjour des animateurs, qui ont totalisé près de 27 000 \$. Il n'y a aucun doute que la vingtaine de participants ayant terminé le programme ainsi qu'une trentaine d'autres ayant suivi une partie du programme n'auraient pu avoir accès à la formation sans la participation financière de ces deux organismes.

. Université McGill

L'Université McGill a dispensé à Baie-Comeau un Certificat en enseignement de l'anglais, langue seconde. Le programme s'est donné au complet sur une période de trois ans et regroupait des enseignants en anglais langue seconde de Tadoussac à Sept-Îles. Le même groupe a poursuivi avec McGill sa formation au niveau du baccalauréat dans la même discipline. Il faut mentionner que l'Université McGill a été invitée après que l'Université du Québec à Chicoutimi eut été contactée. Cette dernière n'a pas été retenue car le contenu de son Certificat ne correspondait pas aux besoins de la clientèle.

- Commentaires

La réalisation de cours ou de programmes sur la Côte-Nord quelle que soit l'université qui les dispense (Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec à Rimouski ou autres) représente, selon les initiateurs de ces programmes, une somme considérable de travail et d'acharnement pour la personne ou le groupe-contact qui pilote le dossier. Le travail n'est pas tant de réunir un groupe suffisant pour obtenir les activités, de trouver un local et les équipements nécessaires dans bien des cas, mais plutôt de trouver les personnes qui vont piloter le démarrage du ou des cours.

Cette situation est déplorée par la population de la Côte-Nord ; même si toutes les conditions semblent réunies, on ne peut leur garantir pour autant la dispensation des programmes malgré tous les efforts déjà consentis. Les contraintes, souvent jugées non acceptables, entraînent des délais regrettables voire même des annulations dans les activités.

6.4 Recherche

- Présentation générale

La recherche sur la Côte-Nord gravite autour de l'aluminerie et des richesses naturelles, la pêche, la forêt et les mines. Les princip-

paux intervenants sont les cégeps, les ministères et organismes relevant du gouvernement du Québec, principalement le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec qui est le seul à s'occuper de véritables stations de recherche.

Les grands absents sont le gouvernement du Canada et l'université qui n'offre ni formation scientifique ni formation technique pas plus qu'elle ne fait de recherche.

Les dépenses effectuées aux activités de recherche pour l'année 1986 se répartissent comme suit :

Tableau 38 Dépenses déclarées pour les activités de recherche dans la région pour l'année 1986

Grande industrie	3 625 500 \$	72,4%
PME	244 000 \$	4,7%
Etat	625 000 \$	12,5%
Enseignement	275 000 \$	5,5%
Santé	244 000 \$	4,8%
TOTAL	5 013 500 \$	100,0%

Source: Conseil de la science et de la technologie, Bilan, activité scientifique et technologique de la région Côte-Nord (09), Rapport préliminaire, Québec, mai 1987, p. IX

La grande industrie, qui effectue 72,4 pour 100 de toute la recherche, finance ses travaux à 90 pour 100. La P.M.E. est financée à 100 pour 100 par le gouvernement provincial. La P.M.E. s'entend toutefois pour dénoncer la complexité et le temps requis pour avoir accès aux programmes de subvention.

Parce qu'un bilan de l'activité scientifique et technologique sur la Côte-Nord vient d'être produit, il ne sera fait mention d'aucun projet spécifique dans cette section. Le lecteur y trouvera une présentation générale de l'état de situation de la recherche en régions. Nous référerons donc le lecteur à Bilan des activités scientifiques et technologiques de la région Côte-Nord (09), Conseil de la science et de la technologie, Québec, juin 1987.

- La recherche et les ressources naturelles

Considérant l'importance du secteur des pêches sur la Côte-Nord, 22 pour 100 de l'ensemble des débarquements du Québec, on consacre peu de ressource pour la recherche sur la Côte-Nord. Le seul intervenant dans ce domaine est le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec qui, avec sa station de recherche située à Sept-Îles, vise une exploitation plus rationnelle des ressources maritimes.

Dans le domaine des mines (la Côte-Nord est le deuxième plus grand expéditeur de minerai au Québec) le ministère de l'Energie et des

Ressources a entrepris des études géoscientifiques. Les compagnies minières ont, quant à elles, procédé à des travaux de recherche appliquée et de développement expérimental touchant les processus de transformation et de manutention ainsi que la protection de l'environnement. Les autres travaux de recherche s'effectuent à l'extérieur de la région.

Le domaine forestier nord-côtier, 30 pour 100 de tout le Québec, bien que fournissant de nombreux sujets de recherche, attire peu de réalisations sur place. En effet, les grandes papetières font effectuer leurs recherches à l'extérieur du Québec, en Ontario surtout. Quelques ministères québécois y effectuent cependant certains travaux. La Côte-Nord possède une expertise dans le domaine de la manutention des rouleaux de papier, développée par la P.M.E.

L'aluminerie a, quant à elle, été l'objet de 27 pour 100 des travaux de recherche effectués en régions.

En bref, si l'on considère l'importance des ressources naturelles de la région (pêche 22 pour 100 des débarquements, mines deuxième région expéditrice avec 30 pour 100 et forêt, 30 pour 100 du domaine québécois) on ne peut pas dire que les travaux de recherche effectués sur place soient proportionnels aux activités. Les nord-côtiers ont plutôt la perception de faire exploiter leur territoire à tous points de vue sans bénéficier des retombées.

- La recherche et les établissements post-secondaires

Comme il n'y a pas d'université sur la Côte-Nord, il y a peu de recherche universitaire. A titre d'exemple, le réseau de l'Université du Québec, malgré la "présence" de deux constituantes en régions, a investi bien en deçà de 1 pour 100 de son budget de recherche pour des travaux sur la Côte-Nord. La population considère cette situation comme nettement insuffisante. Même si certains travaux effectués à l'extérieur concernent la Côte-Nord, les retombées sont loin d'être les mêmes.

Comme il a déjà été mentionné, les cégeps ont développé certaines expertises en recherche découlant principalement des activités d'enseignement du secteur professionnel. Cependant, les collèges ne peuvent répondre aux besoins de recherche de la région puisque cette mission est surtout du ressort des universités. Les collèges n'ont ni le mandat, ni les disponibilités, ni les ressources pour répondre aux besoins actuels.

- La recherche et l'industrie

La grande industrie investit passablement en recherche sur la Côte-Nord. La recherche appliquée et le développement expérimental s'effectuent surtout en régions. Cependant, lorsque vient le temps de faire de la RECHERCHE, les grandes industries se dirigent à l'extérieur, le plus souvent vers la maison-mère située ailleurs au Canada et aux Etats-Unis.

- La recherche et les ministères québécois

Les ministères et organismes relevant du gouvernement du Québec sont conscients de l'importance de réaliser sur place leurs travaux de recherche.

Trois ministères dont les vocations sont intimement liées aux ressources de la Côte-Nord y font des travaux de recherche. Il s'agit du ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Il est légitime de penser que la présence permanente de ressources universitaires favoriserait la recherche en régions y apportant l'encaissement et les conditions favorisantes. Les pistes potentielles sont la pédagogie dans les petites écoles (classes à divisions multiples), la gestion du territoire, les problèmes reliés à la gestion des municipalités de la Basse-Côte-Nord et aux établissements de santé et de services sociaux de cette même sous-région, le taux de roulement du personnel, la formation du personnel infirmier (quasi-médecin) dans des villages isolés ; on pourrait allonger considérablement cette liste.

- Résumé

En guise de résumé et pour les fins d'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord, il est pertinent de citer les points

forts et les points faibles dégagés par le Bilan de l'activité scientifique et technologique effectué récemment sur la Côte-Nord (pp. XVII - XVIII) :

" . Les points forts

- ressources naturelles en abondance
 - . pêche
 - . forêt
 - . mine
 - . eau (énergie hydro-électrique)
- dynamisme des P.M.E. gravitant autour des grandes entreprises et qui réussissent à se particulariser en créant des produits exportables
- développement d'équipements à la fine pointe de la technologie dans le secteur de l'aluminerie

. Les points faibles

- absence de service universitaire
- absence de recherche fondamentale
- absence de concertation entre tous les secteurs d'activités socio-économiques impliqués dans la R-D
- manque de ressources humaines et physiques et non permanence des ressources humaines existantes

- non-adéquation entre l'importance de l'exploitation des ressources naturelles et la recherche relative à la rationalisation et à la conservation de la ressource "

6.5 Service à la collectivité et le développement régional

Au niveau des services à la collectivité et au développement régional, l'actif des universités semble marginal et ce, malgré le mandat confié à l'Université du Québec de favoriser l'enseignement en régions.

De ce fait, la région continue d'être dépendante de l'expertise des autres régions (expertise qu'elle contribue à développer par l'exil de ses jeunes, et de ses jeunes travailleurs à qui elle fournit formation en cours d'emploi et expérience). La responsabilité qu'a endossée l'Université du Québec à l'égard de l'évolution socio-économique des régions et qui découle de sa présence et de son implication est jugée déficiente sur la Côte. Les cégeps essaient de pallier dans leurs limites respectives à cette lacune, mais ils affirment ne pouvoir rien faire de plus bien qu'on juge les résultats insuffisants.

6.6 Synthèse des points majeurs et conséquences de la situation de l'éducation sur l'organisation de services universitaires

- Points majeurs

- . plus de 20 000 élèves sont inscrits au primaire et secondaire annuellement ;
- . plus de 1000 finissants de niveau secondaire graduent annuellement ;
- . 90 pour 100 des finissants du secondaire sont du secteur général ;
- . présence de deux collèges en régions ;
- . deux finissants sur trois du secondaire fréquentent les collèges régionaux ;
- . la région obtient la deuxième meilleure moyenne provinciale pour les taux de passage du secondaire au collégial depuis 1980 ;
- . plus de 6000 adultes reçoivent de la formation des commissions scolaires et cette tendance tend à augmenter ;

- . près de 2000 élèves fréquentent les collèges régionaux annuellement ;
- . Environ 60 pour 100 des cégepiens sont au secteur professionnel ;
- . 4 pour 100 des clientèles des cégeps proviennent des commissions scolaires hors-région ;
- . près de 400 jeunes quittent annuellement la Côte-Nord pour poursuivre des études universitaires sans compter les 200 à 300 qui sont partis après le secondaire ;
- . le choix des universités par les nord-côtiers est : Laval (1 sur 3), Université du Québec à Montréal, Université de Montréal, Université de Sherbrooke ;
- . environ 2000 adultes s'inscrivent à temps partiel dans les cégeps à chaque semestre ;
- . il n'y a pas d'université en régions ;
- . il n'y a pas de formation universitaire à temps plein en régions ;

- . le choix des cours et des programmes offerts aux adultes au niveau universitaire est limité ;
- . les cégeps jouent un rôle important dans l'éducation des adultes ;
- . très peu de recherche est effectuée en régions (moins de 1 pour 100 par les constituantes de l'Université du Québec) ;
- . les universités n'offrent pas de service à la collectivité ;
- . il n'y a pas de permanence chez le personnel enseignant de niveau universitaire en régions.

- Conséquences de la situation de l'éducation sur l'organisation de services universitaires

- . région ne pouvant participer pleinement au développement du Québec ;
- . région dépendante des ressources centrales et de celles des régions avoisinantes ;
- . impossibilité pour la population de se prendre en charge, besoin considéré comme légitime par la région ;

- . absence de service complet en éducation ;
- . perception d'être traitée comme une sous-région ;
- . besoin d'être considérée et desservie comme une région à part entière ;
- . difficulté de garder les jeunes, le personnel professionnel et le personnel cadre en régions ;
- . nécessité de nouvelles règles de financement pour les constitutantes des périphéries ;
- . absence de recherche en régions ;
- . absence de personnel permanent de niveau universitaire ;
- . absence de retombée sociale et économique d'une présence universitaire.

7. BESOINS ET ATTENTES DE LA COTE-NORD EU EGARD AUX SERVICES UNIVERSITAIRES

D'une façon générale, les besoins et les attentes de la région face aux services universitaires sont similaires à ceux des autres régions. Tel que l'ont exprimé les membres du Regroupement, la population s'attend tout d'abord à une présence universitaire qui s'acquitte de ses deux missions principales, l'enseignement et la recherche. Découlant de la présence universitaire et de la réalisation de ses deux missions principales, la population s'attend aussi, d'une façon toute aussi importante, à des services à la collectivité qui faciliteront son développement. Enfin, la région veut que se concrétisent les buts visés par la création du réseau de l'Université du Québec, c'est-à-dire "rendre l'enseignement universitaire accessible à tous les québécois et à l'ensemble des régions du Québec et accroître l'auto-suffisance des régions (L'Université du Québec et sa présence en région, Université du Québec, octobre 1986, pp. 1-2).

Le besoin le plus urgent de la Côte-Nord est d'abord et avant tout la présence d'un interlocuteur permanent responsable et imputable des services universitaires rendus et à rendre. Elle veut une réponse planifiée à plus long terme pour favoriser son développement. Ce dont elle ne veut plus : commander à la pièce, quêter des services à toutes les universités pour tantôt recevoir une réponse positive, tantôt une réponse négative et ce, après de longues démarches.

7.1 Enseignement

Deux catégories de personnes forment la clientèle potentielle d'un établissement universitaire :

- . les étudiants qui proviennent des cégeps et qui habituellement poursuivent des études à plein temps ;
- . les adultes qui désirent poursuivre des études à temps partiel ou à plein temps.

- Cégepiens

Les deux collèges accueillent actuellement environ 1900 élèves. Selon les prévisions du ministère de l'Education, cette clientèle devrait se stabiliser autour de 1700 élèves dans les années 90 si la situation économique ne s'améliore pas. Le nombre de finissants du secteur général oscille actuellement autour de 400.

A cela, il faut ajouter un nombre de finissants inscrits à des cégeps à l'extérieur de la région. A l'automne 1986, environ 300 finissants du secondaire s'inscrivaient à des cégeps hors région. Il est probable qu'une bonne partie de cette clientèle demeurerait en régions si elle pouvait y poursuivre ses études universitaires.

La Direction générale de l'enseignement collégial situe à 88 pour 100 le nombre de cégepiens diplômés du secteur général et à 15 pour 100 le nombre de cégepiens diplômés du secteur professionnel qui poursuivent des études au niveau universitaire. Comme la moyenne des diplômes émis par les deux collèges se situe annuellement autour de 260 au secteur général et autour de 200 au secteur professionnel, on peut estimer que 260 diplômés des cégeps de la Côte-Nord constituent une clientèle plausible (88 pour 100 de 260 + 15 pour 100 de 200). Ce nombre ne tient pas compte des 300 élèves qui ont quitté la région immédiatement après le secondaire et qui poursuivent des études universitaires.

Des statistiques sur l'accessibilité à l'université publiées par la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) indiquent qu'à l'automne 1986, l'ensemble des universités a admis 441 candidats de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec sur la base d'un DEC alors que 312 se sont véritablement inscrits (261 au niveau du baccalauréat et 51 au niveau du certificat et autres programmes).

L'écart entre le nombre de candidats inscrits et le nombre de candidats admis s'explique par le fait que plusieurs personnes font leur demande d'admission à plus d'une université avant de choisir celle où elles s'inscriront réellement.

On doit retenir que 312 diplômés des cégeps de la Côte-Nord se sont inscrits à l'université. Ces chiffres ne tiennent pas compte des

finissants du secondaire de la région qui étaient inscrits aux cégeps de l'extérieur. Ces derniers ont été comptabilisés aux régions où ces cégeps sont situés. Comme le taux de migration inter-régionale des élèves se situe à 50,6 pour 100 pour la Côte-Nord et le Nouveau-Québec, cela vient augmenter considérablement la clientèle potentielle aux études universitaires. En effet, on peut présumer que la présence de services universitaires complets en régions inciterait un grand nombre de ces jeunes à compléter leurs études sur place.

- Adultes

Les besoins et les attentes des adultes face à l'enseignement universitaire sont nombreux et diversifiés. Contrairement à la clientèle en provenance des cégeps, cette clientèle exprime davantage son mécontentement sur les services offerts actuellement. Sans entrer dans la nomenclature de programmes spécifiques, sujet qui devrait faire l'objet d'une étude de besoins plus poussée, il est certain que cette population bénéficierait d'une plus grande variété de programmes et surtout d'un niveau dépassant celui des certificats.

Actuellement, plusieurs catégories de travailleurs revendiquent des programmes de niveau deuxième cycle. Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, les ingénieurs (qui manifestent officiellement leur intérêt et leur appui aux actions du Regroupement), les cadres d'entreprises, les cadres et les professionnels des secteurs

publics et para-publics sont parmi les clientèles qui ont enregistré des demandes officielles de programmes de premier et deuxième cycle à différentes universités dont l'UQAC, l'UQAR, l'Université de Sherbrooke et l'Université de Montréal.

Aussi, dans une société en constante évolution, il ne faut surtout pas oublier les activités de mise à jour nécessaires au progrès des individus et de la collectivité.

A date, les universités du Québec à Rimouski et à Chicoutimi ont comblé une partie des demandes formelles qui leur étaient adressées. Cela signifie qu'elles ont satisfait en partie les groupes organisés qui avaient fait des démarches formelles et qui se faisaient les plus pressants. Ceux qui connaissent mal le système n'ont pu profiter de leurs services.

- Les besoins de programme

En postulant que la population nord-côtière, tout en ayant des particularités, est fondamentalement semblable aux autres régions, nous pouvons déterminer avec un peu plus de précision ces mêmes besoins en examinant deux choses. Tout d'abord, quels programmes sont les plus répandus dans l'ensemble des universités au Québec. Dans un deuxième temps, quels sont les principaux services offerts aux étudiants (autres que l'enseignement et la recherche).

Afin d'avoir un aperçu général des besoins en programmes, il est intéressant d'examiner quels sont les programmes les plus répandus dans les universités du Québec. Sans pour autant conclure que tous ces programmes sont nécessaires sur la Côte-Nord, nous pouvons quand même y voir un indice des champs à privilégier. Quant aux besoins spécifiques en programmes, une analyse plus poussée s'impose.

L'examen de la publication de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Du collège à l'université, édition 1986-1987, nous fournit les renseignements suivants (renseignements colligés par l'auteure) :

- Programmes offerts par au moins deux universités sur trois au Québec

I - Sciences de la santé

- santé et sécurité au travail
- sciences infirmières/nursing

II - Sciences pures et appliquées

- biologie/enseignement biologie
- chimie/enseignement chimie
- informatique/informatique appliquée/informatique de gestion
- mathématiques/enseignement mathématiques
- physique/enseignement physique

III - Sciences humaines

- droit
- économique/enseignement économique
- sciences de l'éducation
- enseignement préscolaire et
primaire/secondaire/collégial/professionnel
- géographie/enseignement géographie
- gérontologie
- histoire/enseignement histoire
- philosophie
- psychologie
- sciences politiques
- sciences religieuses
- service/travail social
- sciences sociales

IV - Sciences de l'administration

- administration/enseignement administration
- comptabilité
- finance
- gestion
- gestion des ressources humaines
- marketing
- relations industrielles

V - Beaux-Arts

- arts plastiques/enseignement arts plastiques
- musique/enseignement musique

VI - Lettres et langues

- anglais, langue et littérature/enseignement anglais, langue seconde
- français, langue et littérature/enseignement français
- linguistique

VII - Autres

- baccalauréat par cumul de certificats
- programmes individualisés

Il est évident que la Côte-Nord ne requiert pas tous ces programmes. Il serait cependant intéressant de comparer ces programmes avec les choix des étudiants, tant à l'extérieur qu'à temps partiel en régions, ainsi qu'avec les besoins régionaux en main-d'œuvre.

- Les besoins des étudiants

Afin d'illustrer les besoins organisationnels reliés au soutien et au support nécessaire, examinons les principaux services offerts aux étudiants dans les universités québécoises autres que dans le cadre de l'enseignement et de la recherche (ces renseignements sont colligés à

partir des renseignements fournis dans Du collège à l'université, édition 1986-1987, mentionné précédemment) :

- accueil aux étudiants étrangers
- aide financière et bourses (toutes les universités)
- alimentation/cafétaria (toutes les universités)
- associations d'étudiants (toutes les universités)
- audio-visuel (toutes les universités)
- bibliothèque (toutes les universités)
- centre sportif
- coopérative étudiante
- counselling d'orientation et psychologie
- informatique (toutes les universités)
- journal, radio, télévision (étudiants)
- journal de l'université (toutes les universités)
- librairie
- service de logement (toutes les universités)
- loisirs socioculturels (toutes les universités)
- pastorale
- placement (toutes les universités)
- santé
- service aux handicapés
- sports (toutes les universités)
- stationnement

Plusieurs de ces services sont déjà en place en régions de façon ponctuelle et incomplète. Des aménagements mineurs, dans bien des cas, pourraient améliorer les écarts existants.

Tous ces services n'étant pas essentiels, leur implantation pourrait être graduelle.

7.2 Recherche

Les demandes de la population nord-côtière sont intimement liées au facteur de la permanence de ressources en régions obligatoire compte tenu de la mission enseignement. En égard aux deux missions fondamentales, les nord-côtiers présument que la proximité des ressources intensifiera ses liens avec le milieu universitaire.

Si on s'en réfère aux opinions exprimées tant par les intervenants de la région que par ceux d'autres régions, par exemple les pionniers du développement de services universitaires en Abitibi, en Beauce ainsi que par les documents officiels de l'Université du Québec, les nord-côtiers ne sont pas seuls à voir dans un établissement universitaire régional autonome un moyen de développer la recherche en régions et de contrôler mieux leur développement :

" C'est par ses programmes d'enseignement et de recherche que l'université exerce sa fonction sociale la plus importante. Par ces activités, elle contribue

directement à accroître, dans chaque région, le nombre de personnes compétentes, professionnels et chercheurs, capables de prendre en main les orientations et les activités du milieu. Et sa recherche contribuera à résoudre sur place quantité de problèmes qui, s'ils ne sont pas solutionnés, ralentissent le développement régional. " Université du Québec, L'Université du Québec et sa présence en région, octobre 1986, p. 10

La présence de ressources humaines, financières et matérielles de niveau universitaire serait un incitatif à effectuer les travaux de recherche en régions susceptibles de mieux répondre aux besoins régionaux.

" Il n'y a pas qu'au Québec d'ailleurs qu'on observe les retombées importantes de la présence d'établissements universitaires dans des régions semi-urbaines, rurales ou périphériques. Une étude récente sur les responsabilités régionales des universités mettait en lumière les retombées régionales des recherches universitaires et signalait, à titre d'exemple, l'apport du Collège universitaire de Galway en Irlande qui, en concertation avec l'Industrial Development Authority, a concouru et contribue toujours à l'émergence de nouvelles entreprises économiquement prometteuses. " Université du Québec, L'Université du Québec et sa présence en région, octobre 1986, p. 9

Les nord-côtiers ont été desservis par l'extérieur dans le passé. La volonté de reprendre en main le développement de leur région a été exprimée de multiples manières en de nombreuses occasions.

7.3 Les activités de services à la collectivité

Les besoins exprimés et les attentes manifestées par rapport aux services à la collectivité sont semblables aux autres régions

périphériques du Québec ; cependant, ils sont orientés sur les particularités de la Côte-Nord : situation géographique, étendue du territoire, faible densité de population, économie peu diversifiée. Les nord-côtiers considèrent à juste titre que les services à la collectivité deviennent stratégiques pour le développement de leur région.

Ils réclament des ressources permanentes impliquées et intégrées dans leur communauté pour trouver des solutions aux problèmes découlant des particularités de la région. La permanence est considérée comme une condition essentielle pour solutionner les problèmes présents et favoriser le développement régional.

La concrétisation des deux missions fondamentales de l'université dans cette région, soit l'enseignement et la recherche, représente un facteur de développement et constitue en soi des services à la collectivité.

La région profiterait d'une augmentation du nombre de ces personnes-ressources, professionnels et chercheurs. Elle a besoin d'un noyau qui soit capable de l'animer, l'orienter, catalyser ses énergies, l'observer, lui donner de la rétroaction, la stimuler, etc. Enfin, les "gens de la Côte" perçoivent l'impact des universités régionales dans leur milieu qui pourrait atténuer l'exode des jeunes, créer un nouveau dynamisme et permettre une compétition nécessaire avec cet outil

indispensable qu'est l'université, présente dans toutes les autres régions du Québec.

7.4 Résumé des besoins

- . Organisme responsable et imputable des services universitaires en régions ;
- . programmes offerts à temps plein pour les finissants des cégeps ;
- . meilleure adéquation entre les besoins et les offres de cours et de programmes à la clientèle adulte ;
- . permanence de ressources humaines ;
- . planification de services à long terme plus serrée ;
- . recherche effectuée en régions ;
- . services à la collectivité considérés comme étant essentiels au développement de la région.

8. APERCU DE LA CLIENTELE UNIVERSITAIRE POTENTIELLE

Les données suivantes, déjà mentionnées dans le texte et obtenues par l'application des tendances provinciales des différentes clientèles, fournissent des indications sur le potentiel de clientèles au niveau universitaire. Elles sont regroupées ici afin de donner un aperçu global. Les clients potentiels dont il est question sont :

- . 88 pour 100 des 260 diplômés des cégeps, secteur général, soit 230 ;
- . 15 pour 100 des 200 diplômés des cégeps, secteur professionnel, soit 30 ;
- . 180 adultes inscrits à temps plein aux deux cégeps ;
- . entre 200 et 300 adultes poursuivant des études à temps partiel à la Télé-université (en augmentation) ;
- . 382 étudiants actifs à l'Université du Québec à Rimouski, donnée 1986-1987 (diminution de 125 par rapport à 1985-1986) ;
- . environ 300 étudiants à l'Université du Québec à Chicoutimi (pour 776 inscriptions/cours en 1986) ;
- . environ 2000 adultes inscrits à temps partiel dans les cégeps à chaque semestre.

A cela, il faut ajouter les adultes qui suivent des cours avec les autres universités intervenant en régions et ceux qui désireraient

poursuivre leurs études, mais à qui on offre très peu de possibilités en régions (exemple : les ingénieurs qui réclament de la formation depuis fort longtemps).

Dans un avis donné au ministre de l'Education sur l'octroi de lettres patentes au C.E.U.A.T. (20 juin 1983), le Conseil des universités écrivait que :

" Le taux de fréquentation de l'Université du Québec est d'environ 20 étudiants (EETC) par 1000 habitants ". On peut donc estimer, à partir de ces chiffres, la clientèle potentielle à 2000 étudiants (EETC) pour la Côte-Nord. Bien entendu, le degré de rétention de cette clientèle est proportionnel à la présence des facteurs influençant le choix d'un établissement universitaire, comme le choix et la qualité des programmes, la crédibilité de l'établissement, etc.

Notes du premier chapitre

- (1) Voir l'annexe 4 pour la composition et le fonctionnement de la CAR
- (2) L'Assemblée nationale sanctionnait, le 19 juin 1986, la loi qui prévoit mettre un terme à l'existence de la ville de Schefferville.
- (3) Toutes les statistiques sur la population des M.R.C. proviennent du recensement de 1986 effectué par le Bureau de Statistique du Québec.
- (4) L'ouvrage de Patrice Garant a été utilisé comme source de référence principale dans cette section sur l'aspect juridique. Garant, Patrice, Aspects juridiques des rapports entre certaines autorités gouvernementales et para-gouvernementales et les universités, Conseil des universités, Editeur officiel, Québec, 1980.
- (5) La commission scolaire régionale du Golfe n'existe plus depuis le 1^{er} juillet 1986, les élèves du secondaire dépendent maintenant des commissions scolaires de Port-Cartier, de Sept-Îles et de la Moyenne-Côte-Nord (nouvelle appellation de la commission scolaire Louis-Joliet).
- (6) Les informations contenues dans cette partie sur l'éducation des adultes proviennent de la direction de l'enseignement des adultes de chaque cégep ainsi que de leur rapport annuel respectif 1985 1986

CHAPITRE II

REPERTOIRE DE MODELES D'ORGANISATION DE SERVICES UNIVERSITAIRES

CHAPITRE II

REPERTOIRE DE MODELES D'ORGANISATION DE SERVICES UNIVERSITAIRES

1. INTRODUCTION

Après avoir procédé à la description de la problématique des services universitaires sur la Côte-Nord ainsi que des besoins et attentes qui en découlent, il est nécessaire de procéder à la description des rôles, fonctions et missions de l'université. Nous procéderons ensuite à un examen des modèles étrangers d'organisation de services hors campus. La description de quelques modèles américains de services universitaires fonctionnant en réseaux est également nécessaire compte tenu de la présence du réseau de l'Université du Québec dans la province. Enfin, nous scruterons de plus près le réseau de l'Université du Québec qui n'est pas sans originalité.

Il nous est apparu pertinent de retenir et de décrire uniquement les modèles de services hors campus présentant des caractéristiques originales puisque plusieurs ont des caractéristiques en commun. Par

ailleurs, on se convainc facilement d'inventorier d'abord les modèles étrangers d'organisation de services universitaires hors campus parce que ces modèles laissent présager une certaine originalité dont il faut tenir compte dans le contexte particulier de la Côte-Nord.

Une description exhaustive est difficile puisque la documentation est restreinte. Dans le contexte québécois, il y a de nombreuses situations particulières et fort intéressantes de services universitaires hors campus ayant donné lieu d'ailleurs à la création de la plupart des constituantes de l'Université du Québec ; cependant, il est très difficile d'obtenir l'information puisque très peu d'écrits sont disponibles. Les démarches sont inscrites dans les faits sans être décrites dans des documents. Il faut aussi ajouter que les personnes ayant une représentation totale des modèles et pouvant fournir des renseignements complets sont difficiles à identifier.

Les recherches effectuées à la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi, le stage effectué à la Corporation centrale de l'Université du Québec ainsi que les visites à Télé-université ont été plus fructueuses que prévues puisque l'information a été abondante en ce qui concerne les modèles à l'extérieur du Québec.

Cependant, il a été impossible de dénicher des modèles théoriques puisque la littérature disponible porte sur la description de modèles appliqués et non sur des cadres théoriques.

Ce chapitre vise donc dans un premier temps à définir le concept " services universitaires ", à répertorier ensuite les modèles étrangers d'organisation de services universitaires hors campus pour arriver à une troisième étape qui consiste à décrire quelques modèles universitaires américains fonctionnant en réseaux. La dernière partie porte sur les modèles québécois de services universitaires et sur leur évolution.

Dans la première partie, on procédera :

1. à la définition du concept " services universitaires " ;
2. à la description des composantes des services universitaires par ordre d'universalité ;

Dans la deuxième partie, on s'attardera :

3. au répertoire des modèles étrangers d'organisation de services universitaires hors campus ;
4. à une énumération sommaire des avantages et désavantages de quelques-uns de ces modèles ;
5. à l'énumération de conditions préalables à l'application de quelques-uns de ces modèles ;
6. à l'évaluation de certains de ces modèles dans la région Côte-Nord.

Dans la troisième partie, on décrira sommairement :

7. quelques modèles américains de services universitaires fonctionnant en réseaux.

Enfin, une quatrième partie présentera :

8. quelques modèles québécois d'organisation de services universitaires hors campus.

Afin de mieux situer cette section sur les services universitaires, il est essentiel de cerner tout d'abord le concept " université " pour ensuite aborder ses missions. Enfin, il faudra définir ce qu'on entend par services universitaires.

Il sera également important d'énumérer quelques services dérivés qui deviennent disponibles lorsque les fonctions premières (missions) s'exercent dans un milieu.

PREMIERE PARTIE

2. LE ROLE DE L'UNIVERSITE

Le rôle de l'université est multiple et complexe. Une des meilleures façons de le décrire consiste à énoncer ses corollaires comme l'a fait le Conseil supérieur de l'Education dans un rapport Le rôle spécifique de l'université présenté au ministre en 1981.

" Le rôle spécifique de l'université, fondé sur une relation privilégiée avec le savoir et assumé dans la mission de formation supérieure, infère plusieurs corollaires :

. parce que l'université réunit des spécialistes de toutes disciplines et que le dynamisme de la connaissance ne supporte pas les cloisons entre les diverses sciences ou arts, elle doit être un lieu de synthèse du savoir ;

. parce que, par l'enseignement, elle permet de progresser jusqu'aux limites de la connaissance humaine et parce qu'on ne peut accéder à ce niveau supérieur sans participer au processus d'avancement du savoir, l'université doit être un haut lieu de recherche et de création ;

. parce que le développement du savoir exige une libération de certaines contraintes extérieures, politiques ou idéologiques, l'université doit protéger sa responsabilité à l'égard du savoir et rester un lieu de liberté pour la pensée et pour l'action ;

. parce que l'université contribue à la formation du sens critique chez les étudiants, parce qu'elle poursuit une réflexion systématique sur les phénomènes, sur les

fondements de l'être, qu'elle remet en cause des hypothèses, des opinions ou des idées reçues, elle exerce une fonction critique qu'il importe de sauvegarder ;

. parce qu'elle a mission de former des compétences dans tous les secteurs d'activités, l'université participe au progrès de la collectivité ;

. parce qu'elle est en grande partie dépositaire des connaissances, l'université est appelée à contribuer au développement du savoir collectif et à la continuité historique de notre collectivité. " (p. 4)

Toutes ces prérogatives tirent leur justification ou leur légitimité de la mission éducative propre à l'université. Dans la mesure où elle entretient et cultive sa relation privilégiée avec le savoir, dans la mesure où elle est, pour les étudiants, un haut lieu de culture, de réflexion humaniste et scientifique, l'université sert l'ensemble de la collectivité et exerce sans conteste une fonction sociale importante.

3. MISSIONS DE L'UNIVERSITE

Un rapport général du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (1978), pour ne citer que celui-ci, présente les points de vue de diverses universités qui ne reconnaissent que deux missions à l'université, soit l'enseignement et la recherche. Une troisième mission, l'action sociocommunautaire et culturelle ou " services à la collectivité ", n'a pas, semble-t-il, encore réussi à gagner ses lettres de noblesse auprès de toutes les institutions universitaires. Nous reviendrons d'ailleurs sur la définition de cette " mission " et la polémique qui l'entoure.

3.1 L'enseignement supérieur

La plupart des définitions décrivent l'enseignement comme l'action, l'art de transmettre des connaissances. Mais qu'en est-il de l'enseignement supérieur ?

Comment l'enseignement dispensé à l'université se distingue-t-il de l'enseignement primaire et secondaire ?

Comment se justifie ce qualificatif de " supérieur " ?

L'enseignement universitaire est un lieu de connaissances théoriques et pratiques, un lieu où la capacité de réflexion est développée, réflexion sur la connaissance acquise, sur la signification de cette connaissance, sur la signification de l'impact de cette connaissance et le progrès subséquent.

L'enseignement primaire et secondaire permet à l'élève de savoir et de savoir qu'il sait (conscience de sa connaissance). L'enseignement supérieur permet à l'étudiant de savoir, de savoir qu'il sait, de savoir pourquoi et comment il sait (principes sur lesquels repose le savoir) et d'utiliser cette connaissance dans un esprit de recherche du mieux-être pour la collectivité. L'enseignement supérieur vise donc l'autonomie intellectuelle, personnelle et professionnelle de l'individu.

3.2 La recherche

Si le consensus est vite réalisé autour du concept de l'enseignement supérieur, on ne peut en dire autant du concept recherche.

Il n'a pas été facile, dans la littérature consultée, entre autres Schelling, Schleiermarche, Humbald (1979), Leduc (1979) ainsi que le rapport du colloque sur l'enseignement et la recherche universitaire produit par le CEUQ (Centre d'études universitaires de l'Ouest québécois) (1978), de délimiter le champ d'action de celle-ci. Cela est très compréhensible à cause du débat entourant l'opposition de la recherche fondamentale ou de base à la recherche appliquée ou recherche-action.

Cette opposition qui se prolonge dans la troisième mission de l'université n'est plus seulement l'opposition entre deux concepts, mais bien l'acceptation du concept lui-même (nous voulons parler bien sûr de l'action sociocommunautaire ou services à la collectivité).

Il faut dire ici que gestionnaires, politiciens, associations, organisations hésitent peut-être à se prononcer ; en effet, le débat ne fait que commencer. L'ambiguité du concept, la divergence des pratiques et des écoles de pensée rendent le discours fragile et sujet à la critique. Enfin, d'autres n'y voient qu'un faux débat.

La recherche présente non seulement un problème au niveau de la définition du concept, mais également au niveau de l'étendue de celui-ci. En effet, certains vont jusqu'à inclure la revue bibliographique et la préparation de cours pour n'en nommer que quelques-uns.

Le Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, dans un de ses rapports, Rapport général vers une redéfinition des missions de l'enseignement supérieur (1978), précise la question comme suit :

" La recherche universitaire procède généralement d'une problématique théorique liée au développement propre des connaissances et des techniques de recherche. Chaque spécialiste considère que la pratique est le champ d'application des lois générales que sa discipline énonce. L'application apparaît alors comme une retombée secondaire qu'on abandonne volontiers à des instituts spécialisés ou à des entreprises. Ne doit-elle pas être conçue comme un circuit récurrent qui enrichit le développement de la pensée spécialisée tout en la relativisant ? Les activités de recherche au niveau de la collectivité ne peuvent-elles pas s'insérer dans ce circuit récurrent entre recherche fondamentale et recherche appliquée ? " (p. 173)

A cause de toute la polémique entourant la catégorisation de la recherche et de tous les qualificatifs utilisés par les tenants respectifs de chaque thèse, il nous semble intéressant de considérer aussi celle qui fut soumise au Conseil des sciences du Canada en octobre 1968 (rapport no 4) et qui est citée par la Commission d'étude sur les universités (1979). Cette classification se résume comme suit :

- " 1. La recherche de base en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sans égard aux applications pratiques ;
- 2. La recherche appliquée qui vise, comme la précédente, à l'acquisition de nouvelles connaissances, mais avec cette différence qu'elle est orientée vers la solution d'un problème pratique déterminé, défini au début du programme de recherche - cette définition a le grand mérite de faire ressortir la nature fondamentale de la recherche appliquée ;
- 3. La recherche de développement qui consiste essentiellement dans la mise au point de nouveaux biens et services. " (pp. 33 et 34)

Comme élément de réflexion, il est aussi intéressant de citer le document du Conseil supérieur de l'Education, Le rôle spécifique de l'université (1981), sur les étapes d'un processus de recherche versus les cycles d'enseignement :

" Au premier cycle, l'étudiant est sensibilisé aux exigences méthodologiques des disciplines qui composent son programme.

Au deuxième cycle, il est amené à faire la preuve qu'il maîtrise certaines méthodes de recherche propres à son champ de spécialisation ou encore qu'il a acquis une compétence particulière propre à développer un savoir-faire plus spécialisé. Dans le premier cas, il soumet un travail qui témoigne de l'approfondissement de ses connaissances et de la qualité de sa démarche scientifique et critique; dans le second, il sera soumis à une évaluation de ses capacités et de l'utilisation de ses connaissances dans la pratique professionnelle.

C'est au troisième cycle que l'étudiant est associé directement aux projets de recherche en cours dans l'institution. C'est à ce niveau que se réalise vraiment l'objectif de formation intellectuelle et de

développement personnel qui prévaut dans un milieu de chercheurs ; c'est là que s'amorce éventuellement une carrière vouée à l'avancement de la science ou à la création de connaissances. Même si les études universitaires préparent à l'exercice d'une profession, l'esprit scientifique et les acquis de la recherche s'avèrent indispensables à l'innovation dans la pratique et incitent à s'engager dans un processus d'éducation permanente qui enrichira progressivement toute la vie active. " (pp. 6 et 7)

A la lumière de ces lectures effectuées et du contexte de ce travail, nous conviendrons de la définition suivante :

Recherche, deuxième mission de l'université, peut se définir comme étant l'ensemble des travaux, des activités intellectuelles qui tendent à la découverte de connaissances nouvelles, d'ordre théorique ou pratique, fondamental ou appliqué.

Ces quelques points de vue sur le concept de recherche nous permettent de constater à quel point il est important pour un organisme qui veut promouvoir des services universitaires dans le domaine de la recherche de bien définir ses objectifs. Cela permettra de préciser l'étendue que l'on attribue au concept de recherche. L'important n'est pas tant de savoir si les objectifs poursuivis sont du domaine de la recherche, mais bien de réaliser les objectifs poursuivis.

3.3 Action sociocommunautaire et culturelle - Service à la collectivité

Comme il a été mentionné précédemment, il n'est pas facile de définir une troisième mission dont la reconnaissance même comme mission est contestée. Plusieurs universités occidentales, surtout les plus récentes, telles les constituantes du réseau de l'Université du Québec, reconnaissent le droit de citer à l'action sociocommunautaire comme élément de mission au même titre que l'enseignement et la recherche. Voici ce que l'Université du Québec, L'Université du Québec et sa présence en région (1986), adopte comme position sur ce sujet :

" L'insertion sociale de l'université dans son milieu doit rendre celle-ci directement participante aux diverses préoccupations de développement de ce milieu et entraîne des activités spécifiques qui se situent dans le prolongement de l'enseignement et de la recherche. Les établissements de l'Université du Québec n'ont pas eu à choisir ; le contexte les a, à toute fin pratique, situés dans la seconde perspective. " (p. 10)

Le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi va encore plus loin lorsqu'il dit lors d'une conférence prononcée à Washington devant l'organisation universitaire interaméricaine (Revue P.M.O., volume 1, numéro 4) :

" Aussi, dès sa fondation, la mission de notre université était claire : doter la région du Saguenay/Lac-St-Jean de services universitaires plus complets aux points de vue de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité. " (p. 3)

Cependant d'autres, telles les universités européennes fondées depuis déjà quelques siècles, la jugent comme y étant accessoire. D'autres intervenants, comme les commanditaires, iront encore plus loin pour des raisons économiques. Enfin, d'autres encore la rejettent pour des raisons d'intégrité et d'autonomie de l'université face à son environnement.

Quelle soit mission à part entière, fonction dérivée ou service connexe, l'action sociocommunautaire et culturelle, pour ses plus ardents promoteurs, ou "services à la collectivité" pour d'autres, semble présente dans la presque totalité des universités à des degrés qui diffèrent cependant énormément.

La plupart des institutions qui défendent ce concept comme mission à part entière préfèrent le terme "action communautaire" à celui de "services communautaires" parce que selon eux ce dernier terme introduit une double confusion. C'est le cas des universités les plus récentes et des universités à vocation régionale.

Tout d'abord, elle semble accessoire à l'enseignement et à la recherche, alors que dans les faits, elle les influence grandement en s'y intégrant. Deuxièmement, "services" presuppose qu'il y a une commande à l'enseignement supérieur par la collectivité qui en définit la nature et les limites. Or, on constate au contraire que l'initiative appartient dans la majorité des cas aux institutions d'enseignement

supérieur et lorsque tel n'est pas le cas, elles prennent vite la coordination des initiatives collectives.

L'université est donc active dans son environnement et ne se contente pas de le servir. L'action presuppose que l'acteur participe à l'analyse du problème, au choix des solutions alternatives et à la détermination des objectifs spécifiques.

L'université se distingue donc essentiellement de l'enseignement secondaire par son intervention directe sur la société.

Afin de mieux situer les institutions d'enseignement supérieur versus les trois missions fondamentales, examinons le schéma suivant tiré du Rapport général vers une redéfinition des missions de l'enseignement supérieur, élaboré par le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (1978, p. 227 et 228).

Schéma 1 Missions de l'enseignement supérieur

<u>" Vocation(s) principale(s)</u>	<u>Exemples</u>	
Enseignement	Les universités ouvertes	
Recherche	Les grands centres de recherche fondamentale	
Enseignement	Recher.	La plupart des universités ou instituts de technologie
Enseign.	Recherche	Les grandes universités américaines
Recherche	Action	Les centres de recherche à pré-dominance recherche fondamentale
Rech.	Action	Les centres de recherche à pré-dominance recherche appliquée (ex.: Institut Pasteur, France)
Enseignement	Action	Certaines écoles professionnelles techniques, écoles normales d'instituteurs
Enseign.	Action	Certains collèges communautaires, certaines institutions post-secondaires de santé (médecine, auxiliaires de soins)

Dans les meilleurs cas où sont présentées les trois fonctions, on trouvera les deux combinaisons suivantes :

soit :

Enseignement	Recher.	Action
--------------	---------	--------

soit :

Enseign.	Recherche	Action	"
----------	-----------	--------	---

Selon la même source, l'institution à sites multiples, dont il sera question dans la prochaine section, présente certaines difficultés de communication, d'enseignement et de recherches interdisciplinaires ; cependant, il est possible d'arriver à une harmonisation en autant qu'il existe une coordination étroite au niveau des objectifs, des responsabilités et de la gestion.

Cette formule permet évidemment une meilleure intégration à la collectivité puisque équipements sociaux et éducatifs doivent être partagés. Il s'agit alors que l'établissement et la collectivité préparent un inventaire de leurs besoins et possibilités.

Comparée à d'autres universités, l'Université du Québec à Chicoutimi semble intégrer ses trois missions d'une façon remarquable, puisqu'elle joue pratiquement le rôle d'une agence de développement régional.

DEUXIÈME PARTIE

4. REPERTOIRE DE MODÈLES ÉTRANGERS POUR L'ORGANISATION DE SERVICES UNIVERSITAIRES HORS CAMPUS

La partie centrale de ce chapitre vise à répertorier un certain nombre de modèles étrangers de services universitaires hors campus. L'information recueillie sur les modèles étrangers provient en grande partie de The distance teaching universities, Rumble, Greville et Harry (1982). Elle est complétée par les renseignements contenus dans l'ouvrage de Lumsden et Richie ainsi que par les dépliants publicitaires disponibles dans les bibliothèques des universités. L'ouvrage de Nadeau (1987) a permis la mise à jour, étant donné la récence de l'ouvrage, de certaines données sur les modèles américains de services universitaires hors campus.

La description des modèles étrangers (hors Québec) conduira tout naturellement au fonctionnement des modèles américains organisés en réseaux pour ensuite déboucher sur les différentes modalités de dispensation de services universitaires qui prévalent dans le réseau de l'Université du Québec.

Les modèles d'organisation de services universitaires hors campus répertoriés à l'extérieur du Québec se réfèrent presque uniquement à l'éducation des adultes. La plupart de ces modèles se limitent à la

mission " enseignement " et utilisent un mode particulier d'enseignement, soit l'enseignement à distance, assuré au Québec par la Télé-université, une des composantes du réseau de l'Université du Québec.

Les Territoires du Nord-Ouest

Le Northwest Territory College offre des programmes élaborés pour l'apprentissage guidé à distance et basés sur du matériel écrit et autres médias. Il est constitué d'un campus et de huit centres régionaux de ressources disposant de collections de livres, journaux, revues, disques, audio et vidéocassettes, films, diapositives, documents, cartes géographiques, équipement audiovisuel, prêts inter-bibliothèques et courrier électronique. Les étudiants de ces centres ont également accès aux ressources du campus. Il y a entente avec trois autres universités qui acceptent les crédits de cours offerts au Northwest Territory College. Il existe d'ailleurs un guide de transfert de crédits avec ces institutions.

Commentaires

La formule du Northwest Territory College est très intéressante et demanderait à être examinée plus en profondeur. Elle présente de nombreux avantages dont la reconnaissance de crédits et transferts interuniversitaires.

Comme la Côte-Nord, elle dessert une population distribuée sur un vaste territoire et utilise des techniques disponibles en régions.

Alberta

L'Université d'Athabasca offre à distance trois programmes de premier cycle de 90 crédits : baccalauréat d'études générales, baccalauréat en arts et baccalauréat en administration.

L'institution offre des programmes individualisés à partir d'une esquisse de travail, des programmes déterminés par l'université et aussi des programmes afin d'aider les étudiants à terminer les programmes entrepris à d'autres universités. Il existe aussi un programme permettant aux étudiants d'acquérir suffisamment de crédits pour répondre aux prérequis des deux premières années en arts et en sciences des autres universités albertaines. Des programmes dits de transfert ont été développés avec d'autres universités. Des étudiants peuvent également s'inscrire à des cours qui les intéressent sans avoir à s'inscrire à un programme particulier.

L'université a aussi expérimenté les formules suivantes :

- . des cours magistraux traditionnels dans des endroits sélectionnés ;
- . suivi de l'instructeur assuré par téléphone, comme la Télé-université ;

- . études à la maison complétées par des séminaires comme moyen de support aux cours. Ces cours sont cédulés dans le temps en fonction du calendrier des séminaires ;
- . cours offerts par téléconférences dans certains endroits ou cours complétés et supportés par des téléconférences.

Pour les cours à la maison, l'étudiant reçoit le livre de base, le guide d'études, les cassettes audio, les cahiers d'exercices, références et autres matériels.

Les cours qui exigent une composante de laboratoire sont offerts à des endroits prédéterminés. Les programmes retransmis à la radio sont diffusés par des stations privées ou la radio d'Etat. Les programmes de télévision sont diffusés principalement par le câble. On utilise également la vidéocassette dans les centres d'études régionaux.

La plupart à temps partiel, les tuteurs, sont en contact téléphonique avec l'étudiant.

Des centres d'apprentissage sont répartis à travers la province. Ces centres sont habituellement situés dans des écoles donnant ainsi accès à du matériel supplémentaire. Ces centres sont dotés de matériel de lecture supplémentaire, de terminaux d'ordinateurs, d'appareils de télévision et d'autres matériels audiovisuels. Les étudiants ont accès à ces centres pour étudier et écrire les examens.

Commentaires

Le modèle albertain offre une avenue fort intéressante et des voies possibles de réalisation dans la région nord-côtière.

Il faudrait particulièrement scruter la possibilité d'offrir les deux premières années de certains baccalauréats via les cégeps ainsi que des ententes pour des cours et des programmes spécifiques avec les autres universités. Tout ceci exige bien entendu une volonté à tous les niveaux.

Royaume-Uni

The United Kingdom Open University (U.K.O.U) comprend un réseau de 284 centres d'études situés dans douze régions différentes. Ces centres sont localisés dans des écoles et édifices publics.

A) The Open University est une université reconnue pour son enseignement à distance. Elle utilise le texte écrit comme principal moyen d'enseignement complété par du matériel supplémentaire écrit présenté sous forme de notes accompagnant les programmes radiophoniques ou télédiffusés. L'étudiant doit régulièrement acheter quelques livres complémentaires et emprunter les autres, suggérés dans la liste des lectures.

La plupart des cours ont une composante radio et télévision. Des ensembles sont également disponibles pour les étudiants en sciences et technologie. Certains cours exigent la présence des étudiants. Ces cours sont généralement dispensés l'été sur les campus d'autres universités.

La B.B.C. produit annuellement, en collaboration avec l'université, environ 250 programmes de télévision de 25 minutes. En 1981, la B.B.C. a retransmis 35 heures et 25 minutes à la télévision et 19 heures et 40 minutes à la radio. Cependant, cette tendance tend à décroître suite à l'emploi des cassettes audio et vidéo.

Les centres d'études sont équipés de salles d'écoute et de visionnement, service de prêts, bibliothèque et de terminaux d'ordinateurs. Ces centres sont des points de rencontre et sont ouverts de 18 h 30 à 21 h 00.

La coordination et la supervision est sous la responsabilité de tuteurs à temps plein qui relèvent de directeurs régionaux coordonnés par le directeur des études des services régionaux de tutorat au siège social de l'université. Le tutorat est assuré en personne, par téléphone, par courrier ou par audiocassette.

Un examen final de trois heures se tient annuellement à des centres spécifiques en octobre et novembre. Une équipe de correcteurs est choisie parmi les tuteurs.

B) A l'Université de Londres, c'est en 1836 que commence l'expérience de l'enseignement universitaire hors campus. L'université se réservait, à cette époque, la responsabilité d'administrer des examens et de décerner les diplômes. L'enseignement comme tel était laissé aux collèges ou institutions approuvés où les étudiants prenaient leurs cours.

Cette formule évolua pour permettre aux étudiants de s'inscrire aux examens sans avoir à suivre des cours formels. Plus tard, on revint au système de collèges accrédités pour dispenser l'enseignement supérieur.

Depuis l'ouverture de la British Open University, l'Université de Londres n'offre que des programmes à distance non offerts par la British Open University.

Commentaires

La plus connue de toutes les universités ouvertes, la British Open University, jouit d'un rayonnement très vaste. Très bien organisée, cette université est presque exclusivement, comme la plupart des universités décrites dans cette section, limitée à l'éducation des adultes.

Quoique très intéressante sur le plan organisationnel, elle l'est cependant beaucoup moins en ce qui concerne son adaptabilité à la

situation de la Côte-Nord puisque les nord-côtiers ont besoin d'un modèle desservant aussi une clientèle plus jeune, soit celle des jeunes diplômés de cégep.

Par contre, l'Université de Londres offre une avenue très intéressante qui est l'accréditation des collèges pour dispenser l'enseignement supérieur. Cette perspective est très attrayante en ce qui a rapport à la mission " enseignement " : la mission recherche est cependant absente d'une telle formule.

Etats-Unis

A) L'Empire State College comprend vingt centres d'études situés dans l'Etat de New-York ; on y permet aux étudiants de planifier eux-mêmes leur programme. Ils peuvent prendre des cours à d'autres institutions, étudier seul ou sous la surveillance d'un tuteur, travailler avec d'autres étudiants sur un projet particulier ou prendre des programmes pour autodidactes comme des cours par correspondance, de l'apprentissage programmé ou des cours télévisés.

Empire State College a comme point de départ l'étudiant. C'est en effet ce dernier qui, avec son tuteur, définit son plan d'études. L'interaction entre les étudiants et les tuteurs est très importante. Empire Stage College est une composante de l'énorme Université d'Etat de New-York (State University of New-York) dont nous reparlerons plus tard.

Il n'y a pas de programme standard, pas d'utilisation systématique de telle ou telle technique, tout est en fonction de chaque étudiant.

B) L'Université de Mid-America est une université régionale desservant sept états de l'ouest. Les étudiants de neuf universités d'états peuvent s'inscrire à ses cours dispensés principalement par le biais de matériel écrit et de séries télévisées. Les universités d'états offrent un support tutorial, font passer les examens et accordent les crédits.

C) Parmi les exemples originaux d'université "ouverte", l'Université sans mur est intéressante à examiner. Ce modèle a été décrit dans un rapport présenté à la Commission pour la création de la future université du Massachusetts et cité dans un rapport général du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (1973) :

" L'Université sans mur est une autre forme d'application de ce principe de la dispersion. Il s'agit en l'occurrence d'un projet établi en commun par 17 établissements d'enseignement post-secondaire sous l'égide du gouvernement fédéral et d'une fondation et auquel l'école normale de l'université participe. Les objectifs envisagés sont très divers. Cette Université sans mur serait destinée aux personnes qui ne peuvent poursuivre des études régulières dans une université, tels que les prisonniers, les invalides et les habitants de localités lointaines. Mais elle s'adresserait aussi aux personnes qui réussiraient mieux dans leurs études si elles pouvaient les faire sans avoir à s'astreindre à un horaire rigide de cours dispensés en un lieu donné. Les personnes de la première catégorie étudieraient le matériel qui leur serait envoyé et feraient les travaux requis selon les indications qui leur seraient fournies, alors que celles de la deuxième catégorie

bénéficieraient d'une liberté plus grande dans leurs études. Comme il est prévu - tout au moins au début - qu'un programme spécial sera mis au point pour chaque intéressé, après entente avec lui, et que les études seront supervisées individuellement, l'Université sans mur ne sera sans doute pas réalisable pour la masse, mais elle semble présenter une utilité réelle pour certaines personnes et ce projet mériterait d'être mis à exécution. " (p. 224)

En fait, l'Université sans mur est maintenant quelque peu différente de sa projection initiale, cependant elle offre des avenues qui méritent d'être examinées.

A l'Université sans mur, les étudiants, la faculté et les administrateurs planifient le programme. Les situations d'apprentissage sont très diversifiées : cours réguliers, étude indépendante, sessions intensives sur campus, vidéos et voyages. Aucun curriculum ou crédit n'est prescrit, chaque étudiant évolue à son propre rythme.

Commentaires

Ces trois modèles américains sont très avant-gardistes, mais malheureusement ils sont surtout destinés à une clientèle particulière, très autonome et motivée. Cette forme d'enseignement réussit fort bien avec des adultes qui justement ont beaucoup moins besoin d'encadrement et de suivi.

D) L'Université de Californie, de concert avec le plus grand circuit américain de collèges et universités, offre de la formation à

temps partiel hors campus. Les différentes universités participantes offrent des programmes différents. La faculté élabore les programmes et on incorpore une panoplie de modalités et moyens pour obtenir de bons résultats : étude indépendante, rencontres et séminaires sur campus, équipement audiovisuel, centres d'études, services partagés, encadrement, nouvelles technologies, etc.

E) Les " two-year colleges " offrent des programmes supérieurs complets de deux ans ainsi que la possibilité de continuer un programme de quatre ans dans une autre université. Les formules pédagogiques sont très variées d'un collège à l'autre.

Les deux " two-year colleges " les plus connus sont le Miami-Dade Junior College et Golden West College.

Miami-Dade Junior College offre quatre modes d'apprentissage :

- . l'étudiant qui travaille seul ;
- . un petit groupe d'étudiants travaillant seul ou avec un membre de la faculté ;
- . la classe conventionnelle ;
- . un très grand auditoire enseigné par un instructeur ou utilisant des moyens audiovisuels.

Parmi les innovations à Miami-Dade, soulignons :

- . des programmes élaborés ou dispensés en collaboration avec l'entreprise privée ou le gouvernement ;
- . des contrats avec la faculté encourageant les programmes innovateurs ;
- . des programmes informatisés permettant une gestion administrative et académique très efficace.

Ce collège utilise efficacement et à son maximum les techniques audiovisuelles et la diffusion.

Golden West College, un autre " two-year colleges ", démontre aussi une belle performance. Son point d'appui est l'utilisation optimale des moyens audiovisuels, techniques et informatiques disponibles.

Commentaires

Les " two-year colleges " offrent une alternative fort attrayante. Ils obtiennent principalement leurs succès de l'analyse de ce qui est enseigné et du comment cela est enseigné ainsi que par l'utilisation des nouvelles technologies. Un avantage très marqué des " two-year colleges " sur les universités conventionnelles est d'ordre financier. Tout d'abord, le " drop-out " coûte moins cher ; aussi l'étudiant doit obligatoirement se questionner sur son orientation après deux ans et les programmes conduisant à d'autres programmes plus spécifiques sont accessibles à plus d'étudiants tout en étant moins onéreux.

Cette formule mérite d'être regardée de beaucoup plus près car elle offre de belles opportunités pour la région.

F) Le représentant le plus connu des "T.V. colleges" est le Chicago T.V. College. Le collège diffuse quelques cours qui consistent en deux leçons de 45 minutes chacune par semaine pendant 16 semaines. D'autres formules sont également expérimentées.

Les étudiants ont des travaux écrits à remettre et ont en moyenne trois examens par cours. Ils travaillent également avec des textes écrits et un guide d'études. Ils bénéficient également d'une forme ou l'autre de tutorat. Certains cours exigent également des exercices de laboratoire et d'autres, des séminaires sur le campus.

L'inscription se fait à différents collèges affiliés. On utilise la station de télévision publique et le collège n'a pas de faculté. On emploie les professeurs des collèges pour l'enseignement.

G) Il existe également des instituts à but lucratif aux Etats-Unis qui sont des institutions privées d'enseignement post-secondaire. Étant donné leur marché limité et le manque d'intérêt pour ce type de modèle, nous nous limiterons à reconnaître leur existence sans les décrire.

Afrique du Sud

On décrit l'Université de l'Afrique du Sud comme une université très avant-gardiste basée sur les cours par correspondance. En 1981, elle comptait 56 000 étudiants, 1000 chargés de cours à temps complet et 1600 personnes à l'administration.

Elle offre des programmes de six facultés et des trois cycles. C'est une organisation centralisée ayant peu de centres d'études. On y favorise grandement la conception de matériel individualisé ainsi que des ensembles d'apprentissage.

Australie

A) L'Université de Queensland dans le Brisbane, fondée en 1909, avait aussi comme mission l'enseignement par correspondance. Les caractéristiques de ce nouvel Etat, Brisbane, nécessitait une nouvelle forme d'enseignement. Il est intéressant de souligner, dans le contexte de ce travail, quelques-unes de ces caractéristiques : vaste région, peu populeuse, dépendante de l'industrie primaire dont toute la population, même la plus éloignée, réclamait des services.

Les examens et le personnel académique étaient les mêmes pour les étudiants sur et hors campus. Depuis 1949, l'Université de Queensland est une université conventionnelle ayant en son sein une " mini-open university " puisqu'elle a séparé les deux vocations.

B) A l'Université de Deakin, une autre université australienne, le matériel d'enseignement est préparé par une équipe académique à l'intention des étudiants hors campus, mais il est aussi utilisé pour les étudiants sur le campus.

Il y a un réseau de centres d'études et les services de soutien pour les étudiants ressemblent à ceux du United Kingdom Open University.

URSS

On dit que les universités russes sont des vraies universités ouvertes.

L'enseignement à distance représente 50 pour 100 de toutes les inscriptions universitaires en URSS. L'Union Soviétique et la Chine comptent d'ailleurs pour le tiers des inscriptions à l'enseignement à distance au monde.

Les universités russes d'enseignement à distance utilisent deux stratégies, soit l'étude individuelle à partir de matériel écrit, soit des rencontres individuelles régulières, séminaires ou consultations. Quand la distance est trop grande, ces rencontres sont remplacées par des échanges par correspondance. On y ajoute aussi la diffusion et des moyens audiovisuels.

Commentaires

Il a été impossible d'avoir plus de précision sur les modèles russes. Cependant, il se peut que certaines modalités ne puissent s'appliquer dans le réseau universitaire québécois puisque nos institutions jouissent d'une très grande autonomie comparée au système russe très centralisé.

République fédérale d'Allemagne

L'Allemagne de l'Ouest a le modèle mettant le plus d'emphase sur les rencontres personnelles obligatoires. Aussi, on croit en République fédérale d'Allemagne que, pour réussir l'enseignement à distance, FURNS-TUDIUM doit être structuré d'une façon aussi rapprochée que possible de l'enseignement traditionnel. Le modèle allemand s'appelle le modèle de consultation.

Le premier degré universitaire dure cinq ans et demi comparé à quatre ans pour les étudiants sur le campus. Le programme d'études à distance commence dans une école d'études résidentielle où les étudiants reçoivent une introduction aux méthodes d'études à distance et reçoivent le matériel écrit. Le programme se continue en privé entrecoupé, à toutes les deux semaines, de séminaires ou consultations obligatoires.

Le rythme entre les consultations et l'étude individuelle est de 1:5 dans l'enseignement à distance comparé à 1:1 entre les cours et l'étude pour les programmes conventionnels.

Les consultations servent à guider, clarifier, motiver, confirmer la connaissance et les habiletés acquises, développer les habiletés à étudier par soi-même. Dans les dernières années, les consultations sont remplacées par quatre ou cinq sessions intensives qui durent plusieurs jours et dans la dernière année, on entreprend la rédaction intensive d'une thèse.

Une loi, votée en 1973, a accordé 48 jours de congés d'études avec solde par année aux travailleurs-étudiants inscrits à des disciplines scientifiques et 36 jours pour ceux inscrits en sciences sociales. Un autre trois mois s'ajoute dans la dernière année pour la rédaction de la thèse.

Comme le programme d'études à distance se planifie par l'étudiant, l'employeur et l'université, la thèse est souvent pour le bénéfice de l'entreprise, conduisant ainsi souvent le travailleur-étudiant à une promotion.

Il n'est pas rare que l'employeur ajoute d'autres bénéfices comme le paiement de la scolarité.

La structure administrative de l'enseignement à distance en Allemagne de l'Ouest comprend un bureau central, l'université où l'étudiant s'inscrit, et un réseau de 14 universités qui fournit des centres de consultation pour le sujet à l'étude. Ce centre doit être relativement près de la résidence de l'étudiant.

Le bureau central reçoit toutes les demandes d'admission, prépare les programmes, donne les instructions méthodologiques aux auteurs de contenus et supervise la production du matériel d'études qui est le même pour toutes les universités de l'Allemagne de l'Ouest.

Le Fernuniversität comprend 30 centres d'études. On y dispense des programmes de niveaux équivalant au baccalauréat et à la maîtrise.

Les 1200 cours offerts en 1981 étaient tous basés sur du matériel écrit. Quarante utilisaient des audiocassettes comme supplément et quinze avaient des vidéocassettes optionnelles. La plus grande partie du matériel de cours est élaboré par des professeurs renommés d'universités allemandes. Le matériel produit est envoyé aux autres universités afin d'être évalué selon les standards universitaires afin d'être reconnu.

Le centre d'études est constitué d'un bureau et de quelques classes habituellement situés dans un établissement scolaire. Ce centre est ouvert de 15 à 20 heures du lundi au vendredi et possède un service

de secrétariat. Des tuteurs et des services de bibliothèque y sont disponibles.

L'université a cinq divisions : l'organisation, les affaires étudiantes, le personnel, la production technique et les centres d'études.

Commentaires

Le modèle ouest-allemand offre plusieurs avantages dont :

- la reconnaissance des études par l'ensemble des sphères de la société (universités, employeurs, gouvernement, population) ;
- le transfert de crédits et de programmes interuniversités ;
- l'uniformité de ses programmes avec les autres universités ;
- l'appartenance à un système intégré et centralisé ;
- les mêmes examens que les universités conventionnelles ;
- le support et même la complicité des autres universités.

Quoique extrêmement intéressant, ce modèle est difficilement applicable au Québec dont le système universitaire est décentralisé.

Les universités québécoises sont très autonomes et jalouses de leur enseignement ; elles ne sont qu'à un stade de balbutiement d'échanges de services. Aussi la Fernuniversitat dessert une population dense sur un territoire quand même limité si nous le comparons au Québec ; elle jouit de la complicité de plusieurs universités.

Chine

The Central China Television University transmet ses programmes télévisés nationalement de 8 h 30 à 16 h 10. Ces programmes sont suivis dans leur milieu de travail ou centres d'études par des groupes d'étudiants inscrits. Ces centres d'études peuvent être situés dans des écoles et le collège local fournit le tuteur et d'autres services. L'université centrale est responsable de l'administration, l'élaboration de matériel, l'encadrement, l'examen, etc.

Costa Rica

En 1980, la Universidad Estatal a Distancia offrait 16 programmes réguliers en plus de divers programmes d'extension.

Le moyen d'enseignement utilisé est le livre de base complété par du matériel écrit et des lectures supplémentaires. On utilise parfois les livres-cassettes, les programmes télévisés et radiodiffusés pour compléter le matériel de base, mais cela n'est pas fréquent.

L'université a 22 centres académiques où des rencontres tutorales ont lieu tous les quinze jours. Ces rencontres sont facultatives et servent à combler les lacunes de l'enseignement à distance.

Les tuteurs, employés à temps partiel, dépendent d'un coordinateur qu'ils rencontrent à tous les quinze jours pour faire le point sur le matériel, les techniques d'enseignement, l'aide à apporter aux étudiants, etc. On peut également entrer en contact avec le tuteur par téléphone.

Le semestre dure 18 semaines. L'étudiant doit remettre ses travaux à son tuteur selon un échéancier établi et se soumettre à deux examens, dont l'un à la mi-session et l'autre à la fin du semestre.

Commentaires

Le modèle costa-ricain, quoique moins ouvert que plusieurs autres formules présentées dans cette section, offre cependant un avantage certain pour la clientèle jeune adulte, soit un encadrement plus rigide. La durée des semestres, le calendrier des travaux et des examens, les rencontres aux quinze jours (rencontres qui pourraient être obligatoires dans un autre contexte) permettent un meilleur suivi des étudiants et s'appliquent davantage à une clientèle moins autodisciplinée.

Israël

Everyman's University dispense son enseignement principalement par correspondance. Trente-cinq cours disposent d'une série télévisée de 6 à 12 programmes. Les vidéocassettes de ces programmes sont également disponibles aux centres d'études. Des films et quelques programmes radiodiffusés sont également disponibles sur audiocassettes à 36 centres d'études. Des ensembles expérimentaux sont fournis avec certains cours. Les centres, situés dans des établissements scolaires, sont également munis de services bibliothécaires.

La plupart des tuteurs sont des professeurs à temps complet dans d'autres institutions, mais à temps partiel pour Everyman's University. Les textes sont écrits par des gens de l'interne ou de l'externe. Le système tutorial par téléphone est également utilisé.

Espagne

L'Université nationale d'éducation à distance est une université qui, outre sa méthode, est conventionnelle à tout point de vue et ses programmes sont reconnus au même titre que les autres universités. Les programmes sont fixes et les étudiants peuvent transférer leurs crédits d'une université à l'autre.

Cette université a été fondée en vue de desservir trois clientèles-cibles, soit les étudiants qui ne peuvent pas commencer ou

compléter des études supérieures, ceux qui vivent en régions éloignées et ceux qui désirent avoir une formation supplémentaire. Universidad Nacional de Education a Distancia (UNED) dispense des programmes de premier, deuxième et troisième cycle.

Les adultes, ayant abandonné leurs études depuis un certain temps, ont accès à un cours d'admission de huit mois leur permettant de combler leurs lacunes et ainsi leur permettre de se présenter avec plus de chances de succès à l'examen d'admission.

Les composantes du système d'enseignement sont : le matériel écrit, le matériel audiovisuel (radio, cassettes audio et vidéo, acétates), des travaux annotés par le tuteur, tests d'auto-évaluation, les examens semi-annuels formels afin de faire ressortir chez l'étudiant ses difficultés à l'étude, son progrès et son statut ainsi que des opportunités d'enrichissement (séminaires, cours magistraux, etc.) aux centres provinciaux.

La plupart des cours sont élaborés par des professeurs d'autres universités et approuvés par le personnel de l'UNED. Le problème majeur reconnu à cet arrangement est que ces professeurs oublient l'approche autodidacte et écrivent comme si le contenu était destiné à être donné dans la structure du cours traditionnel.

L'université compte 52 centres provinciaux qui sont équipés de bibliothèques, salles d'études, laboratoires, auditoriums et de bureaux.

On y donne les services de tutorat ainsi que de passation des examens. Plusieurs de ces centres sont commandités par des compagnies, des firmes privées, des banques, des localités, etc. Les tuteurs organisent des rencontres avec les étudiants, répondent aux demandes par correspondance, par téléphone ou en personne. Ils envoient des rapports sur le progrès de leurs étudiants à la faculté. Il y a deux examens par année à dates fixes au centre, le premier étant plutôt diagnostic. Dû à la grande autonomie de ces centres qui sont presque des mini-universités, les tuteurs se sentent très impliqués dans le fonctionnement du centre auquel ils sont rattachés.

Commentaires

Tout comme la Fernuniversitat, l'UNED offre l'avantage exceptionnel d'offrir des cours et des programmes reconnus par les autres universités espagnoles. Tout comme son parallèle allemand, cela presuppose un système universitaire centralisé ou du moins très bien coordonné par une unité centrale. Ceci est presque impensable dans le contexte québécois actuel. Cependant, il y a lieu de regarder les possibilités d'ententes avec certaines universités reconnues dans des domaines particuliers pour des programmes spécifiques.

La responsabilisation des acteurs sur le plan local constitue un autre aspect intéressant. C'est un facteur des plus importants pour la réussite d'un tel système.

Pakistan

L'Allama Iqbal Open University dispose de 103 centres d'études situés dans des institutions locales d'enseignement.

Le matériel est constitué principalement de livres, matériel supplémentaire en plus de programmes radiodiffusés et télévisés lorsque nécessaire.

Les cours crédités bénéficient d'une heure et demie de tutorat à tous les quinze jours disponibles aux centres d'études. La production des cours est confiée à des auteurs qui travaillent indépendamment sur des unités. Cette approche cause des problèmes de coordination, de surplus de contenu, de révision et de méthodologie. Ces auteurs oublient souvent ou méconnaissent les particularités du matériel destiné à l'enseignement à distance.

L'université assure sa présence par ses dix bureaux régionaux gérés chacun par un directeur. Le directeur régional organise les centres d'études, services bibliothécaires et services audiovisuels et embauche les tuteurs, pour la plupart des enseignants de collèges et d'écoles secondaires.

Vénézuela

Une équipe intégrée de spécialistes élabore plusieurs cours de la même discipline. Le moyen le plus utilisé est le texte écrit qui subit une révision et des modifications, si nécessaire, à chaque deuxième semestre.

Ces textes sont supportés par des programmes télévisés (environ 4 de 25 minutes par cours), matériel écrit supplémentaire, matériel audio-visuel et le tutorat. Tous les programmes télévisés sont enregistrés sur vidéocassettes disponibles aux 21 centres d'études locaux, prêtés à l'université ou loués. Chaque centre emploie des tuteurs à temps partiel et quelques tuteurs à temps plein. C'est également à ces centres d'études que se déroulent les sessions d'examens.

RésuméCatégories d'institutions pour étudiants hors campus

En fait, il y a six catégories d'institutions pour les étudiants hors campus de niveau universitaire :

- . les institutions n'ayant que des étudiants hors campus (ex.: UKOU) ;

- . les institutions offrant des services pour les examens, mais aucun service d'enseignement (ex.: the University of London) ;
- . les institutions où l'unité de correspondance gère son propre département (ex. : the School of Education at the University of the South Pacific) ;
- . les institutions qui acceptent les étudiants internes et externes dans le même département ; l'unité de correspondance est un département administratif et de supervision (ex. : the University of New England en Australie) ;
- . les institutions qui offrent des cours par correspondance en coopération avec d'autres institutions (ex. : Massey University in New Zealand).

Modèles organisationnels

Henri et Kaye (1985) présentent les modèles organisationnels d'enseignement à distance comme suit :

1. Les universités enseignant exclusivement à distance qui se répartissent elles-mêmes en trois catégories :

- a) " celles exerçant un contrôle hautement centralisé sur les fonctions d'encadrement, sur la gestion logistique des cours et sur la diffusion du matériel didactique. " (p. 69)

Les principales représentantes en sont : l'Open University en Grande-Bretagne, Everyman's University en Israel, Athabasca University au Canada, l'Universidad Nacional Abierta au Vénézuela et l'Universidad Estatal a Distancia au Costa Rica.

- b) " celles plus décentralisées, laissant une grande partie des tâches d'encadrement et de diffusion du matériel à des centres associés oeuvrant aux niveaux régionaux et locaux. " (p. 69)

Les principales représentantes sont : l'Universidad Nacional d'Education a Distancia en Espagne et l'Université Centrale d'Enseignement Télévisuel en Chine.

- c) " celles intégrées dans une fédération d'universités traditionnelles, lesquelles sont regroupées dans une structure fédérative " (p. 69)

La Télé-Université au Québec se classe dans cette catégorie.

2. Les institutions mixtes représentées par deux variantes :

- a) les universités traditionnelles avec un département ou faculté qui a ses propres ressources et qui est dédié exclusivement à l'enseignement à distance ;

- b) les universités traditionnelles donnant des services d'enseignement à distance à même ses ressources existantes.

3. Autres modèles :

- a) institutions dépendant d'un ministère de l'Education.

Exemple : Centre National d'Enseignement par Correspondance en France qui est responsable de toutes les activités dévolues à une institution de formation sauf l'accréditation des étudiants. La plupart des cours offerts sont inscrits dans des programmes réguliers et ont comme principal objectif de préparer les étudiants aux examens publics.

- b) organisations sous la responsabilité d'organismes de radiodiffusion. Exemple : l'Ensenanza radiofonica en Espagne et en Amérique Latine. Cet enseignement a trois volets, soit des leçons radiodiffusées, des leçons imprimées et des rencontres avec des tuteurs. Ce système est très centralisé et efficace.

- c) modèles décentralisés opérant en réseaux et favorisant le partage des fonctions, la collaboration et la coordination institutionnelle. Le Norsk Fjernundervisning de Norvège coordonne la réalisation de projets de formation à distance. Ces projets sont réalisés sous forme de mandats par une station de radio ; une maison d'édition assure la conception et la

réalisation, une école par correspondance se charge de la gestion et de l'encadrement et une association bénévole s'occupe de l'encadrement local.

d) modèles décentralisés opérant en réseaux où certaines institutions ne réalisent que quelques fonctions. Ces institutions gèrent ces fonctions pour d'autres institutions. Ce sont des institutions spécialisées dans certaines fonctions de l'enseignement à distance. Exemples : Le Deutsches Institut Für Fernstudien en République fédérale d'Allemagne pour la conception et la production de matériel didactique, la Télé-université au Québec qui a un service d'édition médiatoire à la disposition du réseau.

Caractéristiques fondamentales de la formation à distance

Afin de cerner les principales caractéristiques de la formation à distance, l'ouvrage de Henri et Kaye (1985) Le Savoir à domicile a été encore une fois mis à profit. En plus d'être récent, ce livre présente des facettes intéressantes de la formation à distance. Voici donc les caractéristiques que les auteurs retiennent.

- . " Le professeur et l'étudiant sont désormais éloignés " (p. 10). L'éloignement n'est pas uniquement physique et n'est pas limité à la seule ressource professorale mais aussi à d'autres ressources.

- . " L'institution assume une place prépondérante au coeur même de l'acte pédagogique " (p. 11). Le professeur n'est plus le seul maître d'œuvre mais plutôt un artisan parmi d'autres.
- . " Les médias sont utilisés dans une approche intégrée " (p. 11). Ils sont intercomplémentaires.
- . " La communication bidirectionnelle fait partie des attributs de la formation à distance " (p. 12). Les échanges sont même parfois multidirectionnels dépassant le canal habituel tuteur-étudiant.
- . " Les rencontres sont aussi possibles " (p. 12). Le tuteur joue un rôle d'animateur, de facilitateur, d'aide.
- . " La pratique de la formation emprunte aux procédés industriels ou quasi industriels " (p. 12). Les tâches sont bien identifiées et assignées à des personnes différentes.

Moyens d'enseignement et standard

Toutes les universités à distance utilisent le texte écrit comme médium principal. Elles utilisent aussi dans des proportions différentes les moyens suivants : centres d'études, tutorat par

rencontre personnelle, par téléphone ou courrier, rencontres de groupes, apprentissage assisté par ordinateur, terminaux d'ordinateurs, laboratoires, bibliothèques, matériel d'expérimentation, télévision, radio, vidéo et audiocassettes.

Les facteurs sous-jacents au choix des médias sont : l'accessibilité, la facilité d'utilisation pour l'étudiant, la facilité à préparer le matériel utilisé pour le médium, l'aspect humain, la disponibilité.

L'Université de New-England à Armidale, Australie, qui dispense les mêmes programmes selon les deux modèles, soit le modèle traditionnel ainsi que par le biais de l'enseignement à distance, a démontré que les résultats obtenus par les deux catégories d'étudiants sont très comparables.

On peut en dire autant de la Fernuniversitat en Allemagne où les étudiants peuvent transférer facilement aux universités traditionnelles. En France, les étudiants du Centre national d'enseignement par correspondance réussissent mieux d'habitude aux examens nationaux que les étudiants réguliers.

Critères de sélection de l'enseignement à distance

Kay and Rumble (1981) suggèrent trois critères pour adopter l'enseignement à distance comme solution : l'économie, une population très dispersée et une impossibilité d'abandonner ses occupations.

Les mêmes auteurs listent également les prérequis nécessaires à cette forme d'enseignement soit :

- quant à la clientèle potentielle

- des étudiants capables et motivés à apprendre d'une façon autonome ;
- une demande suffisante ;
- dispersion de la clientèle ;
- hétérogénéité de la clientèle ;
- impossibilité d'utiliser le canal conventionnel (emploi, distance, coût, âge, exigences académiques).

- quant aux cours

- un degré significatif de standardisation centrale du matériel d'apprentissage ;
- des moyens de communications pour l'obtention de matériel et le feedback aux étudiants.

L'option de l'enseignement à distance doit donc être privilégiée à l'enseignement conventionnel quand :

- il y a pénurie de personnel qualifié ;
- la situation économique est déficiente ;
- il y a des besoins spécifiques spécialement pour les travailleurs ;
- les modèles conventionnels ne répondent pas aux besoins spécifiques.

Etant donné que le répertoire des modèles d'organisation de services hors campus présente, dans la plupart des cas, des expériences d'enseignement à distance, quels en sont les avantages et les désavantages ?

Avantages et désavantages de l'enseignement à distance

Avantages :

- rejoindre les étudiants dispersés ;
- accent sur l'apprentissage et moins sur l'enseignement ;
- minimise l'importance des concepts de temps et d'espace ;
- flexibilité des programmes ;
- énoncé d'objectifs clairs et précis ;
- autoformation, auto-évaluation ;
- utilisation d'une variété de médias.

Désavantages :

- presuppose la maturité des étudiants, une forte motivation, une capacité de se fixer des priorités, des échéanciers et de les respecter.

Plusieurs auteurs, dont Henri et Kaye (1985), affirment qu'un système ouvert requiert un étudiant indépendant, autodiscipliné et doté d'une grande capacité d'analyse et de synthèse. La mémorisation doit alors jouer un rôle mineur et une attention particulière doit être portée aux styles d'apprentissage.

On doit aussi accorder, dans l'enseignement à distance, une importance primordiale aux besoins de "counselling" et de tutorat des étudiants.

La plupart des universités "ouvertes" ont un département de recherche ou des ententes avec d'autres universités assurent cette fonction.

L'enseignement à distance est souvent associé à l'enseignement aux adultes puisque cette clientèle a plus de succès. Etudier à distance implique une bonne dose de maturité et d'autodiscipline et les personnes mûres, plus expérimentées, habituées à s'établir des priorités ont plus de chance de réussir que les adolescents.

Dans la très grande partie de la littérature consultée, l'enseignement hors campus est presque exclusivement limité à l'enseignement aux adultes. L'enseignement à distance y joue un rôle de premier plan.

TROISIÈME PARTIE

5. REPERTOIRE DES MODELES AMERICAINS DE SERVICES UNIVERSITAIRES FONCTIONNANT EN RESEAUX

L'information recueillie pour cette troisième partie provient essentiellement de l'ouvrage de Pierre Nadeau, L'université en réseau aux Etats-Unis et au Québec (1987). Elle est complétée par les ouvrages mentionnés dans la partie précédente, principalement par l'ouvrage de Rumble, Greville et Harry (1982).

Aux Etats-Unis, l'enseignement supérieur prend les formes les plus diverses d'organisation. Il existe quatre types principaux d'établissements universitaires : certains offrant des programmes de premier, deuxième et troisième cycle, d'autres, les " four-year colleges ", offrant des programmes de premier cycle, les " two-year colleges " analogues aux collèges québécois d'enseignement général et professionnel et enfin ceux intégrant plus d'une catégorie d'établissements.

Les établissements universitaires américains offrent donc une panoplie de modèles présentant des caractéristiques distinctes quant au mode de fonctionnement, à l'autonomie des constituantes ou campus et à la mission pour n'en nommer que quelques-unes. Cette diversité dans les modèles se retrouve presque exclusivement dans les universités publiques

puisque les universités privées ont adopté un mode de fonctionnement plus traditionnel.

Les universités traditionnelles dites " universités d'élite " côtoient les universités d'accessibilité ainsi appelées à cause de leur préoccupation pour les classes moyennes, leur recherche d'une accessibilité maximale, leur préoccupation de confier les besoins les plus urgents de l'époque et de la région sans pour autant négliger l'excellence, la formation générale et les humanités comme en témoigne l'" University of North Carolina ".

C'est presque exclusivement ce type d'université qui s'est développé en réseaux, soit à partir du " Flagship University " où les sous-centres ont pris de l'importance en offrant une plus grande variété de programmes académiques inscrivant ainsi plus d'étudiants, soit à partir du regroupement d'établissements autonomes à leur début, soit par la planification même d'un réseau d'établissements quoique ce type soit plus rare.

Selon le répertoire effectué par Nadeau (1987) sur l'université en réseaux aux Etats-Unis, il existe 98 réseaux d'enseignement supérieur à campus multiples dans ce pays. Ces réseaux se regroupent comme suit :

- " Réseaux publics centralisés (11) couvrant l'ensemble du territoire d'un Etat, intégrant tous les cycles de l'enseignement supérieur.

- Réseaux publics décentralisés (6) couvrant l'ensemble du territoire d'un Etat, intégrant tous les cycles de l'enseignement supérieur.
- Réseaux publics centralisés (7) couvrant l'ensemble du territoire d'un Etat, limités à certains cycles de l'enseignement supérieur.
- Réseaux publics décentralisés (4) couvrant l'ensemble du territoire d'un Etat, limités à certains cycles de l'enseignement supérieur.
- Réseaux d'universités à campus multiples (43), couvrant une partie du territoire d'un Etat, intégrant plusieurs cycles de l'enseignement supérieur.
- Réseaux d'universités à campus multiples (3), couvrant une partie du territoire d'un Etat et se limitant à certains cycles de l'enseignement supérieur.
- Réseaux de " community colleges " à campus multiples (9) couvrant l'ensemble du territoire d'un Etat.
- Réseaux de " community colleges " à campus multiples (5) couvrant une partie du territoire d'un Etat. " (p. 249)

Ces réseaux laissent plus ou moins d'autonomie aux constituantes ou campus principalement en ce qui touche l'autorisation des programmes et l'autorisation des budgets.

Les réseaux diffèrent quant au degré de décentralisation des pouvoirs de gestion et de coordination par l'organisme central. Dans certains Etats, le bureau central ou corporation centrale a également la

responsabilité complète de gestion d'un campus qui est habituellement le campus principal. Dans d'autres Etats, le campus principal est dirigé par le président de l'université alors qu'un vice-président administre une constituante ou une école spécialisée comme c'est le cas à la " Pennsylvania State University ".

Une abondante documentation décrit l'organisation des universités américaines en réseaux dans presque tous les Etats. Comme ce travail doit faire ressortir les modèles originaux et les modèles pertinents à la problématique des services universitaires sur la Côte-Nord, seulement trois modèles américains ont été retenus. D'autres ouvrages, dont celui de Nadeau (1987) qui inspire les paragraphes suivants, pourront alimenter le lecteur intéressé à connaître davantage les modèles américains en opération dans chaque Etat.

University of Alaska

En Alaska, deux réseaux distincts couvraient l'ensemble du territoire, coordonnés et gérés par un seul et même organisme, le " Board of Regents of the University of Alaska ". Ces deux réseaux, actifs jusqu'en décembre 1986, étaient composés, l'un de trois campus universitaires, l'autre de 10 " community colleges ".

Les coupures budgétaires ont poussé le président de l'université à proposer une réorganisation complète du système. On a éliminé le réseau

des " community colleges " en le fusionnant au réseau formé des trois campus universitaires. La proposition de fusion a vite été acceptée. Selon la littérature consultée, cette décision a compromis sérieusement la survie de certains " community colleges " risquant de modifier sensiblement l'enseignement dispensé dans tout le système. La population de l'Alaska est de 479 000 alors que le nombre d'étudiants inscrits aux 10 " community colleges " est de 14 815. Le nombre d'étudiants inscrits aux campus universitaires d'Anchorage, Fairbanks et Juneau est de 11 265. Les données disponibles ne permettent cependant pas de connaître les pourcentages d'étudiants à temps complet et à temps partiel.

University of North Carolina

L'University of North Carolina est unique tant par son étendue que par ses ramifications. Cette université comprend toutes les institutions publiques d'enseignement supérieur de l'Etat.

En plus de viser la qualité, caractéristique de plus en plus recherchée au sein de la société américaine, l'université poursuit également l'accessibilité. Aussi 95 pour 100 de la population peut avoir accès à au moins une des seize constituantes dans un rayon de 50 milles.

En plus d'être accessible en termes de distance, l'université l'est également en termes d'éventail de programmes et de moyens finan-

ciens puisque le réseau offre une programmation académique variée et de qualité et ce, à des coûts très abordables.

State University of New-York (SUNY)

Il est intéressant de mentionner quelques particularités du " State University of New-York " puisque ce réseau a été une source d'inspiration lors de la création de l'Université du Québec.

Constitué de 64 institutions, ce réseau est le plus vaste, le plus récent et le plus diversifié des Etats-Unis. Le " Board of Trustees " du réseau coordonne, réglemente et supervise plusieurs domaines dont les politiques générales, la planification académique, la programmation et le budget.

Le système comprend cinq " statutory colleges " ou " contract colleges " ayant un statut particulier. Ces collèges sont situés à l'intérieur d'une université privée et sont gérés conjointement par cette dernière et le réseau. Les programmes dispensés sont ceux de SUNY alors que l'université privée fournit le support administratif et les services.

Conclusion

Il semble y avoir une tendance de plus en plus marquée pour le fonctionnement en réseaux même dans les pays où l'Etat contrôle direc-

tément l'administration de l'enseignement supérieur. Dans le système universitaire français, on remarque que l'Université Antilles-Guyanne s'est développée selon le modèle des campus malgré l'absence d'une personnalité juridique et d'une existence corporative distincte de l'Etat.

L'Université du Pays de la Loire, regroupant les établissements universitaires de Nantes, d'Angers et de Tours, représente un autre exemple de fonctionnement en réseaux et cela même dans le contexte défavorable caractérisé par la centralisation de l'Etat.

Ces modèles sont des sources d'inspiration pour une région comme la Côte-Nord puisque l'organisation en réseaux permet l'échange, la mise en commun, l'économie et la coordination tout en offrant la qualité et l'autonomie (pas l'indépendance).

La population nord-côtière aspire à un établissement universitaire accessible et de qualité permettant une identification nécessaire. En conséquence, cette université devra pouvoir se rapprocher de la clientèle la plus nombreuse possible et traduire les besoins du milieu. Il y a tout lieu de croire qu'un établissement universitaire fonctionnant en réseaux pourrait offrir une alternative fort intéressante.

QUATRIÈME PARTIE

6. LES MODELES QUÉBÉCOIS

Puisque les modèles d'organisation de services universitaires hors campus étrangers nous conduisent très souvent à l'enseignement à distance, examinons le système québécois via le réseau de l'Université du Québec qui est le mieux organisé dans ce domaine.

Comme il a déjà été mentionné, il est difficile de constituer un portrait global des services universitaires hors campus au Québec. Bien que plusieurs formes de services semblent exister, il y a très peu de littératures sur le sujet. Après avoir consulté la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Centre de documentation de la Télé-université, après avoir contacté le Centre de documentation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le Conseil des universités, on se retrouve encore très démunie face à la description des modalités de dispensation de services hors campus. Cette situation est également vraie en ce qui touche l'organisation des services hors campus des différentes constituantes de l'Université du Québec.

En procédant à la description, quoique incomplète, des services hors campus dispensés par les constituantes du réseau de l'Université du Québec, il s'est avéré pertinent d'intégrer une description sommaire de

la formation des trois constituantes de l'Université du Québec. Cette description apporte un certain éclairage sur la naissance et l'évolution de ces institutions. Cette dernière information a été tirée en grande partie de l'annuaire de l'Université du Québec (1985-1986).

Le réseau de l'Université du Québec est constitué de six constituantes et cinq établissements à vocation spécialisée. Parce que ce réseau est passablement connu, seules les constituantes offrant des particularités intéressantes en raison de leur situation géographique seront examinées. Il s'agit de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), l'Université du Québec à Hull (UQAH) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Une place importante sera également consacrée au Centre d'études universitaires en Beauce-Appalaches compte tenu de son intérêt dans le contexte de la problématique nord-côtière.

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

L'UQAC a vu le jour en 1969 de l'intégration de quatre institutions déjà existantes, soit : l'Ecole de commerce, l'Ecole de génie, le Centre de formation des maîtres et le Grand séminaire.

L'UQAC est une université à vocation générale qui se reconnaît trois missions fondamentales, soit l'enseignement, la recherche et les

services à la collectivité. Elle compte maintenant un Centre d'études régionales et un Centre de recherche du Moyen-Nord.

La mission originale de l'UQAC s'identifie par son implication dans le développement régional. Plusieurs programmes viennent d'ailleurs soutenir cette voie par le développement de connaissances au premier cycle, par ses programmes de recherche-action et de recherche fondamentale aux deuxième et troisième cycle.

L'UQAC dessert le Saguenay, le Lac-Saint-Jean, une partie de la Côte-Nord (soit le secteur de Sept-Îles) et une partie de la région administrative de Québec, soit La Malbaie et Baie-Saint-Paul.

Elle couvre ce vaste territoire par son campus situé à Chicoutimi et quatre points de services, soit Alma qui dessert le Lac-Saint-Jean est, Saint-Félicien qui dessert le Lac-Saint-Jean ouest, Sept-Îles qui dessert la partie est de la Côte-Nord et La Malbaie pour Charlevoix. Elle maintient une permanence à ces centres, par la présence d'une agente en administration à plein temps.

En 1985-1986, on dénombrait 3873 étudiants-cours pour un total de 148 cours dans les quatre centres hors campus de l'UQAC. Dans les plus belles années, soit 1980-1981, le nombre d'étudiants était aux environs de 5400 étudiants-cours pour un total de 250 cours. Depuis, le nombre n'a cessé de décroître ; les deux centres les plus touchés ont été les

plus éloignés de la " maison-mère ", La Malbaie et Sept-Iles, qui sont en même temps extérieurs à la région d'appartenance de l'UQAC.

La responsabilité des centres hors campus est assumée par le coordonnateur de l'éducation des adultes qui est adjoint au doyen des études de premier cycle. (C'est d'ailleurs le coordonnateur de l'éducation des adultes qui a fourni la principale partie des informations suivantes complétées par l'agente en administration du bureau de Sept-Iles.) Tous les services collaborent à la gestion des centres hors campus. Les directeurs de modules ainsi que le registraire sont fortement impliqués. Les services de bibliothèque sont très sollicités et une personne est affectée presque exclusivement à la desserte des clientèles hors campus.

Il n'y a pas de processus formel d'étude de besoins. Seuls les nouveaux programmes font l'objet de vérification d'opportunités à leur dispensation. Les services sont dispensés principalement à la suite de demandes ad hoc.

Le démarrage d'un programme nécessite la participation de 35 étudiants (on veut être certain de terminer avec 25). Les activités dispensées sont très majoritairement des programmes de premier cycle, surtout des certificats. Il n'y a pas de permanence dans les centres parmi le corps professoral ; les projets de recherche et les services à la collectivité se font très rares surtout dans le cas des centres les plus éloignés.

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

L'UQAR rayonne à partir de trois axes majeurs, soit l'océanographie, le développement régional et la gestion des ressources humaines. Elle dessert l'est du Québec à partir de ses bureaux régionaux situés à Carleton, Gaspé, Matane, Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Lévis. Elle est également très présente en Beauce puisqu'elle y administre le Centre des études universitaires de Beauce-Appalaches. Tout comme l'UQAC, elle maintient une certaine permanence administrative dans ses bureaux, sauf en Beauce dont le fonctionnement sera décrit un peu plus loin.

A Matane, Lévis et Rivière-du-Loup, elle maintient un agent de liaison et une secrétaire. Un agent de liaison à mi-temps et une secrétaire résident à Baie-Comeau tandis qu'un agent de liaison s'occupe des deux bureaux de Gaspé et Carleton qui, en plus, bénéficient d'une secrétaire à plein temps chacun. Il n'y a pas de permanence du corps professoral. Les activités d'enseignement sont dispensées par des professeurs réguliers et des chargés de cours.

Les centres hors campus relèvent du doyen-adjoint aux études de premier cycle. Il n'y a pas de processus formel d'analyse de besoins, cependant, on exerce une certaine planification basée davantage sur les capacités ou disponibilités de l'université que sur les besoins du milieu.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Le début des services universitaires en Abitibi-Témiscamingue se situe en 1970 alors que le ministre de l'Education de l'époque créa, à l'intention de cette région, un Comité de régie de la formation des maîtres. Selon le rapport du Comité de régie au ministre de l'Education (1970), le mandat était " d'intégrer tous les cours de formation des maîtres à un seul et unique campus et à mettre sur pied des cours post-collégiaux de formation des maîtres avec une université "(p. 3). La même année, on ouvre à Rouyn un campus rattaché à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

En 1971, le Conseil de gestion des services universitaires du Nord-Ouest québécois (organisme du milieu) réclame plus d'autonomie en matière de gestion administrative et académique. Une année plus tard, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec institue la Direction des études universitaires dans l'ouest québécois responsable des services universitaires dans l'Outaouais et dans le Nord-Ouest.

Ce n'est qu'en 1976 que le Centre d'études universitaires dans l'ouest québécois (CEUOQ) est créé et sa raison d'être se limite à une seule mission, soit l'enseignement universitaire de premier cycle. Le Centre peut aussi offrir sur son territoire des programmes de deuxième cycle, mais ceux-ci doivent être des programmes-réseaux de l'Université du Québec ou des programmes sous la responsabilité première d'une autre

université. De plus, le Centre est responsable de deux composantes, soit celle de l'Outaouais à Hull et celle du Nord-Ouest à Rouyn.

En 1980, le CEUQ devient l'Université du Québec à Hull, une constituante de l'Université du Québec et se voit octroyer la responsabilité de la dispensation des activités universitaires dans le Nord-Ouest.

En 1983, la création de l'UQAT permet à l'Abitibi-Témiscamingue d'avoir sa propre université. L'UQAT offre des services dans neuf villes de cette grande région, soit Val-d'Or, Amos, La Sarre, Ville-Marie, Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Senneterre, Chapais-Chibougamau et Malartic. Son campus est situé à Rouyn-Noranda. Ses neuf centres hors campus sont coordonnés par le décanat du premier cycle. Des services de bibliothèque et d'audiovisuel sont fournis via les commissions scolaires qui louent également des locaux de cours. Il y a également location et prêts d'autres services par les commissions scolaires locales. Les centres sont reliés à BADADUQ (banque de données du réseau de l'Université du Québec). Les activités d'enseignement, normalement limitées au premier cycle, sont dispensées par des professeurs réguliers ou par des chargés de cours. Le nombre minimal d'étudiants requis pour démarrer un programme est de 30 et le groupe-cours minimal est fixé à 20 étudiants.

Sur les neuf centres, quatre profitent d'une permanence qui varie cependant d'un centre à l'autre. La succursale de Val-d'or occupe une

équipe de 5 à 6 professeurs permanents, une agente en administration à temps plein ainsi qu'une secrétaire et une agente de liaison à temps plein également.

A Amos, on emploie une secrétaire à mi-temps et une agente de liaison à mi-temps. Celle-ci reçoit un montant forfaitaire ainsi qu'un montant pour chaque étudiant inscrit. La Sarre et Ville-Marie comptent chacun une secrétaire à mi-temps. Les autres centres n'ont pas d'employé permanent. Ce sont les cas de Chibougamau, Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Barraute-Senneterre et Malartic.

L'Université du Québec à Hull (UQAH)

Il est pertinent d'aborder sans plus tarder le mode de fonctionnement des centres hors campus de l'UQAH. En effet, l'historique de cette constituante est intimement liée à l'évolution de l'UQAT, qui vient d'être décrite. (Les informations qui suivent ont été fournies par Pierre Boucher de l'UQAH.)

A l'UQAH, la clientèle hors campus est desservie par deux centres et 12 sous-centres, plus ou moins actifs selon les périodes, ce qui donne à certains sous-centres un caractère permanent et à d'autres un caractère temporaire. L'enseignement hors campus relève du doyen des études de premier cycle. Les services sont dispensés dans des locaux loués le plus souvent aux commissions scolaires, au cégep et à la

commission de formation professionnelle (C.F.P.). Les deux centres sont situés à Mont-Laurier et Maniwaki. A Mont-Laurier on retrouve une agente d'administration à mi-temps ; celle-ci est également responsable d'un sous-centre, l'Annonciation. A Maniwaki, on retrouve une agente d'administration à 10 heures par semaine. Un agent d'accueil, dont les principales tâches sont d'identifier les besoins de la clientèle ainsi que de fournir l'information pertinente, assure la présence de l'université dans chacun des 12 sous-centres. Ces agents d'accueil sont des étudiants qui reçoivent un montant forfaitaire basé sur le nombre d'étudiants inscrits. Les 12 sous-centres sont l'Annonciation, Fort-Coulonge, Masham, Ste-Agathe, Buckingham, St-Jovite, Valleyfield, Longueuil, Lachute, Papineauville, Laval, St-Jérôme.

La planification faite par les différents modules vient répondre à des demandes formulées la plupart du temps par les agents d'accueil. Ces demandes sont plutôt ad hoc et se situent très majoritairement au premier cycle sans pour autant exclure les cours et programmes du deuxième cycle. Il n'y a pas de nombre minimum fixe requis d'étudiants pour démarrer un programme. En fait, le nombre d'étudiants varie habituellement entre 20 et 40 par groupe. Le nombre dépend de plusieurs facteurs dont l'intensité et la nature des besoins ainsi que la nature du programme. Il n'y a pas de permanence du corps professoral hors campus ; on fait appel soit à des chargés de cours ou à des professeurs réguliers de l'université. Les services de bibliothèque sont assurés par des ententes avec les bibliothèques municipales et les cégeps ou

encore selon des formules adaptées aux réalités des sous-centres. Les étudiants hors campus n'ont pas accès à BADADUQ dans leurs sous-centres.

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

L'Université du Québec à Trois-Rivières dispense ses enseignements dans sept centres dont Drummondville est, sans aucun doute, le plus important. On y retrouve deux secrétaires à plein temps assurant les services le jour et le soir. Le coordonnateur, responsable de tous les centres, relève du doyen des études de premier cycle.

Les autres centres sont Victoriaville, qui dispose d'une secrétaire à mi-temps, Sorel, St-Hyacinthe, Joliette, Québec et Shawinigan qui disposent chacun d'une secrétaire à raison de 8 heures par semaine, soit du lundi au jeudi. Le centre de Shawinigan est localisé au cégep. Les autres centres de cours et secrétariats sont situés dans des institutions existantes où les adultes peuvent recevoir différents services. Locaux et services sont loués à l'UQTR. Lorsqu'il y a un cégep dans la localité du centre, les services de bibliothèque sont fournis par le cégep, après entente. Ces bibliothèques ont accès à BADADUQ. Les volumes de référence requis sont achetés par l'UQTR et donnés au cégep.

Le centre de Drummondville est relié par informatique à certains fichiers de l'UQTR comme le dossier étudiant et le fichier-horaire.

Il n'y a pas de mécanisme formel d'identification des besoins. D'un côté, le milieu achemine et précise ses demandes alors que de l'autre, le coordonnateur fait des sondages tout en étant à l'écoute de l'expression des besoins.

La très grande majorité des activités sont dispensées dans le cadre de certificats. Cependant, on a également accès à quelques cours de baccalauréat et un programme de deuxième cycle est également en cours à Québec. Le démarrage d'un programme exige une trentaine d'étudiants. Les services conseils sont assurés par les directeurs de modules. Il n'y a pas de permanence du corps professoral dans les centres. L'enseignement est dispensé par les professeurs réguliers ou des chargés de cours.

L'implication des étudiants semble très forte dans cette région. Le comité étudiant, formé d'un ou deux représentants par programme, choisis par les pairs, a une rencontre une fois par mois dans chaque centre afin de fournir de la rétro-information au coordonnateur. Le comité étudiant est responsable de la banque de cours conjointement avec le coordonnateur. Les comités étudiants jouent un grand rôle dans l'enseignement hors campus et ont une très grande crédibilité. L'ensemble des présidents des comités étudiants forme le comité de présidents qui se rencontre deux à trois fois par année. Le regroupement des étudiants à temps partiel constitue l'assemblée générale qui reçoit du financement au même titre que toute association étudiante d'une université.

La Télé-université

La Télé-université, un des 600 établissements d'enseignement à distance dans le monde, fait partie du réseau de l'Université du Québec. C'est " la seule université francophone en Amérique du Nord oeuvrant spécifiquement à distance " Télé-université, ses programmes, ses cours 1987-1988, (p. 6). Sa vocation est de rendre l'enseignement universitaire disponible à toute personne ayant un diplôme d'enseignement collégial (DEC) ou étant âgée de 22 ans et ce, partout en province.

La Télé-université emploie environ 150 personnes à temps plein pour environ 20 000 personnes inscrites à au moins un cours annuellement. La Télé-université dispose d'une banque de 600 intervenants dont 250 peuvent être actifs à un moment donné.

Bien que fondée il y a 14 ans, la Télé-université a surtout percé le marché de Québec et de Montréal où se donnent 50 pour 100 de ses activités. Selon certains représentants de la Télé-université, sa faible présence en régions est due au rôle que jouent les constituantes qui la perçoivent comme une concurrente. Elles interviendraient, selon eux, auprès des plus hautes instances de l'Université du Québec pour interdire l'installation de bureaux régionaux et pour limiter sa publicité. On attribue également les difficultés de la Télé-université à percer le marché au fait que les constituantes de l'Université du

Québec ne reconnaissent pas automatiquement ses cours et qu'elles se font hésitantes à les reconnaître à la pièce.

Cependant, la Télé-université agit en complémentarité dans certains cours, principalement sur le territoire de l'UQAT. Les cours dispensés s'inscrivent dans un certificat de premier cycle. La Télé-université n'intervient actuellement qu'au premier cycle.

Le rôle essentiel de la Télé-université consiste à concevoir des cours et former les intervenants. Bien que la Télé-université devrait également évaluer et modifier ses cours, on constate qu'il n'existe aucun cheminement critique formel à cet effet. Les cours sont élaborés par une équipe formée de quatre personnes, dont un professeur, un expert de la matière, un technologue et un spécialiste de l'encadrement.

La Télé-université offre un encadrement par le biais de tuteurs qui utilisent principalement le téléphone. Ces tuteurs doivent avoir un baccalauréat comme formation minimale puisqu'on doit avoir la garantie qu'ils ont la compétence pour aider et faire cheminer l'étudiant. Ils doivent aussi avoir une expérience dans le domaine d'intervention. Une expérience en éducation des adultes est aussi un atout précieux. Les caractéristiques du tuteur à la Télé-université sont sa disponibilité et sa capacité d'encadrement de la démarche d'apprentissage de l'étudiant. Il est davantage un accompagnateur qu'un expert de contenu. Le tutorat comme mode d'intervention pédagogique dans le support à l'apprentissage

à la Télé-université (1986) constitue un document de référence fort intéressant pour le lecteur intéressé à connaître davantage les pratiques utilisées à la Télé-université.

Le Centre d'études universitaires en Beauce-Appalaches

Afin de mieux comprendre la démarche de la création du modèle de centre d'études universitaires, il est pertinent de présenter en détail l'évolution du dossier de la Beauce-Appalaches jusqu'à ce jour. Un aperçu de la planification qui s'est étendue sur trois ans ajoutera à la compréhension du modèle. (L'essentiel de l'information qui suit a été fourni par Gilles Lachance, directeur du centre.)

Historique

Avant 1984, les universités environnantes répondaient tant bien que mal à des demandes de formation à temps partiel dans la région de Beauce-Appalaches. La problématique ressemblait beaucoup à celle de la Côte-Nord : présence de nombreux chargés de cours, suspension imprévue de programmes, absence de planification, etc.

En 1984, forts de l'appui populaire, certains beaucerons se font les représentants du milieu et demandent à l'Université du Québec de donner des services en Beauce. Les études sociologiques avaient déjà été effectuées par l'Université du Québec et le développement des

services universitaires en Beauce bénéficiait d'appuis importants au sein de l'Université du Québec et ce, depuis les premières démarches. Ce n'est qu'à la parution du quatrième projet, en juin 1984, que naquit le centre d'études universitaires. Ce projet, imprécis à ses débuts, prévoyait la dispensation de programmes complets ainsi que la présence d'une équipe permanente.

En juillet 1984, on loue un local ; un secrétaire ainsi que plus de 150 bénévoles se répartissent les tâches à effectuer. La rémunération du personnel ainsi que tous les coûts inhérents à l'administration du centre sont imputés aux trois établissements qui desservent le centre, soit l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Trois-Rivières et la Télé-université selon les clientèles ETC (équivalents temps complet) inscrites.

Le comité de direction est alors formé : les trois vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche des établissements impliqués dirigent le comité. Il est entendu que la priorité sera accordée aux adultes. Le premier travail consiste à organiser le milieu et à former des conseils consultatifs dans quatre sous-centres : Ste-Marie, St-Georges, Lac Etchemin et Lac Mégantic.

Ces conseils consultatifs, au nombre de quatre (un par sous-centre), sont soutenus par des comités locaux (quatre comités locaux par sous-centre). Un représentant par municipalité secondé par un groupe

organisé de bénévoles travaillent à la cause des services universitaires.

A l'automne 1984, le siège social de l'Université du Québec libère et paie un adjoint pour s'occuper du développement en Beauce. Ainsi, le 15 septembre 1984, on dénombre 12 programmes offerts par l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec à Trois-Rivières pour un total de 800 étudiants/cours, sans compter les inscriptions à la Télé-université. L'Université du Québec à Rimouski exige 30 étudiants/cours pour démarrer un programme et l'Université du Québec à Trois-Rivières, 25 étudiants/cours.

En juin 1985, suite à des problèmes, Thetford se retire du centre et passe sous la desserte de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le centre reste alors avec quatre sous-centres très rapprochés l'un de l'autre desservant une population de 145 000 personnes.

Vers la fin de l'année 1985, l'Université du Québec à Trois-Rivières se retire de l'entente pour des raisons de convention collective. L'Université du Québec dissout alors le comité de gestion.

A l'hiver 1986, on procède à la formation d'un conseil d'administration provisoire de neuf membres dont le mandat est de trouver une formule de recharge dans un délai maximum d'un an. La composition de ce conseil d'administration provisoire est formée comme suit :

1 représentant de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

1 représentant de l'Université du Québec à Rimouski ;

3 représentants du siège social de l'Université du Québec,

les 3 vice-présidents ;

1 représentant de la Télé-université ;

3 Beaucerons.

Pendant cette période de transition, l'Université du Québec à Rimouski répond seule et d'une façon limitée aux besoins exprimés.

A l'été 1986, le comité de travail dépose une proposition sous forme de protocole afin de répondre aux besoins de la population. Le protocole, convention intervenue entre l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec et le Conseil consultatif de l'Université en Beauce inc. (1986), est offert aux constituantes ; il est stipulé qu'une seule d'entre elles va dorénavant desservir la Beauce.

L'Université du Québec à Rimouski se porte acquéreur du protocole. Un comité conjoint est formé afin de gérer le protocole. Ce comité est composé du vice-président à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec, de trois représentants de l'Université du Québec à Rimouski et de trois Beaucerons (les trois premiers présidents des conseils consultatifs nommés par le conseil supra-régional).

Le protocole signé en 1986 est valable pour trois ans ; il est renouvelable. Ce protocole stipule que la constituante doit maintenir un budget séparé pour la Beauce et répondre aux besoins de la population, soit par ses propres ressources, soit par le biais d'une autre constituante ou encore en faisant appel à une autre université québécoise. La permanence doit être constituée au minimum d'un cadre, d'un professionnel ainsi que de quatre secrétaires réparties dans les quatre sous-centres.

En février 1987, un plan d'organisation comprenant toutes les étapes est présenté à la population qui l'appuie.

Situation actuelle: 1987

A l'automne 1987, on retrouve des locaux administratifs dans quatre sous-centres. Des pressions sont exercées par l'unité de gestion afin de limiter les budgets de développement. On trouve cependant des sources de fonds supplémentaires et par la collaboration étroite de la corporation centrale de l'Université du Québec.

Les axes de développement du centre sont les P.M.E., le tourisme, le développement régional et des ententes conclues ou en voie de l'être avec des universités américaines englobent des écoles d'été ainsi que d'autres services.

La stratégie utilisée par le directeur du centre est d'impliquer la population, de préparer les projets, de les faire piloter par le milieu et d'obtenir l'appui de la corporation centrale de l'Université du Québec, appui qui semble acquis comme il a été mentionné précédemment. L'implication du directeur permet d'obtenir des subventions nécessaires à l'engagement de 30 contractuels pour élaborer ou réaliser des projets à des moments divers.

Implication du milieu

Le milieu est impliqué pour :

- effectuer le recueil des besoins ;
- procéder à une première analyse des besoins ;
- constituer le membership permanent visant à soutenir le centre et à partir duquel sont élus les conseils consultatifs ;
- effectuer la levée de fonds.

Mode de financement

Le mode de financement est le même que celui appliqué dans tout le système universitaire, c'est-à-dire sur une base ETC. La Télé-université

compense l'Université du Québec à Rimouski pour sa participation à l'administration du centre.

Situation projetée

A l'automne 1988, on vise à stabiliser la situation des locaux et à procéder à l'embauche d'un professeur régulier en permanence dans la région. Un minimum d'une cohorte de cégepiens devrait également débutter un baccalauréat en administration.

A l'automne 1989, on prévoit la présence de trois autres professeurs réguliers formant ainsi une équipe multidisciplinaire de quatre professeurs à temps complet. Les domaines privilégiés seront alors le génie, la santé et l'éducation. Cette équipe multidisciplinaire relèvera du directeur de département, lui-même enseignant, et sera soutenue par une équipe de 14 personnes permanentes régulières.

On prévoit également faire de la recherche appliquée dans chaque sous-centre avec la collaboration des entreprises du milieu. En 1990, on devrait ajouter trois autres professeurs résidents à l'équipe existante.

On projette une entente avec un cégep privé de la région pour certains services de soutien, sans pour autant déléguer la gestion académique à ce niveau. On estime que les cégeps n'ont pas l'expertise

pour s'occuper de gestion académique de services universitaires, d'un niveau complètement différent. De plus, la crédibilité de services doit être fondée sur le sceau universitaire.

Conclusion du chapitre

L'université en régions joue un rôle moteur dans la promotion et le développement socio-économique. Elle permet non seulement de former des compétences, mais aussi de les conserver, voire même d'en attirer, et ce, en offrant des services sur le territoire à un plus grand nombre d'individus, dans des domaines d'activités tant économiques, sociales que culturelles.

Les éléments de ce deuxième chapitre ont visé à dégager les alternatives à l'enseignement universitaire traditionnel qui sont :

- Les programmes d'études hors campus qui permettent à l'étudiant de s'inscrire dans un programme sans cours "réguliers" ni même sans session en résidence. Les principales facettes de cette option sont :
 - . l'offre de certains bacalauréats basés sur l'étude indépendante s'ajoutant aux bacalauréats basés sur la formule habituelle. Les principaux représentants de cette formule sont : Goddard College, Brooklyn College, Syracuse University et l'Université de Oklahoma aux Etats-Unis ;

- . l'institution dédiée complètement à l'étude hors campus (à distance), étude soigneusement guidée, basée sur un programme académique et utilisant les cours par correspondance appuyés par la diffusion et les centres d'études. La British Open University est le représentant le plus connu de cette formule ;
 - . l'institution dédiée complètement à l'étude hors campus mais n'ayant aucun programme standard. Chaque étudiant, avec l'aide d'un conseiller, élabore son programme ainsi que ses situations d'apprentissage. L'Empire State College du State University of New-York utilise cette formule ;
 - . utilisation de la télédiffusion comme moyen d'information auprès des étudiants hors campus. Les " T.V. colleges " opérés par Chicago City Colleges, par Miami Dade Junior College et par l'Université de Nébraska, utilisent cette formule.
- Les collèges de deux ans sont aussi une autre option.
- Les firmes et écoles privées.
- Les crédits obtenus par des examens, les équivalences, la reconnaissance de cours sont toutes des formules qui enlèvent l'obligation d'obtenir des crédits d'une institution en particulier. On peut également entrer dans cette catégorie les ententes interuniversités, les transferts interuniversitaires.

- La coopération interuniversitaire ou le consortium où services et ressources sont partagés.

L'étude des universités américaines fonctionnant en réseaux a permis de dégager quelques modalités de fonctionnement ainsi que les avantages qui en découlent. Cette étape a servi d'introduction naturelle à quelques établissements du réseau de l'Université du Québec reconnue pour son expertise et son implication dans les régions périphériques.

CHAPITRE III

MODELES D'ORGANISATION DE SERVICES UNIVERSITAIRES

CHAPITRE III

MODELES D'ORGANISATION DE SERVICES UNIVERSITAIRES

1. INTRODUCTION

Le cas de la Côte-Nord, exposé au premier chapitre, a permis de présenter la problématique des services universitaires en régions éloignées et de faire ressortir un certain nombre de besoins et d'attentes de la population. Les contraintes ont été dégagées, dont les principales sont la faible population, sa répartition sur un parcours linéaire, la présence de deux pôles majeurs, les coûts élevés des transports et le financement actuel des universités au Québec qui favorise le maintien des services et non le développement.

Les données colligées ont mis en évidence les points forts de cette région particulière dont les principaux sont la jeunesse de la population, sa volonté de s'instruire (deuxième région dont le taux de passage du secondaire au collégial est le plus élevé), les nombreux champs possibles de recherche (ressources naturelles), la présence de

deux collèges bien organisés, la disponibilité de locaux dans les deux centres principaux que sont Baie-Comeau et Sept-Îles.

Un tableau des ressources professorales disponibles dans le réseau public d'enseignement a également été brossé, tableau auquel nous référons le lecteur.

Un des besoins évidents qui se dégage de cette problématique est celui de combler l'écart déficitaire de 3,9 pour 100 du nombre de diplômés universitaires de la région par rapport au Québec tout en assurant la qualité des services. La présence de services universitaires adéquats en régions permettrait aussi de retenir les jeunes et les professionnels et de diminuer par le fait même le taux de roulement des cadres et professionnels travaillant dans les organisations. Qu'il suffise de citer ici un extrait de L'Université du Québec et sa présence en région (1986) pour appuyer la justesse des attentes de la population en regard de la présence universitaire.

" Les milliers de personnes compétentes qui se sont formées dans les établissements de l'Université du Québec représentent l'un des apports les plus significatifs de l'université aux régions. Les populations régionales, en tout cas, considèrent que c'est là la contribution la plus importante de leur université à leur région respective ; elles apprécient plus que tout que des gens du milieu puissent se former sur place, pour ensuite travailler, sans " s'expatrier ", dans des entreprises locales. Les nouveaux diplômés en régions, c'est connu, contribuent au dynamisme de ces entreprises et, du même coup, à l'autosuffisance régionale et au développement du Québec. " (p. 12)

La problématique a aussi fait ressortir les attentes fondamentales de la population nord-côtière, c'est-à-dire sa volonté d'être considérée comme une région, son besoin d'autonomie, sa volonté de prise en charge (imputabilité), son désir de s'inscrire dans le circuit décisionnel de l'organisation des services universitaires au Québec. Quant aux priorités en termes de temps, elles sont, en ordre, l'enseignement des adultes, la recherche, les services à la collectivité pour ensuite déboucher sur l'enseignement initial.

Le deuxième chapitre a permis de situer l'université par rapport à ses rôles, ses fonctions et ses missions. La deuxième partie de ce chapitre présente différents modèles d'organisation de services universitaires hors campus à travers le monde. Comme ces différents modèles font principalement appel à l'enseignement à distance, on constate que ces types d'organisation ne peuvent combler les lacunes existantes puisqu'ils ne couvrent que l'enseignement aux adultes via l'enseignement à distance, et négligent la permanence des ressources. Cependant, ce répertoire aura permis de fournir des idées sur l'organisation des sous-centres, les modes de gestion, l'encadrement et le processus de dispensation de services dont il faudra s'inspirer dans la décentralisation des services. Cette section aura permis aussi de réaliser que les modèles décrits ne sauraient répondre aux besoins d'une région particulière dans leur forme intégrale. Ces modes d'enseignement doivent être coordonnés avec les autres services pour un meilleur rendement.

La troisième partie du chapitre II a permis de documenter le fonctionnement des universités américaines en réseaux. Bien que les formules utilisées dans chaque Etat américain aient été scrutées, seuls les modèles qui présentaient des formules originales ou adaptables à la problématique ont été introduits dans cette section. La sélection s'est inspirée des variables démographiques, géographiques et historiques susceptibles d'être rencontrées. La présentation systématique de chaque modèle n'aurait pas apporté plus d'éléments d'information.

La quatrième partie de ce deuxième chapitre a décrit brièvement l'organisation de services dans les centres hors campus opérés par quelques constituantes de l'Université du Québec. Crées pour répondre en partie aux besoins de la population, ils peuvent convenir à certaines sous-régions mais ne conviennent plus à une région qui revendique son autonomie, sa propre prise en charge et qui veut développer une identité régionale. Le fait que seule l'éducation des adultes soit visée par ce mode d'organisation constitue un handicap majeur puisque les autres missions de l'université ainsi que l'enseignement initial sont totalement ignorés. Le cas du Centre d'études universitaires de Beauce-Appalaches constitue cependant une voie intéressante puisque cette formule peut être un embryon d'un modèle d'organisation plus adapté pour les besoins en régions. C'est également le cheminement qui avait été adopté par la région de l'Abitibi pour le développement des services universitaires de cette région.

Le troisième chapitre est donc l'arrimage de la problématique avec les différents modèles répertoriés. Avant d'élaborer les modèles d'organisation possibles, il convient d'éliminer certaines hypothèses qui se sont avérées irréalisables lors de l'élaboration de la problématique. Tout d'abord, il est impensable de proposer une université privée au Québec pour des considérations politiques, culturelles et historiques ainsi que pour des raisons de coûts. Il convient également d'éliminer la possibilité d'une constituante, pour l'instant, pour les mêmes raisons quoique à un degré moindre.

Les modes de fonctionnement des universités américaines en réseaux et les nombreux avantages qui y sont reliés jouent en faveur d'une intégration au réseau de l'Université du Québec parce que ce réseau a comme mission originale le développement régional ; il possède aussi une grande expertise dans ce domaine. Ces facteurs n'excluent pas pour autant la concertation et l'exploitation des ressources des universités privées. Au contraire, dans le modèle retenu, il faudra garder une porte ouverte permettant d'obtenir des programmes qui ne sont pas offerts par un réseau et qui répondent à des particularités spécifiques, par exemple la foresterie.

C'est donc à partir de la problématique et des modèles d'organisation retenus que seront évalués quelques modèles d'organisation de services universitaires pour la Côte-Nord. L'étude de cas servira comme modèle de base à la généralisation que nous entendons proposer dans le chapitre subséquent.

Cet exercice permettra de dégager les principaux modèles susceptibles de répondre aux besoins et attentes identifiés. Ces modèles ont été limités à un nombre restreint puisque chacun permet une grande flexibilité sur le plan organisationnel.

2. MODELES D'ORGANISATION PERTINENTS

Une panoplie de modèles d'organisation de services universitaires a déjà été exposée. Les modèles d'établissements d'enseignement à distance ont été écartés puisque cette forme d'enseignement est déjà disponible en régions. De plus, ces modèles sont trop restrictifs en termes de clientèles et de possibilités de développement. Cependant, il faudra tenir compte de la richesse qu'ils offrent sur le plan technique pour opérationnaliser le modèle choisi, s'il y a lieu. Peu importe le modèle d'organisation retenu, l'enseignement à distance devra être considéré comme une option pour certaines clientèles dans certaines occasions.

La section des modèles d'organisation en réseaux a permis de dégager les avantages d'insérer un modèle éventuel dans le réseau de l'Université du Québec. L'irrationalité de vouloir fonctionner en marge ou à l'extérieur de ce réseau deviendrait vite apparente au niveau du Québec.

Conséquemment, les modèles retenus découlent ou sont inspirés principalement de la littérature sur l'évolution des différentes constituantes de l'Université du Québec. Les autres modèles ont permis de mieux articuler et mieux définir les modèles retenus. La description des modèles hors-Québec a été essentielle en ce qu'elle a permis de discriminer entre ce qui est possible et souhaitable de ce qui est idéal mais peu réalisable.

Les cinq modèles retenus sont donc des modèles opérationnels ou encore, objets de recommandations, comme c'est le cas du premier modèle. Comme il a été impossible de trouver des définitions acceptées pour certains modèles, nous les avons classés à partir de leurs caractéristiques les plus courantes qui semblent faire consensus dans le monde universitaire.

Cet exercice est fragile puisque ces modèles sont évolutifs, avec les années, ils ne peuvent devenir différents que d'appellation. Un centre de services universitaires peut, par exemple, avec les années, prendre toutes les caractéristiques d'un centre d'études universitaires et n'être reconnu comme tel, légalement, que beaucoup plus tard. Pour les fins de description de ces modèles, les caractéristiques retenues sont donc celles qui sont normalement reconnues au modèle lors de sa création par la communauté universitaire.

2.1 Modèle 1

Deux centres de dispensation de cours universitaires hors campus relevant d'une seule constituante

Ce modèle, très courant dans le réseau de l'Université du Québec, est un modèle déconcentré de dispensation de cours dont la fonction principale est l'enseignement aux adultes à temps partiel.

Ces centres ont une permanence administrative très restreinte, une ou deux personnes, dont l'une joue le rôle de l'agent de liaison alors que l'autre est secrétaire. Parfois, la même personne occupe les deux fonctions.

Ces permanents sont plus ou moins actifs dans les différentes phases du processus de gestion selon que la constituante a une orientation précise de développement et leur donne une marge de manœuvre assez grande. Le dynamisme de ces centres est souvent en fonction du dynamisme des gens qui y travaillent. Les besoins en ressources humaines sont limités puisque la plupart des services de gestion sont effectués par la constituante.

Etant des centres de cours hors campus pour adultes à temps partiel, les activités qui y sont dispensées sont presque exclusivement de niveau premier cycle et très majoritairement des programmes de certi-

ficat. On comprend que les programmes de certificat soient privilégiés étant donné le nombre d'années nécessaires pour suivre un baccalauréat à temps partiel.

Les missions de recherche et de services à la collectivité sont peu propices dans un tel modèle, non plus que la permanence des ressources. Le personnel d'administration des sous-centres n'est pas responsable de ses actions envers les administrés mais devant la constitutive. La participation des administrés est consultative.

2.2 Modèle 2

Bureau de courtage de services universitaires

Un bureau de courtage de services universitaires pourrait prendre la forme d'un comptoir qui recueille et analyse les besoins en formation des adultes et les besoins en recherche.

Ce bureau, inspiré par certaines recommandations de la Commission Jean, L'Education des adultes au Québec ; hypothèses de solution (1981), mise sur pied pour étudier la problématique de l'éducation des adultes au Québec, aurait la responsabilité de planifier, d'organiser et de coordonner les services universitaires. Ce bureau transige prioritairement mais non exclusivement avec les institutions universitaires déjà en régions compte tenu de leur connaissance du milieu.

La dispensation des services est basée sur la nature des besoins, sur la disponibilité des programmes et des ressources. Ce bureau emploie un personnel administratif limité qui voit à la planification et à l'organisation des cours ainsi qu'à la stimulation de projets de recherche.

Ce bureau pourrait être fusionné avec le bureau du répondant de l'éducation des adultes en régions qui voit déjà à la coordination des cours pour cette clientèle au niveau de l'enseignement secondaire et collégial.

Les activités du bureau peuvent s'adapter aux conditions particulières et aux besoins d'une région en autant que les dispensateurs de services, les établissements universitaires, disposent des moyens et décident de les concrétiser.

Ce modèle d'organisation répond surtout à des besoins ponctuels et ne favorisent pas la permanence de ressources professorales en régions. Il va sans dire que la mission " services à la collectivité " peut difficilement être remplie.

2.3 Modèle 3

Deux collèges universitaires

Ce modèle inspiré des " two-year colleges " américains n'a pas

d'antécédent dans la province de Québec. La description de ce que pourrait être un collège universitaire québécois repose donc sur l'élaboration d'hypothèses qui semblent acceptables dans le contexte actuel et sur la connaissance de modèles semblables qui existent ailleurs dans le monde.

Un collège universitaire québécois serait un établissement collégial offrant des services universitaires limités à certains programmes du premier cycle dispensés en entier ou en partie.

Il est pensable d'envisager que quelques programmes de certificats pourraient être offerts alors que seule la première ou les deux premières années de certains baccalauréats seraient dispensées ; les étudiants ayant, dans ce dernier cas, à terminer la dernière année du baccalauréat à la constituante d'où provient le programme.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science pourrait également, par décret dérogatoire, autoriser les collèges à dispenser la première année universitaire des programmes autorisés.

Les enseignements dispensés par ces collèges devraient être reconnus par l'Université du Québec. Les professeurs qui dispensent ces enseignements devraient également être accrédités par la constituante d'où provient le programme.

Ce modèle permettrait de rejoindre la clientèle adulte ainsi qu'une partie de la clientèle régulière que constituent les finissants des cégeps. Il permettrait également certains travaux de recherche encadrés par les constituantes du réseau de l'Université du Québec. Des services à la collectivité pourraient également être disponibles et seraient cependant limités par l'expertise et l'expérience du personnel en place.

Cette formule offre certains avantages dont la permanence de ressources et une meilleure accessibilité des études en régions amenant ainsi une diminution de coûts pour les utilisateurs. Elle permet aussi d'utiliser des infrastructures déjà en place, ce qui constitue un avantage sur le plan financier. Elle comporte aussi une garantie d'autonomie régionale.

Par contre, l'actualisation de ce modèle pose certaines interrogations :

L'unicité du modèle au Québec risquerait-il de marginaliser une région déjà marginale par son éloignement ?

Quelle serait la crédibilité des études faites à ces collèges ?

Comment réagirait le monde universitaire (Conseil des universités, les universités privées, les constituantes de l'Université du Québec) face à l'impact d'une telle formule ?

Quelle serait la réaction des autres collèges ? Ne revendiqueraient-ils pas certains programmes actuellement de niveau universitaire ?

Quel attrait exercerait ces établissements auprès de la clientèle universitaire potentielle ?

Combien de régionaux voudraient commencer leurs études en régions pour les terminer à l'extérieur ?

Ce modèle ne risque-t-il pas d'être trop limitatif considérant les chances de développer une formule plus adéquate dans des circonstances meilleures ?

Considérant la décroissance de la clientèle collégiale, n'y aurait-il pas un manque à affecter les effectifs professorals excédentaires au niveau universitaire et de les substituer à des universitaires de carrière ?

2.4 Modèle 4

Centre de services universitaires

Ce concept est mal défini. Les meilleures sources de renseignement proviennent de l'historique du Centre d'études

universitaires de l'Abitibi-Témiscamingue, devenu par la suite l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Les documents d'appui dégagent les caractéristiques discriminantes du concept. Le vocable est absent de la littérature décrivant les services universitaires québécois et étrangers. On retrace une seule appellation, "les services universitaires du Nord-Ouest québécois". Cependant le terme "centre de services universitaires" ne semble pas avoir été utilisé dans le passé.

Il faut ajouter que le modèle décentralisé proposé s'apparente au modèle décrit par la Commission Jean dans son rapport, L'Education des adultes au Québec : hypothèses de solution (1981), et a servi de référence pour la description.

Un centre de services universitaires, au sens strict de son appellation, est une identité dont les mandats prioritaires sont l'enseignement aux adultes et les activités de recherche. Le cas des services universitaires dans le Nord-Ouest québécois, décrit dans le Plan de développement du C.E.U.A.T. (1982), permet de mieux comprendre les grandes lignes de la vocation d'un tel centre :

- " 1. Un rôle important d'animation socioculturelle par un ensemble de services au public ;
- 2. un domaine plus spécifiquement académique d'enseignement et de recherche, dans des champs privilégiés déterminés par les caractéristiques socio-économiques de la région ;

3. l'éducation permanente, considérée comme secteur essentiel pour les premières années de fonctionnement " (p. 85)

(L'ouvrage d'où cet extrait est tiré intéressera particulièrement le lecteur soucieux de différencier davantage les concepts " centre de services universitaires " et " centre d'études universitaires ".)

Ce centre, qui fait partie du réseau de l'Université du Québec, pour des raisons déjà mentionnées, est autonome. Il décide de toutes ses activités depuis la planification jusqu'à l'évaluation dans le cadre des normes générales de l'Université du Québec. Sa principale contrainte est l'enveloppe budgétaire qui lui est assignée.

Le conseil d'administration décide des activités du centre et est responsable de ses actions devant les administrés qui participent à la structure décisionnelle.

Un centre de services universitaires est responsable de l'identification et de l'analyse des besoins, de la priorisation des services, de la programmation (en collaboration avec l'établissement dispensateur des services), de la détermination de certaines normes de réalisation des activités (par exemple la taille minimale des groupes), ainsi que de l'affectation des activités aux établissements universitaires. Il est également responsable de l'information, de la publicité des activités, des fonctions orientation/conseil et inscriptions (en collaboration avec les établissements universitaires) ainsi que de l'évaluation de l'impact

des activités. Le centre a un rôle primordial d'animation, de consultation et de concertation avec le milieu. Il doit également gérer l'enveloppe budgétaire.

Un centre de services universitaires, à ses débuts à tout le moins, ne vise pas au départ la permanence de professeurs réguliers, ni l'engagement des ressources professorales. Il peut recommander des professeurs, mais c'est l'établissement universitaire dispensateur du programme qui décide. Il doit faire appel à une équipe permanente limitée composée de gestionnaires, de professionnels et de personnel de soutien.

Le rôle du centre dans le domaine de la recherche consiste principalement à identifier les besoins, les commanditaires possibles, les milieux d'observation ou de stages possibles ainsi que les établissements universitaires intéressés susceptibles de répondre aux besoins. Le rôle du centre dans le domaine de la recherche est donc de susciter les projets de recherche et de coordonner les actions dans les limites de son mandat. La recherche dont il est ici question s'oriente principalement sur des problématiques régionales.

L'évolution des services universitaires au sein du réseau de l'Université du Québec permet de croire que le directeur du centre pourrait, si telle était la demande, participer au conseil des études sans toutefois en faire officiellement partie. Il est aussi très

probable que le directeur du centre puisse être observateur à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

Le modèle du centre de services universitaires permet donc une prise en charge par le milieu tout en augmentant les chances de rapidité et d'efficacité du traitement des dossiers régionaux par l'appareillage universitaire. Il favorise aussi l'adaptation des services aux besoins régionaux et sous-régionaux permettant de réaliser l'autonomie financière garantie par cette formule.

2.5 Modèle 5

Centre d'études universitaires

Malgré, une recherche intensive, il n'a pas été possible de trouver la définition exacte d'un centre d'études universitaires. Cependant, des consultations auprès de personnes responsables impliquées depuis longtemps dans le réseau universitaire ont permis de dégager les principales caractéristiques qui définissent le concept. Ces informations ont pu être complétées par la consultation du Plan de développement du C.E.U.A.T. (1982).

Un centre d'études universitaires est considéré comme une école supérieure.

" En vertu de la loi de l'Université du Québec, trois types d'établissements peuvent acquérir un statut juridique : ce sont les universités constituantes, les écoles supérieures et les instituts de recherche. Le statut d'université constituante est réservé aux établissements qui ont pour objet " l'enseignement supérieur et la recherche " (art. 30). Les écoles supérieures et les instituts de recherche se caractérisent par une mission limitée à certaines activités ou à certains secteurs d'activités. Dans le passé, le gouvernement a utilisé les dispositions de la loi permettant la création d'instituts et d'écoles pour constituer des centres d'études universitaires. " (p. 14). Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'octroi de lettres patentes au C.E.U.A.T., 1983.

L'histoire démontre que plusieurs composantes de l'Université du Québec ont d'abord été des centres d'études universitaires comme c'est le cas pour l'Université du Québec à Rimouski (centre d'études universitaires de Rimouski) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (centre d'études universitaires de l'ouest québécois). Ces centres ont eu une vie relativement courte et sont devenus des constituantes.

Comme l'a si bien exprimé le Conseil des universités dans l'avis qu'il donnait au ministre de l'Education sur l'octroi de lettres patentes au C.E.U.A.T. (1983), le statut de centre d'études universitaires

" ne confère pas à l'établissement la visibilité dans le milieu régional et même dans le milieu universitaire dont il prétend avoir besoin pour réaliser au mieux ses objectifs ; ensuite parce que ce statut ne lui garantit pas tous les moyens nécessaires à la défense de ses intérêts et à la poursuite de sa mission.

Aussi, seules les universités constituantes jouissent d'une représentation assurée au sein de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études de l'Université. " (p. 15)

Le statut de centre d'études universitaires est donc une étape qui conduit habituellement à l'établissement d'une université régionale (constituante).

Un centre d'études universitaires, ayant statut d'école supérieure, ne peut développer ses programmes comme le font les constituantes de l'Université du Québec. Il constitue plutôt une structure légère et flexible qui a pour mandat principal l'identification et l'analyse des besoins du milieu en matière d'enseignement et de recherche, l'identification des ressources appropriées, l'élaboration de projets, l'organisation et la coordination des services universitaires.

La gestion de ce centre peut emprunter de multiples formes. Elle peut être assurée par la corporation centrale de l'Université du Québec ou par une permanence engagée par un conseil d'administration. Ce centre pourrait même être dirigé à ses débuts par le président ou un vice-président (comme c'est le cas aux Etats-Unis par exemple à la Pennsylvania-State University où le président et le vice-président assurent la direction d'un centre). Ce centre devrait être administré par un comité central formé d'administrateurs de plusieurs instances provenant des constituantes, de la corporation centrale, de la Télé-université, des collèges régionaux. Ce comité central qui pourrait

être un conseil d'administration, devrait être, de préférence, composé majoritairement de gens du milieu. La composition tiendrait nécessairement compte des compétences et des intérêts des membres à développer les services universitaires dans une région.

La littérature permet d'énoncer qu'un centre d'études universitaires couvre les trois missions de l'université. Il suffit de consulter à titre d'exemple, le Plan de développement du C.E.U.A.T. (1982) qui présente ces orientations en ces termes :

- " 1. consolider la programmation des activités d'enseignement de premier cycle dans la perspective d'une régionalisation de son accessibilité ;
- 2. promouvoir un développement sélectif de nouvelles activités d'enseignement ;
- 3. poursuivre l'innovation en matière de pédagogie universitaire ;
- 4. adapter l'action universitaire en privilégiant des processus de recherche orientés vers les besoins du milieu ;
- 5. favoriser la concertation et la coopération avec les autres organismes du milieu ;
- 6. favoriser la mise à contribution systématique de toutes les ressources disponibles, tant à l'intérieur de l'institution et de la région qu'à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau de l'Université du Québec, " (p. 183)

Par la fonction enseignement, les centres d'études visent à offrir des activités de qualité tant à la clientèle régulière qu'à la clientèle adulte. Elle opère de façon décentralisée et rejoint la plus grande partie possible de la population (exemple : Centre d'études universitaires en Beauce-Appalaches et Centre d'études universitaires en Abitibi-Témiscamingue).

Un centre d'études universitaires dispense prioritairement des programmes de premier cycle. Il peut être responsable de l'organisation de programmes de deuxième cycle qui répondent aux besoins régionaux. Il doit faire appel à l'expertise et aux ressources d'autres universités dans un pareil cas.

Il privilégie les activités de recherche liées aux problématiques régionales. Grâce à la présence d'équipes professorales permanentes et considérant son caractère permanent, il participe au développement régional sur les plans social, économique et culturel.

Le directeur du centre d'études participe normalement au conseil des études de l'Université du Québec ; il est habituellement observateur à l'Assemblée des gouverneurs.

3. CRITERES DE SELECTION D'UN MODELE

Les cinq modèles retenus pour répondre à la problématique des services universitaires du cas étudié ont été décrits. Rappelons à cette étape-ci qu'aucun modèle n'est figé dans le temps. Les caractéristiques attribuées à chacun sont celles qui ont été dégagées des lectures ou qui étaient présentes lors de leurs créations ou de leurs recommandations.

Etant donné les particularités de ces modèles, voyons comment chacun peut répondre aux besoins et aspirations de la population régionale.

La prochaine étape consiste donc à énoncer des critères qui serviront d'éléments d'évaluation de chaque modèle.

3.1 Choix des critères

Lors des rencontres du Regroupement régional pour l'organisation de services universitaires et aussi lors de rencontres effectuées dans le cadre du comité de travail mis sur pied par le ministre Ryan, les participants du milieu sont revenus constamment sur des principes de base devant être considérés pour la sélection d'un modèle. Comme ces principes de base ou critères n'avaient pas fait l'objet d'une discussion sur la compréhension commune des concepts non plus que sur leur importance relative, il a donc fallu franchir ces deux étapes.

Dans un premier temps, il a fallu identifier les personnes les mieux placées pour dégager un consensus sur le choix des critères, leur définition ainsi que sur l'ordre de priorité à leur accorder.

L'implication des principaux officiers du Regroupement (président, vice-présidents, secrétaire) depuis les tout débuts du dossier, en faisait des personnes désignées parmi les plus crédibles pour effectuer cette démarche.

A la lumière des discussions antérieures, survenues lors de rencontres du Regroupement, une première identification des cinq critères de base fut effectuée par l'auteure de ce mémoire. Cette première identification des cinq critères a donc été soumise aux experts identifiés comme les officiers du Regroupement. Cette démarche a permis de constater les divergences de vue portant principalement sur l'interprétation qu'on attribuait à chaque concept.

Afin de remédier à cette lacune, la signification de chaque critère fut révisée en comité à la lumière des définitions accolées à chaque critère. Après consultation d'un expert technique afin de s'assurer de l'exactitude des définitions et de la pertinence des démarches subséquentes, les définitions furent soumises aux experts.

Cette deuxième consultation a permis de préciser les définitions attribuées et de classer à nouveau les priorités. L'expert technique,

agent de recherche, a de nouveau été mis à contribution pour repréciser chaque concept afin de donner à chaque critère un caractère distinct.

La troisième consultation du comité a permis d'en arriver à un consensus tant sur le choix des critères, leur définition que sur l'ordre d'importance de ces critères. Le consensus s'est réalisé autour des critères suivants et des définitions que nous reproduisons.

3.1.1 Critères par ordre de priorité :

1. Autonomie régionale (le plus important)
2. Adaptabilité
3. Diversité des services
4. Permanence
5. Implication provinciale (le moins important)

3.1.2 Définitions

1. Autonomie régionale

Capacité de décider, prise en charge par la région (cette autonomie s'inscrivant à l'intérieur des règles régissant les services universitaires).

2. Adaptabilité

Réponse régionale adaptée aux besoins régionaux et sous-régionaux.

3. Diversité des services

Capacité de réaliser les trois missions de l'université (enseignement de programmes à temps partiel et à temps plein, recherche, services à la collectivité et développement régional).

4. Permanence

La permanence de ressources en régions (présence permanente de cadres et de professionnels dans la région).

5. Implication provinciale

Participation de la région aux prises de décision concernant les dossiers universitaires (faire partie du circuit décisionnel sur le plan provincial).

3.1.3 Validation

Afin de valider les critères retenus par les officiers du Regroupement, nous avons procédé à un sondage auprès d'un échantillon de la population. Considérant que les concepts véhiculés par les critères retenus font appel à une certaine connaissance du monde universitaire et considérant leur niveau d'abstraction, le répondant ne pouvait être sélectionné de façon purement aléatoire à l'intérieur de la population globale. Nous aurions ainsi biaisé les résultats par des données provenant de gens sans intérêt ou n'ayant pas la formation requise. La population identifiée devait être restreinte à ce groupe de personnes intéressé par les services universitaires. A ce titre, le "membership" du Regroupement offrait des avenues intéressantes. En plus de s'intéresser aux services universitaires, un grand nombre de membres du Regroupement est constitué de personnes impliquées dans le développement régional et jouissant d'une bonne crédibilité auprès de la population. Nous avons donc choisi que le "membership" du Regroupement délimiterait la population sujette au sondage.

3.2 Sondage

3.2.1 Méthodologie

Pour effectuer le sondage, nous avons utilisé des échantillons non probabilistes qui ont pour avantage " de ne pas heurter le bon sens,

d'être faciles à comprendre et faciles à appliquer ", Gauthier (1986), p. 182. Les deux méthodes d'échantillons utilisées sont l'échantillon par quota et l'échantillon par choix raisonné. L'échantillon par quota vise la reproduction la plus fidèle possible de la population à consulter, en l'occurrence les membres du Regroupement. Le sexe des membres du Regroupement et leur provenance par municipalité (M.R.C.) ont été les deux facteurs importants retenus aux fins des quotas.

L'échantillon par choix raisonné vise à construire sciemment la maquette de la population consultée. D'un autre côté, nous recherchions les opinions d'un noyau d'individus au courant de la problématique étudiée, considérés comme influents dans leur milieu. Encore une fois, les membres du Regroupement s'imposaient comme choix logique par leur représentativité.

3.2.2 Echantillonnage

L'échantillonnage par quota et par choix raisonné a été structuré de la façon suivante. Le sondage a été réalisé auprès de 67 membres du Regroupement pour l'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord. Ces membres étaient déjà sensibilisés et intéressés par la problématique des services universitaires.

Sur 707 membres inscrits au Regroupement, 42 sont des corporations ou associations de la région. Elles ont donc été éliminées de la liste.

Ce sont donc 67 personnes (10 pour 100 de la population) qui ont reçu une invitation, à titre personnel, pour participer au sondage.

La distribution des 665 personnes éligibles appartenant au Regroupement se répartit comme suit :

- 111 personnes (15 pour 100) proviennent de la M.R.C. de la Haute-Côte-Nord, Tadoussac à Bersimis.
59 hommes, soit 53 pour 100 ;
52 femmes, soit 47 pour 100.
- 364 personnes (51,5 pour 100) sont de la M.R.C. Manicouagan, région Baie-Comeau.
200 hommes, soit 55 pour 100 ;
164 femmes, soit 45 pour 100.
- 167 personnes (23,6 pour 100) sont de la M.R.C. des Sept-Rivières, région Port-Cartier/Sept-Îles.
96 hommes, soit 57 pour 100 ;
71 femmes, soit 43 pour 100.
- 16 personnes (2,3 pour 100) sont de la M.R.C. de la Minganie, région Havre-Saint-Pierre.
7 hommes, soit 44 pour 100 ;
9 femmes, soit 56 pour 100.

- 6 personnes (.8 pour 100) sont de la Basse-Côte-Nord.

Tous des hommes.

- 1 personne de Fermont.

D'où les 665 personnes membres du Regroupement, 55 pour 100 sont des hommes (368) et 45 pour 100 des femmes (297).

Le questionnaire a donc été envoyé à 10 pour 100 des personnes membres du Regroupement tout en respectant les ratios des sous-régions ainsi que la distribution hommes-femmes, ce qui donne :

- 11 envois sur le territoire de la M.R.C. de la Haute-Côte-Nord.

6 hommes

5 femmes

- 36 envois sur le territoire de la M.R.C. de la Manicouagan.

20 hommes

16 femmes

- 17 envois sur le territoire de la M.R.C. des Sept-Îles.

10 hommes

7 femmes

- 2 envois sur le territoire de la M.R.C. de la Minganie.

1 homme

1 femme

- 1 envoi sur le territoire de la Basse-Côte-Nord.

1 homme

3.2.3 Objet du sondage

Un envoi individuel a donc été fait à chacune des 67 personnes faisant partie de l'échantillon. Chaque personne disposait d'une enveloppe de retour pré-adressée et timbrée. L'envoi comprenait une lettre explicative du sondage et de la tâche demandée ainsi que deux annexes (voir en annexe 5). La première annexe présente les cinq critères retenus et priorisés par les officiers du Regroupement ainsi qu'une définition de ceux-ci. La deuxième annexe est la feuille-sondage qui doit être retournée et qui demande :

1 a) d'indiquer si les critères retenus sont, d'après la personne consultée, les cinq critères les plus importants ;

b) d'ajouter les commentaires en cas de désaccord ;

2 a) d'indiquer si la personne est d'accord avec l'ordre d'importance privilégié par les officiers du Regroupement ;

b) si pas d'accord, de reclasser ces critères.

Le contenu de l'envoi est reproduit en annexe.

3.2.4 Résultats du sondage

Taux de réponses

Sur un envoi de 67 questionnaires, 57 feuilles-réponses ont été retournées et ce, à l'intérieur d'une quinzaine de jours, soit un taux de réponses de 85 pour 100.

Accord sur le choix des critères

Les 57 répondants ont indiqué être en accord avec le choix des cinq critères pour un total de 100 pour 100.

Accord sur l'ordre des priorités

Quarante-cinq répondants sur 57 pour un taux de 78,9 pour 100 ont indiqué leur accord avec les officiers du Regroupement sur l'ordre des priorités des cinq critères.

Désaccord sur l'ordre des priorités

Douze répondants, soit 21 pour 100, ont reclassé l'ordre des critères.

Voici en détail le résultat du classement des critères pour l'ensemble des répondants :

Critère 1: Autonomie régionale

50 l'ont classé 1^{er}, soit 87,7 pour 100 (en accord avec le classement initial)

4 l'ont classé 2^e

3 l'ont classé 3^e

0 l'a classé 4^e

0 l'a classé 5^e

Critère 2: Adaptabilité

2 l'ont classé 1^{er}

46 l'ont classé 2^e, soit 80,7 pour 100 (en accord avec le classement initial)

5 l'ont classé 3^e

3 l'ont classé 4^e

1 l'a classé 5^e

Critère 3: Diversité des services

2 l'ont classé 1^{er}

2 l'ont classé 2^e

47 l'ont classé 3^e, soit 82,5 pour 100 (en accord avec le classement initial)

5 l'ont classé 4^e

1 l'a classé 5^e

Critère 4: Permanence des ressources

3 l'ont classé 1^{er}

4 l'ont classé 2^e

1 l'a classé 3^e

49 l'ont classé 4^e, soit 86 pour 100 (en accord avec le classement initial)

0 l'a classé 5^e

Critère 5: Implication provinciale

0 l'a classé 1^{er}

1 l'a classé 2^e

1 l'a classé 3^e

0 l'a classé 4^e

55 l'ont classé 5^e, soit 96,5 pour 100 (en accord avec le classement initial)

3.2.5 Commentaires sur les résultats

Le taux élevé de réponses, 85 pour 100, reflète l'intérêt des personnes consultées pour le sujet étudié, ce qui est également reflété dans le nombre des commentaires reçus : les uns apportant des précisions, les autres des suggestions, d'autres des félicitations pour l'implication dans le dossier.

Le taux de 100 pour 100 des répondants en accord avec les critères retenus indique que les officiers du Regroupement ont su traduire les préoccupations d'une partie importante de leurs membres. Le peu de précision et commentaires reçus à cette question est également indicatif d'un accord sur le choix des critères. Donc, les cinq critères ont été retenus sans aucune équivoque.

Le reclassement fait par douze répondants sur cinquante-sept ainsi que les commentaires reçus sur le classement du critère de la permanence des ressources ont permis de réaliser que ce critère se classait au deuxième rang, après pondération, pour ce groupe de répondants.

Malgré que ce fait mérite d'être pris en considération, l'ordre a été conservé à partir du fort taux d'accord exprimé. Notons tout de même que leur argumentation s'appuie sur le fait que la permanence des ressources permet de travailler et d'actualiser les autres critères. L'argumentation de base des officiers du Regroupement est que c'est

l'autonomie régionale qui est à la base de la réalisation des autres critères.

4. ANALYSE DES MODELES

4.1 Méthodologie

La première étape devant conduire au choix d'un modèle a été de faire la sélection et la description de cinq modèles d'organisation de services universitaires (section 2 de ce chapitre).

La deuxième étape a consisté à dégager les cinq critères qui serviront à mesurer la capacité de chaque modèle à remplir les attentes de la population (section 3 de ce chapitre).

Afin de mesurer la capacité de chaque modèle de convenir à chaque critère, une échelle à trois intervalles a été privilégiée. La grille d'analyse fait appel à une mesure ordinaire et non à une mesure absolue ou numérique. Voici comment les pondérations ont été accordées.

Un poids de 3 est accordé au modèle le plus apte à répondre au critère.

Un poids de 2 est accordé au modèle plus ou moins apte à répondre au critère ou laissant certains doutes sur sa capacité.

Un poids de 1 est accordé au modèle le moins apte à répondre au critère.

Considérant que cette recherche est exploratoire, considérant que l'exercice de sélection n'est présenté qu'à titre indicatif, considérant que la région Côte-Nord n'est qu'un cas qui a servi de prétexte pour recueillir les données nécessaires à notre étude, la pondération a été attribuée suite à une réflexion du comité composé de trois personnes. Les valeurs, le jugement de chaque personne exprimés par consensus ont été retenus comme pondération. Les arguments apportés en appui à la pondération sont résumés subséquemment. Ainsi, le lecteur peut peser leur pertinence et apporter ses propres pondérations.

La grille d'analyse prend en compte l'ordre des priorités en leur attribuant un facteur correspondant à l'inverse de l'ordre des priorités accordé par le comité d'experts. Ainsi le facteur :

5 est attribué au critère numéro 1 - Autonomie régionale

4 est attribué au critère numéro 2 - Adaptabilité

3 est attribué au critère numéro 3 - Diversité des services

2 est attribué au critère numéro 4 - Permanence des ressources

1 est attribué au critère numéro 5 - Implication provinciale

4.2 Analyse

Etant donné les paramètres retenus, la grille suivante permet l'analyse des modèles par les critères de choix pondérés.

Tableau 39 Grille d'analyse des modèles d'organisation de services universitaires

Modèles	Critères	Autonomie régionale	Adaptabilité	Diversité des services	Pémanence des ressources	Implication provinciale	Score total du modèle
	Pondération	Score	Pondération	Score	Pondération	Score	Pondération
1) Centres de cours	1	5*	1	4	1	3	1
2) Bureau de courtage	2	10	2	8	1	3	1
3) Collèges universitaires	2	10	2	8	2	6	2
4) Centre de services universitaires	2	10	3	12	2	6	2
5) Centre d'études universitaires	3	15	3	12	3	9	3
Facteur d'importance des critères		5		4		2	
				4			1

*Le score représente le produit de la pondération multipliée par le facteur d'importance.

Une valeur 1, 2 ou 3 est attribuée selon que le modèle est plus ou moins apte à remplir chaque critère en rapport avec les autres modèles présentés ici. A remarquer que plus d'un modèle peut recevoir la même valeur. Une brève justification suivra la cote attribuée à chaque modèle pour chaque critère.

L'implication provinciale

Participation de la région aux prises de décision concernant les dossiers universitaires (faire partie du circuit décisionnel sur le plan provincial).

Le centre d'études universitaires étant considéré comme une école supérieure a d'excellentes chances de mieux remplir ce critère à cause de sa participation presque assurée au Conseil des études de l'Université du Québec et de sa présence très probable à l'Assemblée des gouverneurs. La valeur maximale lui est donc donnée.

Le collège universitaire, à cause de son statut incertain, et le centre de services universitaires présentent moins de garantie à remplir ce critère puisque leurs missions seraient plus restreintes. La considération et le degré de crédibilité accordés à ces deux structures seraient probablement moins grandes d'où une voix au chapitre moins importante.

Les centres de cours, n'étant pas autonomes, et le bureau de courrage, qui dépendent tous deux des services que les constituantes veulent bien offrir, n'offrent pas de possibilité pour remplir ce critère. Une valeur de " un " leur a donc été attribuée puisque ce sont d'autres instances qui les représentent dans le circuit décisionnel.

Permanence des ressources en régions

Présence permanente de cadres et de professionnels dans la région.

Le centre d'études universitaires a reçu la valeur maximale puisque c'est une école supérieure pouvant avoir un personnel régulier et permanent de cadres, professionnels, professeurs et de soutien. Ce modèle, visant à remplir les trois missions de l'université, peut donc commander un personnel permanent, stable et assez important en nombre.

La cote maximale a également été accordée au collège universitaire vu son caractère permanent. Bien que les missions qui lui seraient dévolues ainsi que la nature de ses ressources risquent d'être restreintes, il paraissait justifié de lui donner la cote " trois " plutôt que " deux " qui est attribuée au centre de services universitaires qui, lui, ne vise pas, tout au moins dans ses premières années de fonctionnement, l'embauche de ressources professorales permanentes. Il faut aussi retenir que la formule de collège universitaire presuppose un personnel cadre et professionnel plus important que le centre de

services universitaires, du moins à ses débuts. Il est peu probable que professeurs et chercheurs soient attirés par cette dernière organisation qui n'est qu'une réponse partielle aux besoins.

La valeur minimale a été accordée au centre de cours et au bureau de courtage qui sont ni plus ni moins que des comptoirs de commandes. L'expérience et l'histoire ont démontré que ces structures n'ont guère favorisé la permanence des ressources.

Diversité des services

Capacité de réaliser les trois missions de l'université (enseignement à temps partiel et à temps complet, recherche, services à la collectivité et développement régional).

Les centres d'études universitaires, étant devenus des constitutantes dans le passé, visent la réalisation des trois missions intégrales de l'université. La probabilité qu'un tel centre offre une diversité de services est donc très élevée. C'est la raison pour laquelle la valeur maximale lui a été accordée.

Le collège universitaire, tout comme le centre de services universitaires, ne pourrait remplir complètement les trois missions, du moins pas au même titre que le centre d'études universitaires. Ce jugement est basé sur le fait qu'un collège universitaire offrirait une formule

incomplète en ce qui touche l'enseignement initial ainsi que la réalisation de la recherche en régions.

Quant au centre de services universitaires, il ne saurait répondre à ce critère d'une façon satisfaisante puisque la mission enseignement ne sera remplie que partiellement non plus que la recherche. Il n'est pas évident que le collège universitaire puisse remplir, lui non plus la mission services à la collectivité et développement régional. De plus, considérant que ce modèle nécessiterait des aménagements, considérant que des modifications légales devraient être apportées changeant ainsi le statut des collèges actuels, considérant toutes les implications nécessitées par ce nouveau modèle au Québec, il est peu probable, qu'une fois créé, ce modèle puisse offrir les opportunités d'évolution qu'offrent d'autres modèles éprouvés tel le centre d'études universitaires.

Le centre de services universitaires, quoique plus restrictif dans ses services, n'offre aucune barrière au développement des services. Comme il a été mentionné auparavant, la pratique (offres de services plus nombreux que prévue initialement par la formule) précède la légalité.

Les expériences passées démontrent que les structures du centre de cours et du bureau de courtage n'ont pu faire guère plus que de répondre aux besoins d'enseignement aux adultes à temps partiel. Bien qu'une

amélioration soit possible, il est peu probable que les services offerts puissent être diversifiés au point de répondre aux trois missions de l'université, les structures elles-mêmes ne le permettant pas. La cote minimale de " un " leur a donc été accordée.

Adaptabilité

Réponse régionale adaptée aux besoins régionaux et sous-régionaux.

C'est en tenant compte de la problématique des services universitaires sur la Côte-Nord que ce critère a été retenu. C'est donc en tenant compte des besoins mentionnés dans le premier chapitre de ce travail que les modèles sont évalués. La nécessité d'une formule souple, flexible, capable de répondre aux problématiques régionales et sous-régionales tenant compte des contraintes, figuraient parmi les besoins exprimés. Il faut aussi ajouter que ce critère est lié de très près au critère de l'autonomie régionale.

Comme la littérature nous a permis de le constater, les centres d'études universitaires ont permis de répondre ailleurs aux besoins régionaux et sous-régionaux dans la mesure où leur enveloppe budgétaire le leur permettait. La cote maximale a facilement été attribuée à ce modèle.

Le bureau de courtage et le collège universitaire ont reçu la valeur " deux " puisqu'ils permettent dans une certaine mesure de

répondre aux besoins régionaux et sous-régionaux. La principale contrainte qui empêche ces modèles de mieux répondre aux besoins est inhérente à leurs formules et leurs caractéristiques. En effet, ces organisations ne sont pas complètement autonomes quant à la dispensation des services puisqu'elles doivent obtenir des autorisations, négocier pour avoir les ressources et les programmes et compter sur d'autres établissements pour permettre à leurs étudiants de compléter leurs études comme c'est le cas pour le collège universitaire.

Le centre de cours est sans aucun doute le modèle le moins apte à remplir le critère d'adaptabilité puisque le personnel permanent ne répond pas de ses actions aux administrés mais à la constituante où se prennent les décisions. Même si les besoins existent, le centre de cours est toujours à la remorque des décisions du pouvoir central. La cote " un " lui a donc été assignée sans aucune hésitation.

Le centre de services universitaires, bien que dépendant lui aussi des fournisseurs pour ses ressources humaines, risque de combler à moyen terme les besoins régionaux et sous-régionaux. Etant donné la flexibilité de ce modèle et l'évolution rapide qu'il pourrait encourir, il a donc reçu la cote " trois ".

Autonomie régionale

Capacité de décider, prise en charge par la région (cette autonomie s'inscrivant à l'intérieur des règles régissant les services universitaires).

Le centre d'études universitaires est, parmi les modèles retenus, celui qui permet la plus grande autonomie régionale de par son statut. La cote " trois " lui est donc attribuée.

Le bureau de courtage, le collège universitaire et le centre de services universitaires sont aussi des organisations autonomes. Cependant, la cote " deux " leur convient mieux. La limite de leur autonomie réside dans les règles qui régissent le réseau de l'Université du Québec ainsi que le réseau universitaire dans son ensemble. Ces trois modèles sont autonomes quoique les barrières de leur autonomie sont plus rapprochées qu'un centre d'études universitaires, leur champs d'actions et leur enveloppe budgétaire étant plus limités.

Quant au centre de cours, sa cote est la même que celle accordée au critère adaptabilité pour des raisons de marge de manœuvre. Un centre de cours est un moyen de déconcentrer les services et non un moyen de décentraliser ces mêmes services.

4.3 Résultats de l'analyse

Avant d'examiner les résultats, il convient de rappeler quelques points. Tout d'abord, les modèles ont été mesurés selon leur capacité à remplir chaque critère. Le nombre maximal de points disponibles est de 45. La valeur accordée à chaque modèle par rapport à chaque critère est une valeur ordinaire qui ne considère que les cinq modèles retenus pour fin d'évaluation.

Centre d'études universitaires : 45 points, soit 100 pour 100 des points.

Centre de services universitaires: 34 points, soit 76 pour 100 des points.

Collèges universitaires: 32 points, soit 71 pour 100 des points.

Bureau de courtage: 24 points, soit 53 pour 100 des points.

Centres de cours: 15 points, soit 33 pour 100 des points.

Les collèges universitaires et le centre de services universitaires sont deux modèles qui, selon les critères retenus, pourraient répondre aux attentes de la région, dans une moindre mesure, que le centre d'études universitaires.

Bien que le collège universitaire laisse entrevoir un démarrage plus rapide et mieux structuré que le centre de services universitaires, son handicap majeur, qui réside dans le fait d'entretenir moins d'espoir pour une évolution éventuelle, a empêché une meilleure cotation.

4.4 Commentaires sur les résultats

La première place occupée par le centre d'études universitaires est sans doute reliée au fait que ce modèle, tout en garantissant un maximum de services, offre également le maximum de visibilité à la communauté régionale.

Le faible pointage obtenu par les centres de cours ainsi que le bureau de courtage est le reflet des faiblesses engendrées par ces modèles.

A remarquer que le centre de cours obtient la valeur minimale à chaque critère alors que le bureau de courtage favorise un peu plus l'autonomie régionale et l'adaptabilité aux besoins régionaux et sous-régionaux.

4.5 Recommandation d'un modèle

L'analyse des modèles permet sans aucune hésitation de privilégier un centre d'études universitaires comme modèle pouvant répondre aux

attentes et aux besoins de la population. C'est le seul modèle qui offre une gamme de services complets et continus. Il serait d'ailleurs normal que la seule grande région du Québec à ne pas avoir d'établissement universitaire sur son territoire puisse compter sur une structure minimale digne du niveau universitaire. L'avis que le Conseil des universités donnait au ministre de l'Education sur l'octroi des lettres patentes au C.E.U.A.T. (1983) est d'ailleurs éloquent :

" C'est l'avis du Conseil que le seul établissement universitaire d'une vaste région comme l'Abitibi-Témiscamingue se doit d'être présent au sein des principaux organes du réseau de l'Université du Québec, à tout le moins sur une base équivalente à celle des autres constituantes régionales de l'Université du Québec, avec lesquelles il aura à établir des accords de collaboration et de coopération. " (p. 15)

Cette conclusion ne détruit en rien la logique du Comité ministère-université-milieu qui privilégie un centre de services universitaires. Le choix fait par le Comité Ryan a été fait tenant compte des facteurs identifiés par la problématique, plus particulièrement des facteurs politiques, historiques et culturels du milieu universitaire.

Ce choix peut être considéré comme une étape conduisant à la création d'un centre d'études universitaires, les circonstances aidant. Cette évolution repose en grande partie sur le dynamisme de la région, une augmentation de la population, la qualité des services offerts ainsi qu'un plan de développement réaliste et bien défini.

Répétons en terminant que le choix arrêté correspond à un ensemble de valeurs partiellement subjectives que le lecteur peut évaluer. Notre intention consistait à démontrer le caractère opérationnel du processus de choix et non à parvenir à un résultat absolu, validé par une évidence statistique. D'ailleurs, cet exercice doit être considéré comme un sous-produit de notre travail dont l'objectif principal est de générer le modèle conceptuel qui est proposé dans le chapitre subséquent.

CHAPITRE IV

CADRE THEORIQUE

CHAPITRE IV

CADRE THEORIQUE

1. INTRODUCTION

Avant d'élaborer le cadre théorique de cette recherche-action, il convient d'en rappeler les objectifs et de revenir sur la démarche utilisée. Ce bref recul permettra de jeter un regard critique sur la démarche et permettra aussi d'orienter les recherches subséquentes sur le thème de l'implantation de services universitaires en régions éloignées.

Ce mémoire porte sur le système d'actions humaines ; on peut le classer dans la catégorie des recherches-actions. Elle est adaptatrice en ce qu'elle a visé, dès la définition du sujet, à appliquer un modèle à une problématique particulière, soit celle des services universitaires sur la Côte-Nord. Elle est de type empirique, parce que basée sur des données et à ce titre inductive. Elle est aussi exploratoire puisqu'elle s'inspire d'une étude de cas. Selon la typologie de Gauthier (1987), on peut la classer parmi les recherches récupératives

parce qu'elle a été initiée par les acteurs et qu'elle porte sur un système d'action, le système d'éducation.

Toutes les données ont été recueillies dans un objectif principal : identifier les variables et les relations qui les lient en vue de formaliser le modèle conceptuel d'organisation de services universitaires en régions éloignées. A partir de ce modèle, il deviendra possible de proposer des hypothèses de travail susceptibles de faire progresser la connaissance de la problématique choisie.

2. RAPPEL DU CONTEXTE

Bien que des modèles d'organisation de services universitaires en régions éloignées existent dans la pratique, nous n'avons pu identifier aucun modèle théorique susceptible d'encadrer l'implantation de tels services dans un cas spécifique. Les services sont apparus historiquement et progressivement pour devenir réalité. Quelles variables ont inspiré les choix, quels facteurs ont orienté les acteurs ?

Ni la littérature, ni l'information disponible dans le milieu universitaire n'ont permis d'apporter une réponse satisfaisante qui aurait fourni une démarche systématique à emprunter. Il semble au contraire qu'à toutes les fois qu'on développe de tels services dans une

région éloignée, on doive en quelques sortes compter sur l'énergie, l'imagination et l'inspiration des promoteurs qui, d'une façon intuitive, reprennent le processus au complet, risquant de rencontrer les mêmes difficultés et d'amettre certaines pistes.

Cette recherche-action de type exploratoire vise donc à fournir des balises et à générer un cadre théorique inexistant qui pourrait éventuellement guider les choix au moment de telles implantations.

Comme il a déjà été mentionné, le cas s'est imposé naturellement. Mon intérêt pour le développement des services universitaires sur la Côte-Nord et ma participation aux comités d'action, qui, par les fonctions occupées, me donnaient accès à une information aussi riche que pertinente, rendait ce choix logique. Etant depuis nombre d'années dans le domaine de la formation, la problématique m'était déjà connue ; les fonctions occupées m'avaient sensibilisée à la problématique et à ces aléas répétitifs. Il n'est donc pas étonnant que je m'impliquai dès la création du Regroupement pour le développement de services universitaires sur la Côte-Nord. Ce groupe populaire avait et continu d'avoir comme objectif de faire avancer la cause des services universitaires. La réflexion déjà amorcée devint plus présente, plus active et suscita le projet de rédiger un mémoire sur la question.

Afin d'apporter un meilleur éclairage sur les conditions dans lesquelles ce mémoire a été écrit, il est important d'apporter deux

éléments d'information. Le premier est mon rôle de vice-présidente au sein du Regroupement qui compte 750 membres. Le second est ma participation au Comité ministère-université-milieu, comité formé à la demande du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, monsieur Claude Ryan, afin de faire rapport sur la problématique des services universitaires sur la Côte-Nord et de proposer des voies de solution (voir lettres en annexe). Ces deux événements sont concomitants à la rédaction du mémoire.

Cette situation présentait des avantages et aussi des désavantages. Un des avantages était l'intérêt que représentait la production de données utilisées par deux canaux : le Regroupement et le comité. Un autre avantage était, comme il a déjà été mentionné, l'accès à des informations par le biais des données ou des personnes-ressources disponibles au Regroupement et au comité.

Au fil du temps, les désavantages comme chercheure sont apparus. L'implication à ces deux niveaux exigeait un effort d'objectivisation supplémentaire nécessaire à un travail de recherche. Les constatations, les descriptions utiles au présent travail devaient être dissociées des évaluations propres à un dossier à défendre. La difficulté principale était de séparer le rôle social et le rôle de chercheure. Cette dichotomie, inhérente aux systèmes d'activités humaines, se résorbe dans l'intersubjectivité des acteurs présents incluant la dialectique inévitable des forces en présence et la neutralité qu'assure

l'encadrement de la recherche universitaire. Sans présumer ni prétendre à l'objectivité, le chercheur social ne peut que réduire le subjectivisme en annonçant ses motifs et ainsi, s'en remettre à l'arbitrage du lecteur.

L'autre handicap était le rôle que devait jouer le mandataire, soit le Regroupement pour le développement des services universitaires sur la Côte-Nord. Dans le contexte du Comité ministère-université-milieu et de la venue prochaine de la Conférence socio-économique, le Regroupement avait tendance à considérer cette participation comme partie intégrale non différenciée de l'action en cours.

En apparence, il manquait donc une distance nécessaire entre le mandataire et la chercheure. Encore une fois cette situation, est indissociable des contraintes de la chercheure-action. La connaissance surgit de l'implication et la distanciation ne saurait être que virtuelle. Le poids ministériel dont jouissait le comité a contribué à amplifier la discréption autour de la réalité des rôles intervenante-chercheure. L'impact politique retenait toute l'attention et la partie académique de mon intervention passait souvent inaperçue. Cependant, les données colligées furent transmises directement à des membres du comité. Elles ont alimenté leurs discussions, suscité la réflexion pour être souvent intégrées au rapport du comité, intégration qui garantit leur pertinence et représente un degré de validation intéressant.

En conclusion, il faut admettre que les avantages du contexte ont été appréciables. Comme déjà mentionné précédemment, le plus important a sans doute été l'accès à des personnes connaissant bien le sujet traité et ayant un vécu remarquable dans le monde universitaire. La proximité et la disponibilité de ces personnes ont facilité la recherche des données pertinentes au sujet.

3. CADRE THEORIQUE

La présente section constitue la revue synthèse des éléments identifiés au moyen du cas étudié. Dans un premier temps, nous reproduisons la liste des variables qui ont été considérées pour l'implantation de services universitaires sur la Côte-Nord. Ces variables représentent les contraintes et les possibilités qui ont influencé le choix d'un modèle particulier. Nous présumons qu'une démarche d'implantation systématique doit procéder à l'évaluation de ces variables. En conséquence, nous regrouperons, dans un deuxième temps, ces variables autour de certains facteurs généraux tout en suggérant les formes de liens qui confèrent au modèle ainsi obtenu, son caractère systématique. Certaines hypothèses de recherche sont ensuite extraites du cadre conceptuel à titre de suggestions. Nonobstant l'intérêt de ces quelques hypothèses, la seule variété des concepts englobés dans le modèle, devrait, selon toute évidence, constituer un vaste champ de recherche.

3.1 Liste des variables

Afin de mieux connaître la panoplie des variables déterminant le choix d'un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées, il faut se référer aux variables utilisées lors de l'étude de cas. La liste qui suit est donc tirée des chapitres antérieurs. L'exhaustivité de cette première étape nous permettra ensuite de faire un regroupement de facteurs qui se prête mieux au cadre théorique que nous voulons présenter.

- Variables géographiques

- territoire : . superficie
 - . limites
- sous-régions
- voies d'accès - coûts des transports
- contraintes

- Variables démographiques

- poids démographique relatif de la région par rapport à l'ensemble
- évolution : . région
 - . facteurs de croissance/décroissance
- répartition géographique de la population
- structure d'âge :
 - . comparaison avec l'ensemble
 - . comparaison avec d'autres régions périphériques

- présence des éthnies : . identification
 - . distribution sur le territoire
- Variables socio-économiques
 - caractéristiques générales
 - secteur primaire : . importance
 - . richesses naturelles
 - . localisation
 - secteur secondaire : . importance
 - . identification des industries
 - . localisation
 - secteur tertiaire : . importance
 - . particularités
 - . localisation
 - activités économiques des sous-régions
 - marché du travail :
 - . situation générale
 - . population active
 - . chômage : taux
 - sous-régions
 - . caractéristiques des emplois : régulier: temps complet
 - temps partiel
 - occasional
 - saisonnier

- scolarisation de la population :
 - . niveaux de scolarité : comparaison avec la province et d'autres régions/par groupes d'âges/par niveau
- Variables politiques
 - groupes de pression :
 - . Université provinciale
 - . universités dispensatrices de services en régions
 - . population
 - . cégeps
 - . regroupement d'intervenants
 - conjoncture : . conférence socio-économique
 - . comité d'études
 - poids politique de la région
- Variables historiques
 - implication de la population régionale
 - desserte du territoire par les différentes universités
 - population étudiante/université
 - permanence en régions
- Variables juridiques
 - Loi sur le ministère de l'Education
 - Loi sur le Conseil supérieur de l'Education
 - Loi sur le Conseil des universités

- Loi sur les investissements universitaires
 - Loi sur l'Université du Québec
 - Loi sur les bourses pour le personnel enseignant
-
- Variables comparatives
 - enseignement/programmes
 - recherche
 - services à la collectivité - impact régional
 - services de soutien ou support (autres que dans le cadre de l'enseignement et la recherche)
-
- Variables financières
 - règles budgétaires de financement
 - secteurs disciplinaires
 - contraintes des universités en régions
-
- Variables matérielles
 - locaux disponibles (salles de cours et locaux spécialisés)
 - . commissions scolaires
 - . commission de formation professionnelle
 - . autres
 - . taux d'utilisation
 - bibliothèques par sous-région
 - . locaux
 - . nombre de volumes

- . nombre de revues
 - . politique d'emprunt
 - . budget
 - . accès à des réseaux interbibliothèques
 - . taux d'utilisation
- service audiovisuel/informatique
- . cégeps et commissions scolaires
 - . appareillage
 - . nombre
 - . budget
 - . accès
 - . taux d'utilisation
- Variables humaines
- inventaire des ressources : . cégeps
- . commissions scolaires
- Variables scolaires
- enseignement primaire/secondaire
- . population scolaire : régionale
 - sous-régionale
 - évolution
 - . finissants du secondaire : nombre
- destination: cégeps de la région
- cégeps de l'extérieur

- . taux de passage secondaire/collégial : taux provincial
taux par région

- Variables : Enseignement collégial

- nombre d'étudiants : . total
 - . par collège
 - . par secteur professionnel, général
 - . par année
 - . par concentration
 - . évolution
 - . projection
- provenance des étudiants : . par sous-région
 - . indice d'attraction
- nombre de finissants : . professionnel (3^e année)
 - . général (2^e année)
- diplômes/attestations/certificats :
 - . nombre : par collège
 - par secteur
- axes de développement de chaque cégep
- Variables : Accessibilité à l'université
 - enseignement régulier
 - . passage du collégial à l'université :
 - données provinciales : secteur général, secteur professionnel
 - données régionales : la région, les autres régions

- Variables : La clientèle actuelle des adultes
 - organisation générale . localisation
 - . déconcentration des activités
 - processus général
 - normes de dispensation cours/programme
 - nombre d'étudiants/inscriptions/cours/cours offerts/programmes offerts/secteur
 - . par commissions scolaires
 - . par cégeps
 - . par Télé-université
 - . par les constituantes en régions
 - . par les autres universités
 - évolution
- Variables : La clientèle actuelle de la formation initiale
 - nombre d'étudiants/université/programme
- Variables : Rétention des diplômés en régions
 - études
- Variables : Activités de recherche
 - bilan : . universités
 - . cégeps
 - . industries
 - . ministères québécois
 - . ministères fédéraux

- comparaison avec d'autres régions périphériques
 - pôles
 - contraintes
-
- Variables : Services à la collectivité et développement régional
 - bilan
-
- Variables : Besoins et attentes de la région
 - par rapport à la formation initiale
 - par rapport à l'enseignement aux adultes
 - par rapport à la recherche
 - par rapport aux services à la collectivité et au développement régional : . rôle d'animation
 - . rôle de conseil
 - . rôle de critique
-
- Variables : Masse critique des candidats potentiels
 - finissants des cégeps : . secteur général
 - . secteur professionnel
 - adultes : . temps complet
 - . temps partiel
 - estimé général
-
- Variables : Missions de l'université
 - enseignement supérieur : . formation initiale
 - . formation aux adultes

- recherche : . fondamentale
 - . appliquée
- services à la collectivité/développement régional
- Variables : Modèles organisationnels
 - Modèles d'enseignement hors campus
 - . universités axées principalement sur l'enseignement à distance
 - .. gestion centralisée :
 - United Kingdom Open University (Grande-Bretagne)
 - Everyman's University (Israël)
 - Athabaska University (Alberta, Canada)
 - Universidad Nacional Abierta (Vénézuela)
 - Universidad Estatal a Distancia (Costa Rica)
 - Université de Mid-Amérique
 - Université de l'Afrique du Sud
 - Université de Deakin (Australie)
 - Furnstudium (Allemagne de l'Ouest)
 - .. gestion décentralisée :
 - Universidad Nacional de Education a distancia (Espagne)
 - Université centrale d'enseignement télévisuel (Chine)
 - Allama Iqbal Open University (Pakistan)
 - .. intégrées dans une fédération d'universités traditionnelles
 - Télé-université (Québec, Canada)
 - .. accréditations de collèges pour dispenser l'enseignement
 - Université de Londres (Grande-Bretagne)

- . universités mixtes

- .. universités traditionnelles avec département distinct pour l'enseignement à distance

- Université de Queensland (Australie)

- .. universités traditionnelles dont l'enseignement à distance est intégré aux départements

- .. universités offrant des programmes sur campus ou par étude indépendante

- Goddard College (USA)

- Brooklyn College (USA)

- Syracuse University (USA)

- Oklahoma University (USA)

- . autres modèles

- .. institutions dépendant d'un ministère de l'Education

- Centre National d'Enseignement par correspondance (France)

- .. organisations sous la responsabilité d'organismes de radiodiffusion

- Ensenaza radiofonica (Espagne et Amérique Latine)

- .. modèles décentralisés opérant en réseaux avec partage des fonctions

- Norsk Fjernundervisning (Norvège)

- .. modèles décentralisés opérant en réseaux où certaines institutions réalisent des fonctions spécifiques

- Deutsches Institut fur Fernstudien (République fédérale d'Allemagne)

.. institution dédiée à l'étude hors campus sans aucun programme standard

Empire Stage College du State University of New-York (USA)

Université sans mur (USA)

.. T.V. colleges (utilisation de la télédiffusion)

Miami Dade Junior College (USA)

Nebraska University (USA)

- Modèles offrant des alternatives à l'université traditionnelle

- . two-year colleges

Miami-Dade Junior College (USA)

Golden West College (USA)

- . firmes et écoles privées

- Formules s'intégrant tant aux modèles traditionnels qu'alternatifs

- . reconnaissance de crédits par le biais d'exams, d'équivalence ou reconnaissance de cours
- . ententes interuniversités
- . transfert interuniversitaire
- . coopération interuniversitaire
- . consortium où services et ressources sont partagés

Northwest Territory College

Athabasca University

- Modèles québécois de services universitaires hors campus

- . Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
- . Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- . Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

- . Université du Québec à Hull (UQAH)
- . Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- . Télé-université
- . Centre d'études universitaires en Beauce-Apalaches

L'énumération des variables déterminant le choix d'un modèle d'organisation de services universitaires dans une région éloignée a permis de mieux saisir la complexité de la démarche. Afin de simplifier la tâche et de synthétiser ces éléments complexes, nous avons alors regroupé les variables sous quatre grands thèmes : les facteurs régionaux, les facteurs extra-régionaux, les facteurs inhérents aux modèles retenus et les critères de sélection.

3.2 Les facteurs

Les facteurs régionaux sont ceux qui font de la région ce qu'elle est et qui ont une influence sur la pertinence du modèle d'organisation de services. Ils ont comme limite la région. Ces facteurs vont déterminer les besoins et attentes de la population régionale, c'est le " ce que l'on veut ". Ils déterminent aussi la masse critique des consommateurs de services, argument de taille dans la présentation d'un tel dossier. Ces facteurs s'influencent entre eux.

Les facteurs extra-régionaux sont les facteurs qui ont leur racine à l'extérieur de la région. Ce sont les facteurs qui contraignent les facteurs régionaux et qui dépendent souvent de la conjoncture.

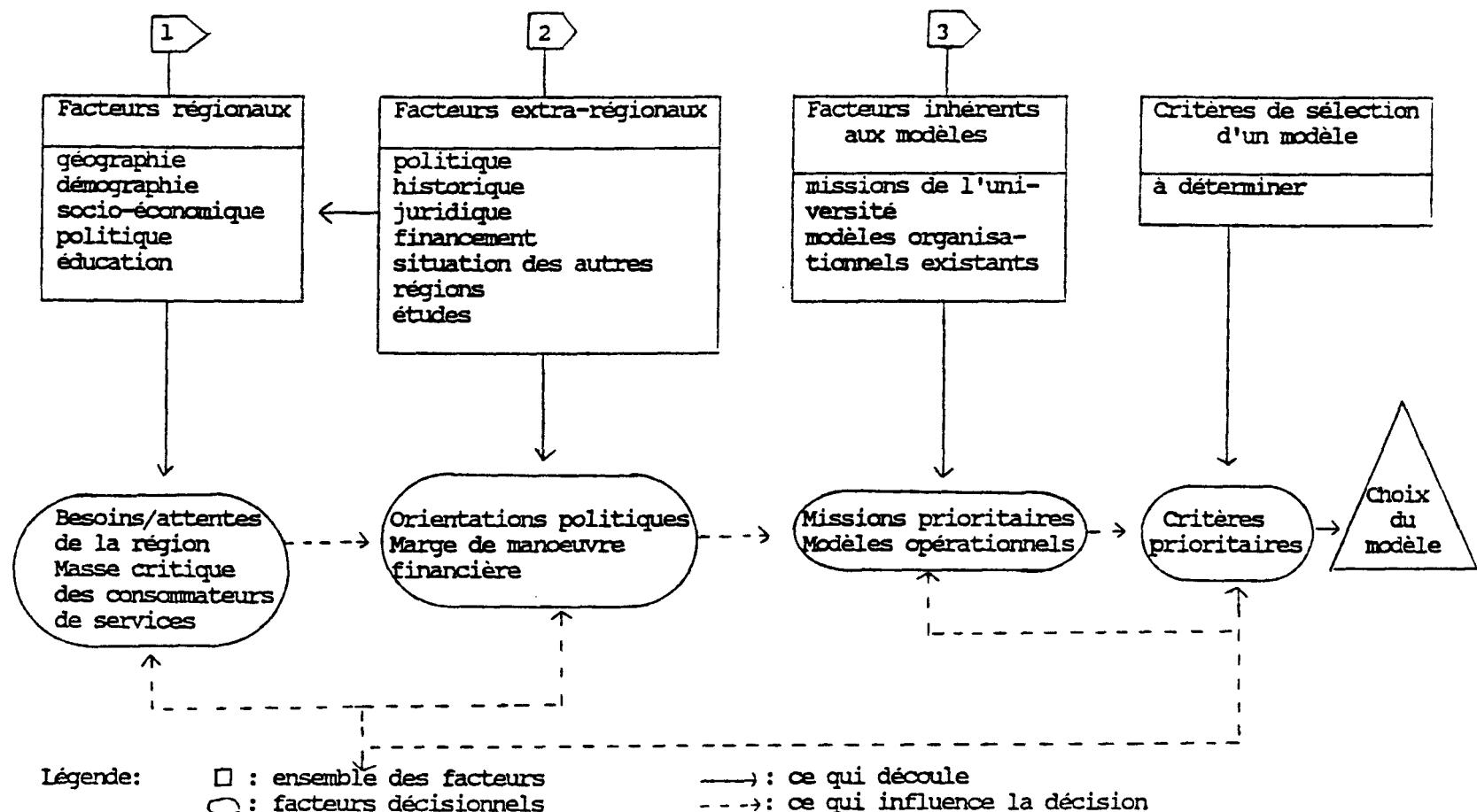
Les facteurs régionaux ont peu ou pas d'influence sur eux. Ils jouent un rôle fort important dans la prise de décision. Ils donnent entre autres les orientations politiques, qui indiquent aux décideurs, la marche à suivre ainsi que la marge de manœuvre financière, élément extrêmement important qui justifie les choix effectués. Ces facteurs déterminent le " ce que l'on peut ".

Les facteurs inhérents aux modèles d'organisation sont les formules d'organisation possibles ainsi que les missions et fonctions propres à chaque modèle retenu.

Ils déterminent les attributs des modèles ainsi que ce qu'ils représentent en termes de fonctions universitaires. Ils donnent un aperçu de ce que pourraient être les services selon chaque modèle. Ces facteurs sont le " ce que l'on offre " comme possibilités.

Les critères de sélection d'un modèle déterminent la capacité de chaque modèle à remplir les besoins et attentes. Ils guident le processus final de choix. Ces critères se situent à l'étape finale avant le choix du modèle. Ces facteurs déterminent le " ce que l'on devrait avoir ". L'ensemble des variables sont regroupées par facteur à la figure 2.

Figure 2 Cadre conceptuel



3.2.1 Les facteurs régionaux

Les facteurs régionaux (figure 3) constituent une partie importante des éléments de la problématique. Ils représentent la photo d'une région sur les plans géographique, démographique, socio-économique et politique.

Les facteurs régionaux regroupent toutes les variables dont doivent tenir compte les preneurs de décision dans le choix d'un modèle. Les facteurs géographiques, démographiques et socio-économiques déterminent davantage les besoins alors que les facteurs politiques sont reliés davantage aux attentes. Les besoins président à la création des attentes dans une large mesure. Les attentes ne sont cependant pas reliées exclusivement aux besoins.

Les critères de sélection proviennent des besoins et attentes ainsi que des possibilités. Les possibilités sont en fonction de ce qui existe déjà (ressources existantes) et ce qui est réalisable en termes de services (opportunités). Les critères de sélection influencent le choix des modèles à étudier et à évaluer.

3.2.2 Les facteurs extra-régionaux

Les facteurs extra-régionaux (figure 4) comprennent les différentes variables dont les caractéristiques imposent les limites aux besoins et attentes découlant des facteurs régionaux.

Ils constituent les éléments comparatifs. Ils situent les attentes et besoins dans les différents cadres tels les cadres politique, juridique et financier. Ils servent d'instrument d'évaluation et de validation aux demandes du milieu. Par exemple, les études disponibles serviront à encadrer les besoins et attentes.

Les facteurs extra-régionaux influencent les orientations politiques et permettent de les justifier ou de les refuter. Comme présenté à la figure 4, les critères et les priorités sont de deux ordres : ceux découlant des orientations politiques et de la marge de manœuvre financière qui s'en dégagent et ceux découlant des besoins et attentes du milieu.

3.2.3 Les facteurs inhérents aux modèles

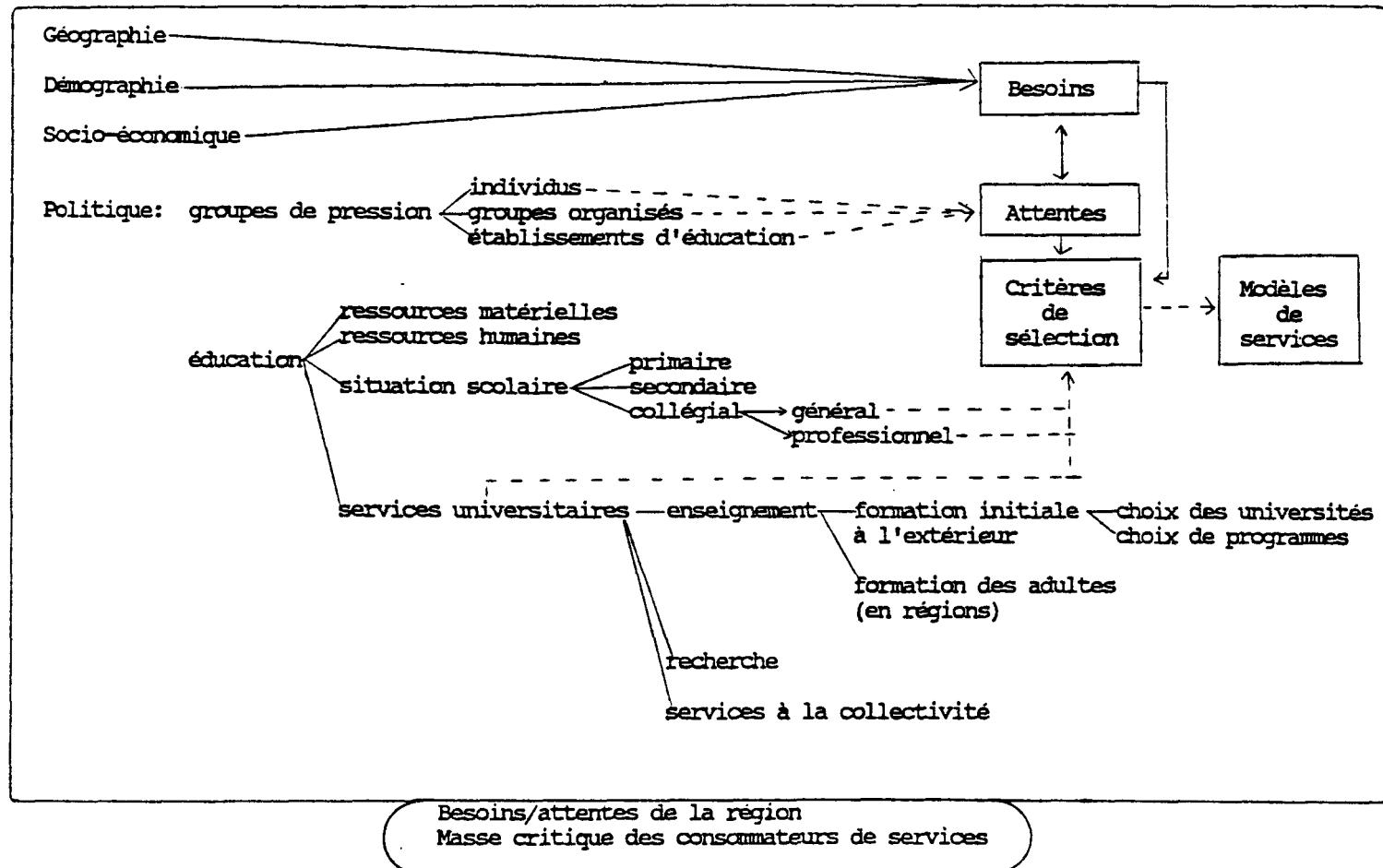
La troisième catégorie de facteurs influençant le choix d'un modèle sont les facteurs inhérents à chaque modèle (figure 4), c'est-à-dire les facteurs qui résident dans le modèle-même, ses principales caractéristiques.

Les principaux éléments qualifiant un modèle sont : le degré de réalisation des missions de l'université (enseignement, recherche, action communautaire/développement) ainsi que les façons d'opérationnaliser les missions, les modes d'organisation (les structures, les processus), d'où la panoplie de modèles existants.

Les facteurs régionaux et les facteurs extra-régionaux prioritaires déterminent les missions prioritaires pour un milieu donné. Les missions prioritaires, quant à elles, limitent l'éventail des modèles organisationnels susceptibles de répondre, de façon satisfaisante, à la situation.

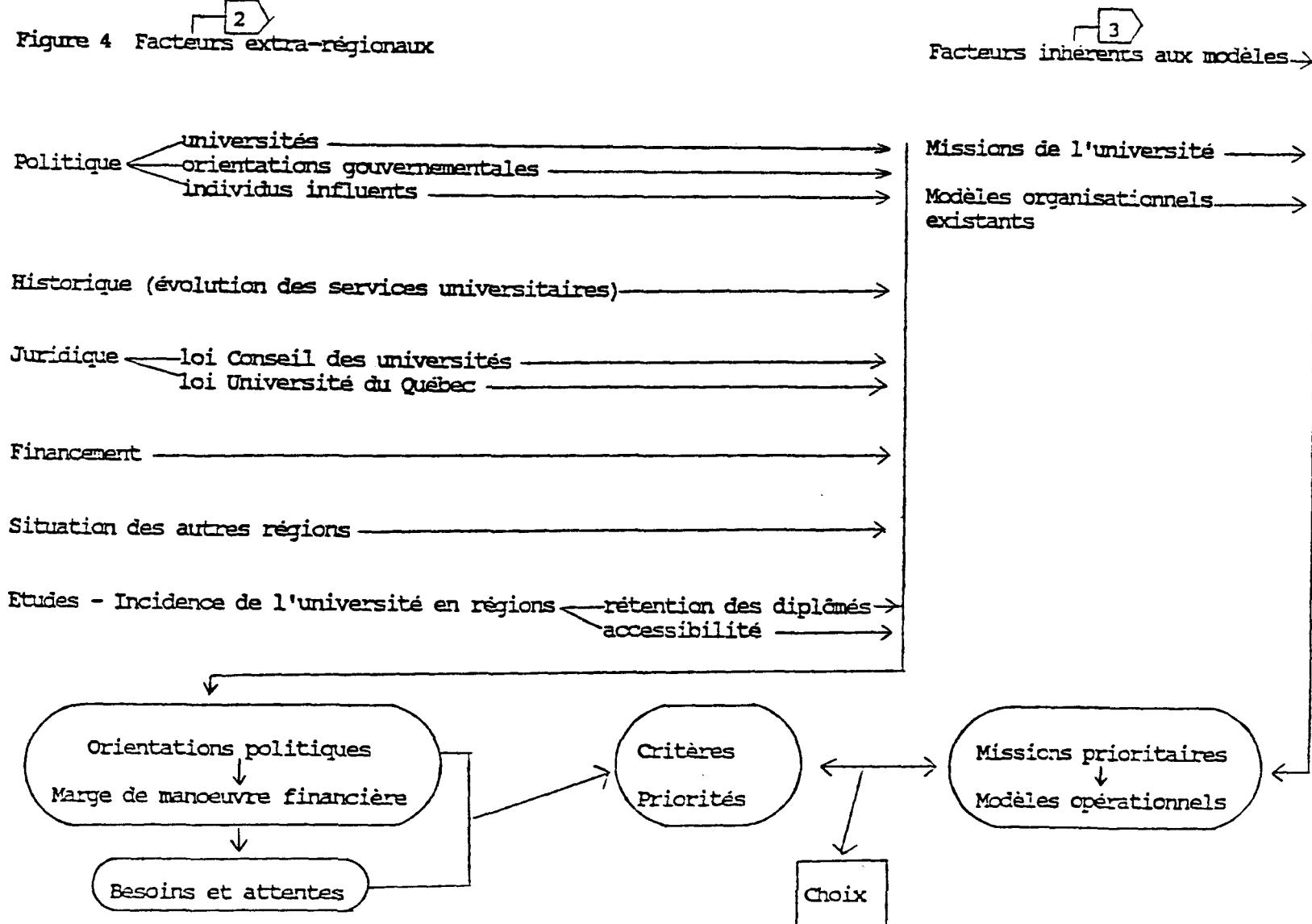
Le choix final est déterminé à la suite de l'interrelation des critères et priorités, découlant des facteurs régionaux et inter-régionaux, avec les modèles opérationnels retenus. Le choix final du modèle est donc le résultat de l'évaluation des modèles opérationnels retenus qui ont été mesurés d'après leur capacité à répondre aux critères et priorités découlant des facteurs régionaux et extra-régionaux.

Figure 3 Facteurs régionaux



Légende: → : ce qui découle
- - → : ce qui influence la décision

Figure 4 Facteurs extra-régionaux



3.3 Conclusion sur le cadre théorique

Le but de ce mémoire étant de proposer un cadre théorique du processus décisionnel présidant au choix d'un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées permet de situer les différents facteurs dans le processus décisionnel ainsi que de les situer les uns par rapport aux autres. Il permet aussi d'identifier les zones d'influence ainsi que les interrelations entre ces mêmes zones. Par exemple, il est intéressant de visualiser l'influence des facteurs extra-régionaux sur les orientations politiques.

Ce cadre vise à établir une représentation des relations susceptibles d'exister entre les facteurs régionaux, les facteurs extra-régionaux et les facteurs inhérents aux modèles d'organisation de services universitaires.

La représentation des relations font ressortir l'importance d'une identification juste et pondérée des facteurs régionaux et extra-régionaux ainsi qu'une connaissance appréciable des caractéristiques des modèles d'organisation, tant dans leurs formes actuelles que dans leurs évolutions.

Le regroupement des trois ensembles de facteurs, représentés dans les trois figures qui précèdent, ont permis de dégager un cadre théorique qui met en évidence la pertinence des liens à effectuer afin d'en arriver à un choix acceptable à tous les intervenants.

4. HYPOTHESES DE RECHERCHE

L'étude du cas présentée dans ce mémoire a permis de dégager un cadre théorique représentant les variables à considérer lors du choix d'un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées. L'ensemble des relations apparaissant aux figures 2, 3, et 4 doivent maintenant être testées et validées. Parmi les vérifications les plus souhaitables, les hypothèses suivantes, parmi tant d'autres, pourraient être soumises à l'expérimentation :

1. La validité des critères utilisés. La pertinence de ces critères pourrait être testée auprès d'un échantillon plus grand ou d'un échantillonnage élargi.
2. La pondération accordée à chacun et le facteur d'importance attribué mériteraient une attention particulière lors d'une recherche éventuelle. L'importance relative des critères pourrait être soumise à l'évidence statistique.
3. La concordance des modèles individuels avec chacun des critères individuels : la capacité d'un modèle de correspondre à un critère pourrait être l'objet d'un modèle de choix validé.
4. L'existence de d'autres critères qui n'ont pas été retenus : ce point pourrait être l'objet d'un sondage en soi.

5. Les besoins de la population en enseignement supérieur : une étude de besoins permettrait de vérifier et de tester les besoins de la population. Nous nous en sommes remis aux besoins exprimés par les membres du Regroupement aux fins de la présente.
6. Les facteurs les plus importants présidant au choix d'une université par les finissants des cégeps : recherche causale eu égard à l'établissement (son environnement, ses programmes, sa réputation, sa proximité ou d'autres facteurs).
7. Le poids des facteurs régionaux vs celui des facteurs extra-régionaux dans le choix d'un modèle.
8. Le poids de chaque facteur dans l'ensemble des facteurs considérés. Ce point et le précédent pourraient être soumis à la régression, l'analyse factorielle et l'analyse discriminante afin de préciser ou simplifier le modèle conceptuel.
9. Les coûts comparatifs des différents modèles pour une clientèle donnée avec des services projetés en distinguant les coûts fixes et les coûts variables.
10. Le taux de satisfaction et l'impact des services découlant de chaque modèle, là où le modèle est en opération.

Ces hypothèses ne représentent qu'une infime partie de la multitude des hypothèses qui peuvent être formulées. En fait, chaque variable individuelle peut pratiquement être testée avec chaque autre variable donnant une étonnante variété et une complexité peu commune au champ de recherche sur l'implantation des services universitaires.

CONCLUSION

Cette recherche-action de type exploratoire avait pour but de dégager un cadre conceptuel qui permettra, faut-il l'espérer, d'encadrer d'autres recherches sur le choix d'un modèle d'organisation de services universitaires en régions éloignées. Le cas utilisé, soit la problématique des services universitaires sur la Côte-Nord, n'était qu'un prétexte. Comme il a été précisé, d'autres cas similaires ont déjà été étudiés dans leur spécificité. Aucune étude n'avait abouti à un cadre conceptuel. Ces cas, historiquement relatés, ont permis d'identifier certains facteurs faisant partie de la problématique et à ce titre, nous ont été d'une grande utilité. Cependant, aucune étude n'avait permis d'explorer le processus d'implantation de services et la démarche à utiliser dans le choix d'un modèle. C'est ce que nous avons proposé dans ce mémoire. Le cadre conceptuel élaboré n'est qu'un début et demande d'être exploré, expérimenté, validé.

En effet, il y a eu réflexion sur la démarche mais nous n'avons procédé à aucune expérimentation. L'évidence ne s'appuie que sur un seul cas. Il n'y a pas eu d'analyse ; les variables à privilégier et les autres de moindre importance n'ont fait l'objet d'aucune discrimination procédurale. L'économie de temps et d'énergie est un résultat souhaitable de la validation du modèle. Cette recherche

exploratoire est un premier pas dans un champ de recherche à explorer. Elle permettra d'en arriver à une démarche crédible à la lumière des éléments et des résultats à venir quant aux hypothèses générées.

Cette étude de cas permet de saisir l'importance de l'étude de la problématique qui doit être approfondie pour ajouter d'autres variables au besoin. Il serait également pertinent de vérifier l'importance relative de chaque variable ainsi que d'identifier les indicateurs importants. Un tel éclairage permettrait de cerner beaucoup plus rapidement les facteurs importants de la problématique et ainsi parvenir à un modèle adéquat et pertinent.

Il serait également pertinent de dégager les facteurs les plus influents dans la prise de décision au moment d'autoriser la mise en place de services universitaires ; quels sont les acteurs les plus influents et sur quoi basent-ils leurs recommandations ?

La littérature a permis d'inventorier une variété de modèles d'organisation de services ; l'approfondissement de la connaissance de certaines catégories de modèles s'impose selon des missions à privilégier. Par exemple, une région qui veut d'abord prioriser l'enseignement aux adultes aura avantage à explorer davantage la littérature sur l'enseignement à distance et sur la dispensation des services dans les centres et sous-centres des constituantes de l'Université du Québec.

Le cadre théorique est basée sur l'hypothèse que la priorisation d'un modèle suit un processus logique et rationnel ; c'est donc un cadre qui est axé sur la recommandation et non sur la prise de décision. Cette étape est prisonnière de sa propre logique même si elle tient compte des variables de la problématique. La prise de décision est influencée par des facteurs comme la personnalité, les valeurs, les objectifs, les croyances des preneurs de décision qui ont été volontairement exclus de notre étude.

Terminons en mentionnant que la présente étude de cas aura permis d'intervenir dans le milieu, fournissant plusieurs des données nécessaires à la constitution d'un dossier qui intéresse fortement la population nord-côtière et l'auteure de ce document.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC. Bulletin statistique, recherche et développement, vol. II, no. I, Québec, mars 1986.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC. Les 15-29, portrait statistique des jeunes par région, 1984.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC. Portrait statistique régional, région de la Côte-Nord et municipalités régionales de comté, 1987.

CASTONGUAY, Louis-H. Bulletin statistique, l'effectif des cégeps à l'enseignement régulier, session d'automne 1985, Direction de la recherche et du développement, Québec, 1986.

CEGEP DE BAIE-COMEAU. Rapport annuel 1985-1986.

CEGEP DE SEPT-ILES. Rapport annuel 1985-1986.

CENTRE D'ETUDES UNIVERSITAIRES DANS L'OUEST QUEBECOIS. Plan triennal de développement (1979-1982), septembre 1979.

CENTRE D'ETUDES UNIVERSITAIRES DANS L'OUEST QUEBECOIS. Rapport du colloque sur l'enseignement et la recherche universitaires, Rouyn, 27 avril 1978.

CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT. Les relations entre l'enseignement supérieur et la collectivité, vers une redéfinition des missions de l'enseignement supérieur - Rapport général, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 1978.

CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT. L'université et la collectivité, une problématique nouvelle, Publication OCDE, 1982.

COMITE DE REGIE DE LA FORMATION DES MAITRES. La formation des maîtres dans le Nord-Ouest québécois, Rapport du Comité de régie au ministre de l'Education, 20 février 1970.

COMITE D'ETUDES SUR LES RELATIONS HULL-ROUYN. La problématique, mai 1979.

CONFERENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITES DU QUEBEC. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur les services à la collectivité, mai 1984.

CONFERENCE DES RECTEURS ET DES DIRECTEURS DES UNIVERSITES DU QUEBEC.
Du collège à l'université, Edition 1986-1987.

CONFERENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITES DU QUEBEC.
Réflexions sur l'avenir de l'université au Québec, février 1985.

CONSEIL DE GESTION DES SERVICES UNIVERSITAIRES DU NORD-OUEST QUEBECOIS.
Le devenir des services universitaires du Nord-Ouest québécois à l'intérieur de l'Université du Québec, 16 décembre 1971.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. Bilan des activités scientifiques et technologiques de la région Côte-Nord (09), Comité du bilan de l'activité scientifique et technologique de la Côte-Nord, Québec, juin 1987.

CONSEIL DES UNIVERSITES. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'octroi de lettres patentes au C.E.U.A.T., Québec, 20 juin 1983.

CONSEIL DES UNIVERSITES. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'octroi de lettres patentes au Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, 20 novembre 1980.

CONSEIL DES UNIVERSITES. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur les problèmes du développement des activités du réseau universitaire dans le contexte actuel, Sainte-Foy, octobre 1983.

CONSEIL REGIONAL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA COTE-NORD.
Présence des universités sur la Côte-Nord, Baie-Comeau, 1983.

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION. Le rôle spécifique de l'université, Rapport au ministre de l'Education, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, novembre 1981.

DERAPS, Octave, d.g. Portrait global du Collège de Sept-Îles et points de vue soumis au Comité d'études, Sept-Îles, 8 juin 1987.

DUFOUR, Richard. Distribution des nouvelles inscriptions en 1re année d'études collégiales, par collège, trimestre d'automne 1986, Service de la démographie scolaire, Direction des études économiques et démographiques.

DULUDE, Yves, Pierre GLADU, Robert ROUTHIER et Michel LIZEE. La mission : service à la collectivité de l'université, avril 1977.

GAGNON, Réjean. Mémoire présenté du Comité d'études par le directeur général du Collège de Baie-Comeau, Baie-Comeau, 8 juin 1987.

GARANT, Patrice. Aspects juridiques des rapports entre certaines autorités gouvernementales et para-gouvernementales et les universités, Conseil des universités, Editeur officiel, Québec, 1980.

GAUDREAU, Elie-Marie. Université du Québec à Chicoutimi, une université d'adultes en région, Chicoutimi, octobre 1987.

GAUTHIER, Benoit. Recherche sociale de la problématique à la collecte des données, Presses de l'Université du Québec, 1986.

GAUTHIER, Gaétan. Problématique globale des services universitaires dans la région Côte-Nord, Répondant des institutions, Conférence administrative régionale, Baie-Comeau, août 1985.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur les services à la collectivité, 18 mai 1984.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Commission d'études sur les universités : Comité de coordination, Rapport, Editeur officiel du Québec, mai 1979.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. L'Education des adultes au Québec : hypothèses de solution, Commission d'études sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes, Québec, 1981.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Lettre de monsieur Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, 26 mars 1987.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Lettres patentes, loi sur les compagnies (R.L.R.Q., chapitre C.38, art. 218), Inspecteur général des institutions financières, Regroupement régional sur le développement des services universitaires sur la Côte-Nord, 14 janvier 1986.

HENRI, France et Anthony KAYE. Le Savoir à domicile, pédagogie et problématique de la formation à distance, Presses de l'Université du Québec, Télé-université, 1985.

LAVIGNE, Jacques et Daniel MAISONNEUVE. Prévision du nombre d'élèves à temps plein par cégep et par région administrative scolaire, sessions d'automne 1984 à 1993, ministère de l'Education, Québec, 1984.

LAVIGNE, J.C. et M. LESSARD. Renseignements sur les études des enseignants dans un niveau donné, études terminées (Com. scol. maîtrise), ministère de l'Education, Direction de la classification des enseignants, septembre 1987.

LEDUC, Paule. Le Conseil des universités et la prospective universitaire dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, Allocution prononcée au déjeuner-causerie du 29 octobre 1979.

Loi sur le Conseil des universités, 1982.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Editeur officiel du Québec, 1985.

LUMSDEN, Keith G. et Charles RITCHIE. The Open University : a survey and economic analysis, Instructional Science 4, Elsevier Scientific Publishing Company, Amsterdam.

MAISONNEUVE, Daniel. Projection des effectifs d'élèves à l'enseignement collégial pour l'ensemble du Québec, 1985 à 2006, ministère de l'Education, Québec, 1985.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION. Situation de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire, Direction régionale de la Côte-Nord, février 1988.

MORISSETTE, Réjean. Analyse du financement du réseau universitaire québécois / la situation des universités situées en région, Office de planification et de développement du Québec, Service des politiques régionales, octobre 1985.

NADEAU, Pierre. L'université en réseau aux Etats-Unis et au Québec version préliminaire, 10 juin 1987.

NORTHWEST COMMUNITY COLLEGE. Eleventh Annual Calendar 1985-1986.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA COTE-NORD. Principales constatations qui se dégagent du document "Problématique globale des services universitaires dans la région Côte-Nord" et résultats de la réflexion du sous-comité de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Côte-Nord, 21 octobre 1985.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. Analyse du financement du réseau universitaire québécois : la situation des universités en région, Québec, 1985.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC. Bilan socio-économique 1985-1986 Côte-Nord, octobre 1986.

Rapport du groupe de travail sur l'évolution de l'Université du Québec, Rapport Després, Québec, 29 juin 1987.

RUMBLE, Greville et Keith HARRY. The distance teaching universities, St. Martin's Press, New-York, 1982.

SCHELLING, SCHLEIERMACHE, HUMBOLD. Philosophies de l'université, Payot 1979.

TELE-UNIVERSITE. L'évolution et les caractéristiques de la population étudiante, juin 1986.

TELE-UNIVERSITE. Etudes de clientèles de la Télé-université CHEM/CHES/GPT et autres données pertinentes, par Jacques BELLEAU, Direction de l'enseignement et de la recherche, Direction du bureau de l'implantation, septembre 1986.

TELE-UNIVERSITE. Profil des intervenants, région Côte-Nord, août 1987.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Le tutorat comme mode d'intervention pédagogique dans le support à l'apprentissage à la Télé-université, Groupe de travail sur le tutorat, août 1986.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Annuaire 1985-1986, le Réseau.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Cadre de développement du réseau 1983-1988, Québec, 1983.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Plan de développement du C.E.U.A.T., Centre d'études universitaires de l'Abitibi-Témiscamingue, décembre 1982.

UNIVERSITE DU QUEBEC. L'Université du Québec et sa présence en région, octobre 1986.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Télé-université, ses programmes, ses cours 1987-1988.

UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI. Education permanente, programmation Côte-Nord 1984-1987, 15 mai 1987.

UNIVERSITE DU QUEBEC EN ABITIBI-TEMISCAMINGUE. Manuel de procédures à l'usage des agents de liaison de l'UQAT, décannat des études de premier cycle, octobre 1987.

LISTE DES REFERENCES

- ASSEMBLEE DES GOUVERNEURS. Résolution A-217.2847, 27 mai 1981.
- BOUCHARD, Gérard. Pour un centre d'études des sociétés régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi, Département des sciences humaines UQAC, décembre 1978.
- CARNOY, Martin et Henry M. LEVIN. Evaluation of Educational Media : somme Issues, Instructional Science 4, Elsevier Scientific Publishing Company, Amsterdam.
- CHARTRE, Martial et Jean-Marc DION. Profil des universités du Québec, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, 1987.
- COMMISSION CHARGEÉE D'ETUDIER L'AVENIR DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO, Les universités de l'Ontario, Options pour l'avenir, Librairie du gouvernement de l'Ontario, 1984.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION. Deux aspects de la fonction sociale de l'université, rapport de la Commission de l'enseignement supérieur présenté au Conseil en vue du rapport 1977-1978 sur l'état et les besoins de l'éducation, Rédaction par René-E. Pelletier, juin 1978.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION. Utilisation de la micro-informatique à des fins pédagogiques dans les réseaux d'enseignement, décembre 1983.
- Convention intervenue entre l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec et le Conseil consultatif de l'Université en Beauce inc., 2 septembre 1986.
- ENAP. Mémoire à la Commission d'études sur les universités, centre de documentation, juin 1978.
- FEINSOT, Aaron et Efrem SIGEL. Breaking the Institutionnal mold; Implications of alternative systems for postsecondary, Higher Education knowledge Industry Publications inc., White Plains, N.Y. 1971.
- FORTIN, BOURGEAULT, BRETON, DESJARDINS, FERNADEZ, PINEAU. Collectivités et universités, vers de nouveaux rapports, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal, 1983.

GOUVERNEMENT DU CANADA. Un plan de développement économique pour les régions périphériques du Québec, volet Côte-Nord, ministère de l'Expansion industrielle régionale, 21 décembre 1987.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur le cadre de financement du système universitaire pour l'année 1984-1985, 20 septembre 1984.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Commission d'études sur les universités : Comité d'études sur l'organisation du système universitaire, mai 1979.

Partie I : Le réseau universitaire

Partie II : L'organisation et la gestion à l'université

Partie III : Les étudiants à l'université

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Commission d'études sur les universités : Comité d'études sur l'université et la société québécoise, Rapport, mai 1979.

La pratique pédagogique au Centre d'études universitaires de l'Abitibi-Témiscamingue : une réflexion, Rouyn, 12-13 novembre 1981.

LAURIN, Camil. L'avenir des universités québécoises : vers une politique des universités, Discours prononcé à l'Université de Montréal le 3 février 1981.

PICHETTE, Michel. L'université pour qui ? Démocratisation du savoir et promotion collective, Editions nouvelles Optique, 1979.

POLESE, Mario et Jules LEGER. L'impact des universités sur le développement économique régional, Collection dossiers, gouvernement du Québec.

REGROUPEMENT REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES UNIVERSITAIRES SUR LA COTE-NORD. La Côte-Nord dans le contexte universitaire québécois, mémoire présenté à la Commission d'études sur les orientations et le financement du réseau universitaire québécois, septembre 1986.

RYAN, Claude. L'enseignement collégial en Abitibi-Témiscamingue, intervention de Claude Ryan au sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue tenu à Amos les 9, 10 et 11 avril 1987.

TITTLEY, Marc. Résultats aux épreuves de juin 1986, Direction régionale de la Côte-Nord, ministère de l'Education, octobre 1986.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Analyse descriptive des caractéristiques socio-économiques et motivations des étudiants de l'UQAC, l'UQAR, l'UOTR, et du C.E.U.O.Q., septembre 1979.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Plan triennal 1974, 1975, 1976, Direction des études universitaires dans l'ouest québécois.

UNIVERSITE DU QUEBEC. Schéma général de développement 1988-1994, janvier 1987.

UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI. Mémoire de l'Université du Québec à Chicoutimi présenté à la Commission d'études sur les universités, 23 mai 1978.

UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI. Mémoire de l'Université du Québec à Chitoutimi présenté à la Commission parlementaire de l'Education de l'Assemblée nationale, août 1986.

UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI. Plan triennal de développement 1985-1988, ^{er} Chicoutimi, 1^{er} septembre 1985.

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES. Plan de développement, avril 1971.

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES. Plan de développement, Services du Nord-Ouest québécois, avril 1971.

UNIVERSITE MOHAMMED V. RABAT. Séminaire de concertation des responsables des services de coopération des universités membres de l'A.U.P.E.L.F., décembre 1979.

WAGNER, Leslie. Television video-tape systems for off - campus education: a cost analysis of surge, Instructional Science 4, Elsevier Scientific Publishing Compagny, Amsterdam.

Annexe I

**Lettre de monsieur Pierre Caron,
président du Comité ministère-université-milieu**



Baie-Comeau, le 8 juin 1988

Madame Micheline Dubé
1009, rue Des Cormiers
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1G4

OBJET: Votre contribution à la rédaction du rapport sur les services universitaires Côte-Nord

Madame,

Je tiens à vous remercier tout spécialement pour l'importante contribution que vous avez apportée lors de l'élaboration du rapport du "Comité d'Etude des Services Universitaires Côte-Nord".

Les nombreuses données ainsi que les commentaires puisés à l'intérieur de votre mémoire de maîtrise ont permis au comité de travail de produire un document plus complet et bien documenté.

Recevez, madame, mes salutations distinguées.

Pierre Caron

PC/jug

Annexe II

**Lettre de l'honorable Claude Ryan,
ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science**

Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science

Le 8 mars 1988

Madame Micheline Dubé
Conseillère en formation
C.R.S.S.
691, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1A2

Chère madame Dubé,

Il m'a fait plaisir de recevoir à mon bureau, le 2 mars dernier, la délégation qui était venue me remettre le rapport du Groupe de travail sur les services universitaires sur la Côte-Nord.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à la délégation, la première lecture que j'ai faite du document m'a très favorablement impressionné. J'y ai discerné un souci de service, un réalisme et un attachement à l'enseignement universitaire qui susciteront, j'en suis sûr, une réaction intéressée et respectueuse dans tous les milieux concernés.

Je veux vous assurer, pour ma part, que je verrai à ce qu'une étude approfondie soit faite de votre rapport dans les meilleurs délais. Dès que nous aurons complété cette étude, il me fera plaisir de faire connaître la ligne de conduite que nous retiendrons dans ce dossier.

Le Comité dont vous faisiez partie a maintenant terminé son travail. Je veux d'ores et déjà vous adresser mes remerciements très cordiaux pour la contribution importante que vous avez faite au développement de l'enseignement universitaire en acceptant de faire partie de ce groupe de travail dont l'engagement et l'efficacité ont été exemplaires.

Veuillez agréer l'assurance de ma vive gratitude.

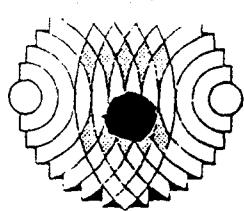


Claude Ryan

Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science

Annexe III

**Correspondance avec monsieur Gérard Arguin,
vice-président à la planification, en rapport avec le
stage d'observation à l'Université du Québec**



**CONSEIL REGIONAL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA COTE-NORD/région 09**

Le 25 mai 1987

Monsieur Gérard Arguin
Vice-président à la planification
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Objet: Stage d'observation

Monsieur,

La présente est pour vous demander l'autorisation et votre collaboration dans la réalisation d'un stage d'observation à votre siège social.

Ce stage s'inscrit à l'intérieur d'un programme de perfectionnement dispensé par l'ENAP et qui s'intitule "Programme intégré en gestion des organismes publics".

Le stage, d'une durée d'une semaine, se déroulerait du 10 au 14 août prochain. Les objectifs poursuivis sont les suivants:

- connaître et comprendre le processus d'activités du réseau de l'Université du Québec;
- connaître la structure du réseau de l'Université du Québec;
- connaître le mode de financement du système universitaire québécois;
- connaître et comprendre le rôle du Conseil des universités.

.../2

Les moyens suivants sont fortement souhaitables:

- avoir un responsable de stage: M. Gérard Arguin;
- avoir accès au Centre de documentation;
- rencontrer les personnes susceptibles de fournir de l'information.

Espérant que ces quelques informations vous permettront de recevoir favorablement ma demande et vous permettront de me transmettre une réponse sous peu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.



MD/ylc

Micheline Dubé,
Conseillère en perfectionnement



Université du Québec
2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy, Québec
G1V 2M3
Téléphone: (418) 657-3551
Vice-présidence à la planification

327

Le 22 juin 1987

Madame Micheline Dubé
Conseillère en perfectionnement
C.R.S.S. de la Côte-Nord/Région 09
691, rue Jalbert
Baie-Comeau
Québec
G5C 2A1

Chère madame,

Suite à votre lettre du 25 mai dernier concernant la possibilité d'effectuer un stage d'observation dans le cadre d'un programme de perfectionnement dispensé par l'Ecole nationale d'administration publique, il m'est agréable d'accepter la réalisation de ce stage dans la semaine du 10 au 14 août prochain.

J'accepte la responsabilité de superviser ce stage et de voir à son organisation selon les objectifs indiqués dans votre lettre du 25 mai.

Le matin du 10 août prochain, je vous attendrai à mon bureau où nous pourrons discuter de l'organisation et de la mise en marche de votre stage.

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-président à la planification

Gérard Arguin
Gérard Arguin

GA/cn

Annexe IV

**Composition et fonctions de la
Conférence administrative régionale Côte-Nord (CAR)**

**Composition et fonctions de la
Conférence administrative régionale Côte-Nord (CAR)**

La Conférence administrative régionale (CAR) est formée des représentants ministériels en région qui sont:

le président/Directeur régional de l'OPDQ
le secrétaire/désigné par l'OPDQ
les directeurs régionaux ou coordinateurs du:

ministère des Affaires culturelles/MAC
ministère des Affaires municipales/MAM
ministère des Communications/MCQ
ministère de l'Education/MEQ
ministère de l'Energie et des Ressources (mines)/MER
ministère de l'Energie et des ressources (terres et forêts)/MER
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (agriculture)/MAPA
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (pêches maritimes)/MAPA
ministère de l'environnement/MENVIQ
ministère de l'Industrie et du Commerce/MIC
ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche/MLCP
ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu/MMSR
ministère de la Santé et des Services sociaux/CRSSS
ministère du Tourisme/MTUQ
ministère des Transports/MTQ
ministère de la Justice (protection civile)/MJQ

Sont également admis à siéger à titre d'observateurs permanents les autres professionnels du bureau régional de l'OPDQ.

Toute autre participation à la CAR Côte-Nord, que se soit à titre de substitut, d'observateur ou de personne-ressource, doit faire l'objet d'une acceptation par la CAR Côte-Nord.

Les fonctions majeures de la CAR Côte-Nord sont:

- la coordination de l'action gouvernementale de la région Côte-Nord;
- la concertation des agents de développement dans tous les secteurs d'activité de la région Côte-Nord;
- la planification de politiques gouvernementales dans la région Côte-Nord.

Source: Mode de fonctionnement de la CAR Côte- Nord, document de travail, Office de planification et de développement du Québec, août 1987.

Annexe V

**Questionnaire portant sur les critères de sélection
d'un modèle d'organisation de services universitaires**

Objet: Sondage en rapport avec l'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en gestion de petites et moyennes organisations, j'ai exploré, en étroite collaboration avec le Regroupement pour l'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord, la problématique ainsi que les voies de solution du dossier des services universitaires.

Avant de favoriser un modèle d'organisation de services universitaires sur la Côte, il est apparu essentiel de consulter quelques membres du Regroupement, dont vous êtes, sur les critères à privilégier dans le choix d'un modèle.

Les principaux officiers du Regroupement en sont déjà arrivés à un consensus sur les critères (annexe I) qu'ils ont classé par ordre d'importance. Je vous demande donc:

- 1a) d'indiquer si ces critères sont, d'après-vous, les 5 critères les plus importants;
- b) d'ajouter vos commentaires en cas de désaccord.
- 2a) d'indiquer si vous êtes d'accord avec l'ordre d'importance privilégié par les officiers du Regroupement;
- b) si vous n'êtes pas d'accord, de reclasser ces critères.

Veuillez répondre sur la feuille en annexe II et me la retourner dans l'enveloppe pré-adressée.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, je compte sur vous pour faire parvenir votre réponse dans les plus brefs délais.

Micheline Dubé

Micheline Dubé

Annexe I

Critères de sélection d'un modèle d'organisation de services universitaires sur la Côte-Nord

Critères par ordre de priorité:

1. Autonomie régionale (le plus important)
2. Adaptabilité
3. Diversité des services
4. Permanence
5. Implication provinciale (le moins important)

1. Autonomie régionale

Capacité de décider, prise en charge par la région (cette autonomie s'inscrivant à l'intérieur des règles régissant les services universitaires).

2. Adaptabilité

Réponse régionale adaptée aux besoins régionaux et sous-régionaux.

3. Diversité des services

Capacité de réaliser les trois missions de l'université (enseignement à temps partiel et à temps plein, recherche, services à la collectivité et développement régional).

4. Permanence

La permanence de ressources en région (présence permanente de cadres et de professionnels dans la région).

5. Implication provinciale

Participation de la région aux prises de décision concernant les dossiers universitaires (faire partie du circuit décisionnel sur le plan provincial).

Annexe II

Sondage

Les 5 critères sélectionnés par le Regroupement sont par ordre d'importance:

1. Autonomie régionale (le plus important)
2. Adaptabilité
3. Diversité des services
4. Permanence
5. Implication provinciale (le moins important)

1) Etes-vous d'accord avec ce choix?

Oui

Non Indiquer dans ce cas vos commentaires:

2) Etes-vous d'accord avec l'ordre d'importance indiqué ci-dessus?

Oui

Non Reclasser, dans ce cas, les critères dans l'ordre qui vous semble le plus approprié.

1. _____ (le plus important)
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____ (le moins important)

Note: Me retourner s.v.p.